Le Courrier CINÉMATOGRAPHIQUE

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 28, Bd St Denis, PARIS

CH. LE FRAPER
DIRECTEUR-FONDATEUR

IMPRIMERIE : 58, rue Grenéta, PARIS

TÉLÉPHONE { Direction : NORD 56.33
Imprimerie : CENTRAL 66.64

Ad. Télégraphique : COURCINÉ-PARIS



DOCUMENTEZ-VOUS

Les BEAUX FILMS annoncés cette semaine :

PATHÉ Frères

La Faute de Giovana

GAUMONT

L'Enfant et le Chien
Ces demoiselles Perrotin

L. AUBERT

L'Aiglon
Le Spectre Blanc
L'Enveloppe Noire
Le Camelot de Paris

ECLAIR

Le Roman d'un Caissier

UNION-ECLAIR-LOCATION

Le dernier souffle

CENTRAL FILM SERVICE

La Fille du Garde-Chasse

ITALA FILM

Comme l'Aigle

SOCIÉTÉ ANONYME ITALIENNE CINÈS

La Femme Nue
Quo Vadis

MONATFILM

Drapeaux Croisés
Jack et le Mannequin

COSMOGRAPH

Le Lynx
Oscar roule sa belle-mère
Au nom d'Allah

EDISON

Les Aventures d'André
Comment s'écrit l'Histoire

Ch. MARY

Fille d'Amiral (Suzanne GRANDAIS)

BONAZ

Le Désastre
La Mine aux Millions

FILMA

Le Legs

AGENCE MODERNE

Vengeance Chinoise
Jim et l'Ours obsédant

IRVIN

Le Commandant Croquignolle

G. LORDIER

L'Homme qui assassina
Le fils de Lagardère
Le Roman de Carpentier
Les Cinq sous de Lavarède
Le Médecin malgré lui
Jacques l'Honneur
Ne touchez pas au Drapeau

C. HALLEY

L'Ouvrier

H. DE RUYTER

Ta Vie pour le Roi

Lire les Annonces détaillées dans le corps du "Courrier"

Quatrième Année. - N° 25. Le Numéro : 30 centimes. 20 Juin 1914

Le Courrier
CINÉMATOGRAPHIQUE

A LILLE

Les Directeurs de Cinémas et les Cinématographistes du Nord et du Pas-de-Calais fêtent, dans un grand banquet corporatif, l'élection de M. Salembier, député du Pas-de-Calais

M. Émile SALEMBIER est acclamé

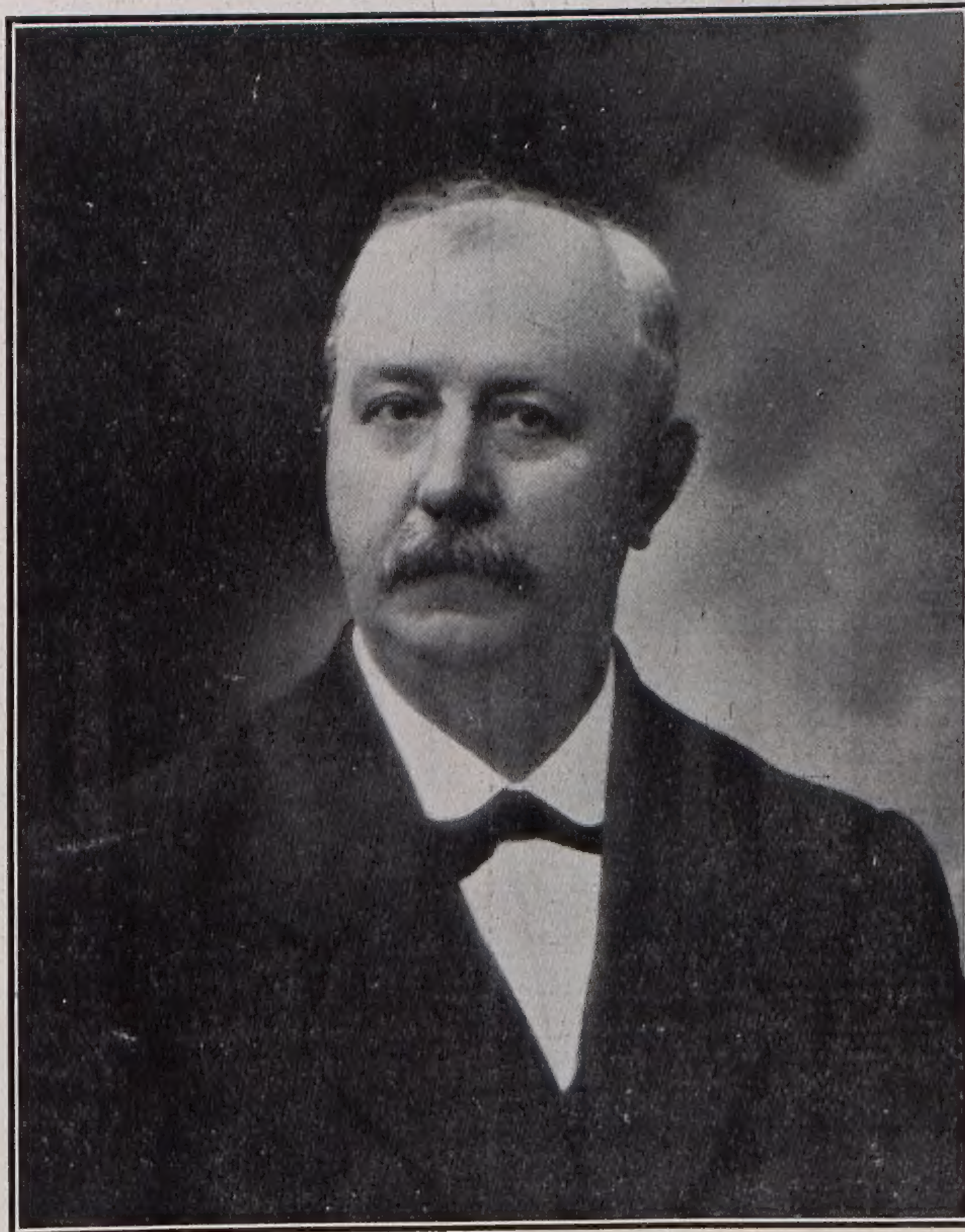
La grande fête corporative des Syndicats du Nord et du Pas-de-Calais a eu lieu mercredi 11 juin à Lille. Ses organisateurs peuvent être fiers de leur succès. Il est inscrit dans les annales cinématographiques et nous sommes très sincèrement heureux d'en porter la nouvelle à la connaissance de nos fidèles lecteurs. Et ceci les encouragera à s'organiser, seule manière d'être forts et respectés.

M. SALEMBIER, député, présidait assisté de :

MM. SARRANTE, attaché au Cabinet du Préfet, et représentant ce dernier excusé, et de LIÉGEOIS-SIX, adjoint au Maire de Lille et représentant la Municipalité.

Jules DEMARIA, Président de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie ; L. AUBERT, Président de la Section des Loueurs ; Edmond BENOIT-LÉVY, Président d'honneur du Syndicat de la Presse Cinématographique; GAILLOTE, Directeur de la location (Etablissements Pathé Frères); CONUS, de la Maison Gaumont; MORIEUX, maire de Calais; Etienne GIRAUD, Président de la Fédération du Midi.

MEILLAT, Jean FERRET; Délégués du Syndicat Français des Directeurs; JULLARD, Directeur de l'Union Eclair Location; BRÉARD, Directeur du Central Film Service.



M. Emile SALEMBIER

M. DE SAINT-MESMIN, représentant M. REMY-FEYS, Président, alité par raison de santé ; M. LION, Agent général des Etablissements L. Aubert, Président du Comité d'organisation de la fête ; MM. JOANNIN, Représentant de la Société Commerciale du Film ; BERTOLLOTI, le sympathique Directeur ; Paul DEFIVES, Secrétaire.

De nombreux discours ont été prononcés par :

MM. DE SAINT-MESMIN ; DEMARIA ; BENOIT-LÉVY ; MEILLAT ; GIRAUD ; LIÉGEOIS-SIX ; SARRANTE ; MÉDARD-CARRÉ ; SALEMBIER.

Le discours de M. Salembier étant tout d'improvisation, aucun sténographe ne l'ayant pris, il ne peut être reproduit, mais il fut un appel à l'union, à un syndicat solide et sérieux. Le Député du Ciné s'offre à défendre au Parlement les intérêts de la cinématographie, mais il tient à parler au nom de groupements imposants et non pour quelques individualités. Le discours de M. Salembier fut prononcé d'une voix tonnante qui lui a donné de suite autorité sur l'auditoire.

Il produisit grande impression.

Discours de M. de SAINT-MESMIN

Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas à moi que devait incomber aujourd'hui l'honneur de saluer la présence de nos hôtes. Cette mission revenait à notre Collègue et ami M. Rémy Feys, Président du Syndicat des Loueurs et Exploitants du Nord et du Pas-de-Calais, que son état de santé empêche malheureusement d'assister à ce banquet.

Je tiens donc, avant tout, à être votre interprète en



M. De SAINT-MESMIN

adressant à M. Rémy Feys nos vœux les plus cordiaux pour son prompt rétablissement et les regrets sincères que nous cause son absence. L'écho de nos sympathies lui apportera certainement le meilleur réconfort et viendra stimuler cette vaillance bien connue dont il a si souvent fait preuve.

C'est une double pensée, Mesdames et Messieurs, qui a présidé à l'organisation de cette réunion. Nous avons voulu, d'abord, célébrer un événement qui marquera dans nos Annales. C'est l'élection de l'un des nôtres à la Chambre des Députés. Nous avons tenu, également, à marquer l'esprit de solidarité qui doit régner, maintenant plus que jamais, dans nos rangs.

L'entrée de M. Salembier à la Chambre des Députés est un fait de la plus haute importance pour le monde cinématographique français et nous éprouvons un sentiment de fierté légitime à voir figurer un Membre de notre Corporation parmi nos législateurs. Nous avons également conscience de la nécessité qu'il y a, pour nous, à ce que nos intérêts soient défendus dans une assemblée où seront vraisemblablement discutées, un jour ou l'autre, des questions qui nous touchent de près.

Nul plus que M. Salembier n'était digne de faire partie du Parlement. Pendant de longues années sa carrière a été vouée à la défense de l'intérêt public dans la ville de Calais. Comme Maire de cette cité si laborieuse, il a fait ses preuves de sage administration et d'énergie.

Comme député, M. Salembier aura de graves problèmes à résoudre. Mais, parmi ses nouvelles préoccupations, il n'oubliera certainement pas les intérêts de notre Corporation qu'il pourra faire comprendre à ses Collègues de la Chambre, puisqu'ayant été l'un des nôtres, il sait nos besoins, il sait les conditions, souvent si difficiles, dans lesquelles nous luttons, et que l'on ne connaît pas toujours très bien.

Nous sommes donc profondément sensibles à l'honneur qui rejaillit sur nous tous de l'élection de M. Salembier, et nous saluons, en lui, l'interprète de nos droits au Parlement en même temps que notre porte-drapeau !

Plus que jamais il importe de bien établir notre ligne de conduite en présence des questions qui se dressent devant nous.

Le Cinématographe a rencontré parfois de l'hésitation, de la méfiance pour dire le mot, dans certains milieux d'où dépendent les règlements qui nous régissent. A cela rien d'étonnant, car nous étions un élément nouveau, dont le fonctionnement et les intérêts étaient mal définis.

Mais, Mesdames et Messieurs, lorsque des nouveaux venus, comme nous, ont pour eux la faveur du grand public qui a assuré notre succès, c'est qu'ils ont une raison d'être qui doit faire d'eux une force ! Lorsque ces nouveaux venus peuvent évoquer l'énorme activité, les immenses usines, la prodigieuse organisation commerciale et les exploitations si nombreuses qui concourent à notre industrie, c'est qu'ils représentent un élément actif de la vie sociale du pays !

Et quand on songe aux immenses efforts réalisés par les Maisons d'Edition pour la beauté et l'intérêt de leurs créations ; quand on envisage les progrès énormes accomplis au point de vue de la perfection des appareils et de la sécurité des films, on peut être convaincu que notre industrie grandira encore en importance et en popularité.

Mais, malgré tous nos progrès, nous en sommes encore à ne pas très bien savoir sous quel régime vivent les Exploitations Cinématographiques. Ce qui est permis dans telle ville est interdit dans telle autre. Comme l'a si bien dit, au dernier banquet de Marseille, M. Giraud, Président de la Fédération du Midi, nos exploitations sont des théâtres lorsqu'il s'agit de les taxer et des Entreprises foraines lorsqu'il s'agit de restreindre nos libertés.

Il y a là un régime mixte, incohérent et injuste que tous nos efforts doivent tendre à faire disparaître !

La présence des hôtes qui ont bien voulu répondre à notre invitation est pour nous un gage des sympathies de jour en jour plus nombreuses sur lesquelles nous pouvons compter.

Nous tenons à remercier tout d'abord M. le Préfet du Nord qui a bien voulu se faire représenter aujourd'hui par M. Sarrante, son chef de cabinet, et nous donner ainsi un témoignage du précieux intérêt qu'il nous porte.

Nous remercions également la Municipalité Lilloise de nous avoir délégué un de ses Membres les plus éminents, M. Liégeois-Six, Adjoint au Maire, que nous sommes particulièrement heureux de voir représenter ici la Ville de Lille.

C'est une grande joie pour nous, Mesdames et Mes-



M. Rémy FEYS



M. LION, de Lille

Président du Comité d'Organisation de la Fête.

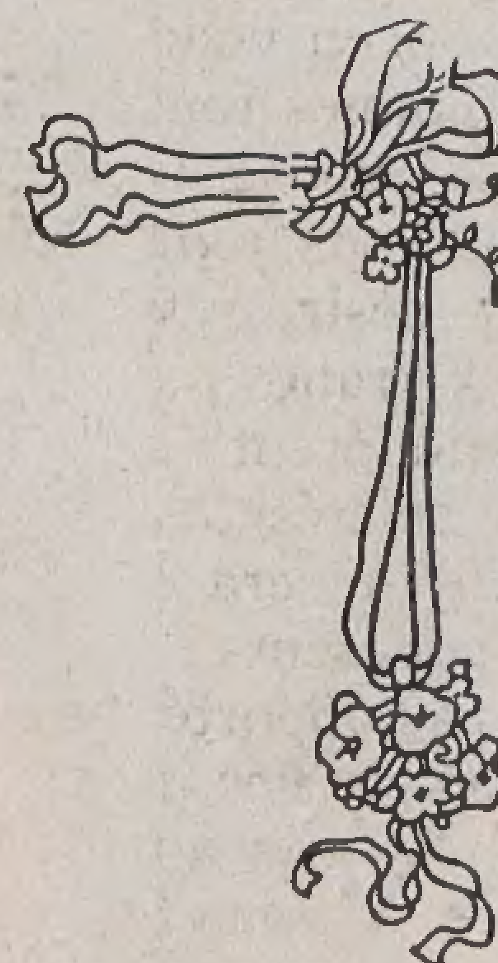


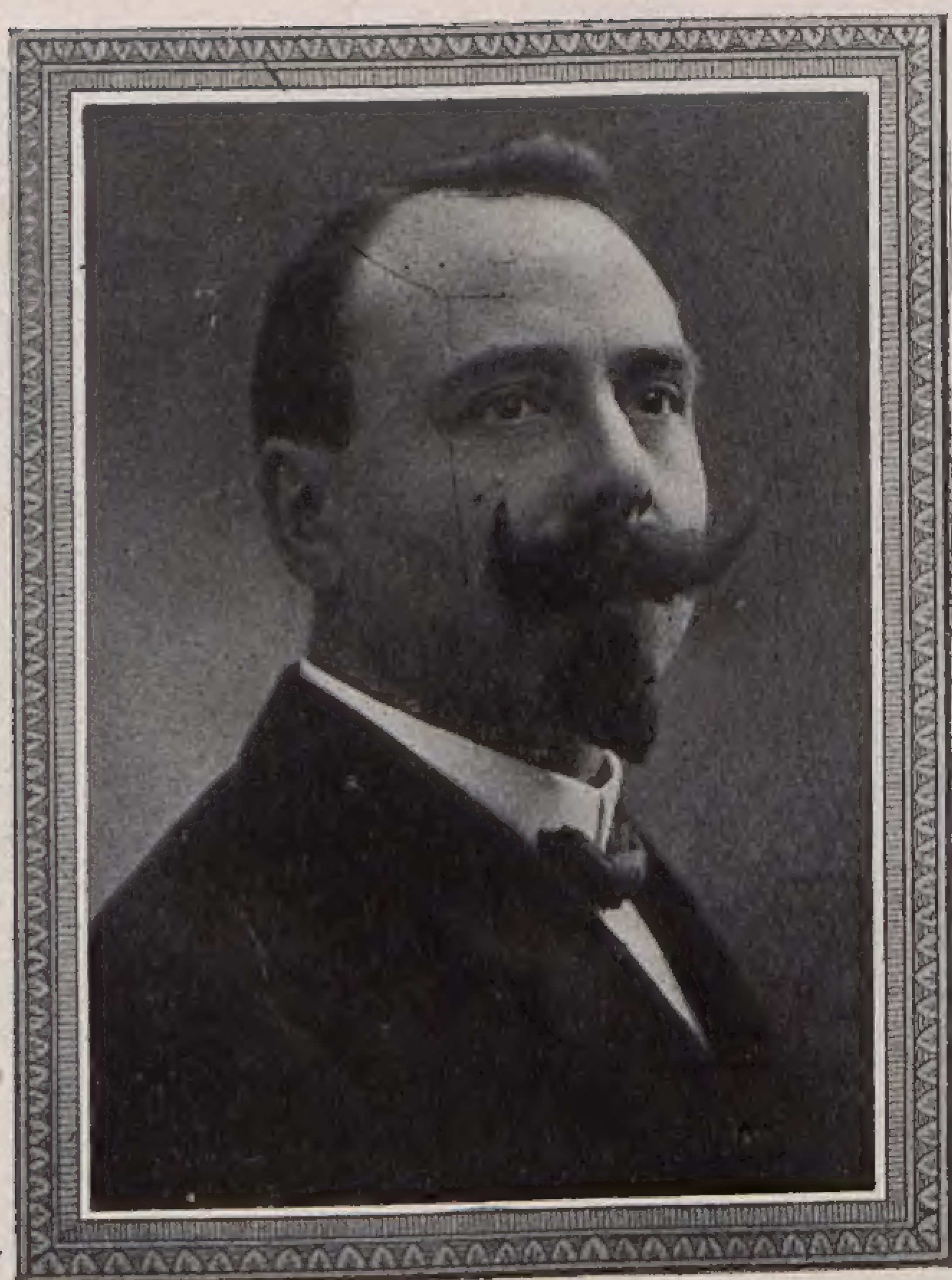
M. MÉDARD-CARRÉ





M. L. AUBERT



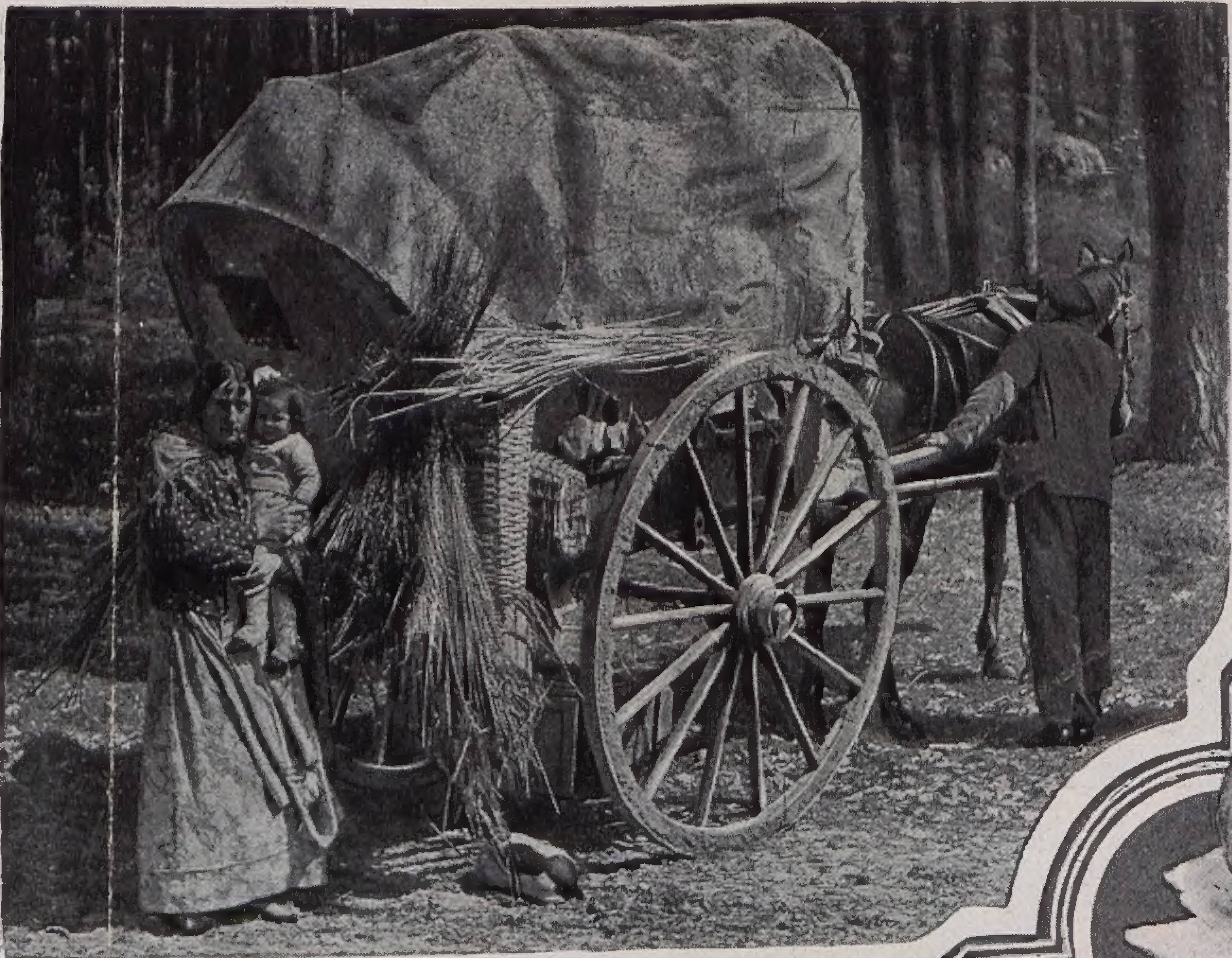


M. Jean FERRÊT





M. MEILLAT





L'ENFANT

Cette Comédie dramatique sera accompagnée sur tous les écr



CES DEMOISEL

DISTRIBU

M. Sauermann	MM.	LEUBAS
Jean Perrotin		BEN BERENI
Juliette	Mlle	OTT

CES DEMOISELL









ET LE CHIEN

écrans par cette autre Comédie, délicieusement romanesque :

LES PERROTIN



BUTION :

Mesdemoiselles Gabrielle FLEURY et Alice TISSOT
dans les rôles de : Hortense et Anaïs Perrotin.

Et Mademoiselle MICHELINE *dans le rôle du* Petit Jean.

LES PERROTIN




III

Et des gens détracteurs de cette œuvre si grande
Osent pourtant parfois, d'une satire ardente,
Attaquer cet enfant, issu du grand progrès,
Jaloux de sa beauté et de tout son succès ..
Mais on se rit alors, car l'horizon s'éclaire :
Un défenseur est né des suffrages d'hier,
Et M. SALEMBIER, not' nouveau député,
Saura nous défendre si nous sommes attaqués.

REFRAIN

Et le Ciné, le Cinématographe,
Trace dans l'ombre un lumineux paraphe,
Rayon de gloire et de progrès,
Qui ne s'éteindra jamais.
Miroir fidèle de comédies, de sciences,
L'Ciné sera l'éducateur d' la jeun' France !!

Quant à la chère, elle fut exquise et arrosée de vins capiteux. Le délicat menu que nous publions ci-dessous nous en donnera un faible aperçu.

Menu

Potage Oxtail
Saumon de la Loire, sauce riche
Timbale à la Milanaise
Filet de bœuf Périgourdine
Petits pois à la Française
Poularde du Mans à la broche
Salade Suzette
Bombe Divoir
Dessert



BIÈRE LORRAINE
GRAVES
SAINT-ÉMILION
CHAMPAGNE
CAFÉ -:- LIQUEURS



Pendant le repas : *Concert Symphonique* sous la Direction de M. VANHERKEL

En somme, fête parfaitement réussie, assistance choisie et nombreuse composée des personnalités les plus en vue de l'industrie du film.

Remarqué à la Table d'Honneur :

MM. SALEMBIER, LIÉGEOIS-SIX (Mairie), SARRANTE (Préfecture), DEMARIA, AUBERT, BENOIT-LÉVY, GAILLOTTE, CONUS, FERRET, MORIEUX, MEILLAT, GIRAUD, Mme DUREAU, BRUGÈRE, Mme de ST-MESMIN, de ST-MESMIN, HARRY, JULIARD, BRÉARD.

Aux autres Tables :

MM. ALEXANDRE, BERTOLOTTI, BARBIEUX, Mme BOUILLON, BLOUIN, Mme BRAEM-BAUDUIN, M. et Mme BAUDEMON, M. et Mme BECKER, BERTOLOTTI fils, CARDON, E. CHOQUET, L. CHOQUET, A. CHOQUET, CONREUR, COSTER, Mlle CATEL, DURAND, M. et Mme DONDAINE, M. et Mme DEFIVES, M. et Mme E. DUTHOIT, L. DUTHOIT, M. et Mme DELNATTE, M. et Mlle DUMORTIER, M. et Mme DONKER, M. et Mme DUBAC, DEMEYER, DUHEM, DUPIED, DELEU, DUJARDIN, DUHEM, H. FEYS, L. FEYS, FEYAMBOIS, FLORIMOND, FOREST, M. et Mme FAVEUR, M. et Mme GUIOT, GUERRE, GOULET, GASTON, HÉBERT, M. et Mme JOANNIN, M. et Mme JACOBS, JOACHIM, R. LELOUP, LION, M. et Mme G. LELEU, G. LELEU, H. LELEU, P. LELEU, E. LELEU, M. et Mme LECOCQ, A. LESTIELLE, F. LESTIENNE, LECYGNE, LENGRAND, LEFRANCQ, M. et Mme LELOUP, LUCAS, LALLAERT, M. et Mme LEGROS, LESPAGNOL, LAMBERT, LEMAN, M. et Mme MEDARD-CARRÉ, MERCIER, M. et Mme MONTIGNY, M. et Mme MISPELAERE, M. et Mme MERESSE, MARTINACHE, L. MARTINACHE, MONTUEL frères, MALYSSE, NOEL, POULET, PIERRE, PETIT père, PETIT fils, PENNEQUIN, M. et Mme ROY, REMY, RICARD, M. et Mme SEINE, M. et Mme SOMMERLINCK, SELLIER, SABADÉ, M. et Mlle VIAENE, VALIN, VANDENBOGARDE, Mlle VANTROYE, M. et Mme VERMAST, C. VERMAST, VANDEWAELE, M. et Mme WINDELS.

S'étaient fait excuser :

MM. LE FRAPER, Directeur du *Courrier Cinématographique*, A. POTIÉ, Sénateur ; JOURDAIN, président de l'*A.B.C.* de Bruxelles; DELAUVEREYNS, avocat à Lille; DEROP, cinématographiste, à Lille; MASSELOT, cinématographiste, à Lille; DUHEM, de Billy-Montigny; GOULET, de Liévin; HUBERTY, de Lens; BLOUIN, de Billy-Montigny; LEFEBVRE, de Harnes; BONEYDT, président de la *Chambre Syndicale Belge* ; GUILBERT, *Syndicat du Sud-Ouest* ; GROSSEMY et GAEHLINGER.

Enfin, une jolie plaquette fut offerte à M. Emile Salembier en souvenir de cette inoubliable manifestation, qui nous vaut de nouveaux adhérents à la Chambre Syndicale. M. L. AUBERT, vice-président, eut en effet l'heureuse idée d'en réunir quelques-uns. La liste sympathique sera publiée prochainement. Elle est maintenant de vingt-six, parmi lesquels on compte les principaux Directeurs de la Région.

En somme, bonne journée pour la cinématographie. Amis, bravo !

Charles LE FRAPER.



La Publicité par le Journal

De tout temps on a essayé d'attirer sur soi ou sur ses affaires l'attention du public. A notre époque, ce désir a été porté à son maximum d'intensité et il est bien peu d'entre nous qui, par un moyen quelconque, ne veuille se faire connaître. N'y a-t-il pas d'aucuns qui poussent ce désir morbide à tel point qu'ils avouent ingénûment qu'il vaut mieux entendre dire du mal de soi que de ne pas en entendre parler ! Depuis le petit Z qui, au café, bave sur les œuvres des littérateurs célèbres et met les siennes en opposition, jusqu'à Sarah Bernhardt et Edmond Rostand, qui s'offrent une publicité gratuite en échangeant des fleurs et du papier timbré, tout et toutes « font de la publicité ».

Mais ici je n'ai pas à examiner cette réclame dans ce qu'elle a de général. Il faudrait un moraliste pour tirer de cette étude des conclusions. Ici je ne veux, au cours de mes articles, qu'examiner les questions de publicité sérieuse, de publicité commerciale, c'est-à-dire étudier les moyens qui sont employés de nos jours pour faire connaître au public soit des marchandises, soit des maisons de commerce ou d'industrie et ayant pour but de lui créer une clientèle d'acheteurs.

A ce point de vue, le but à atteindre est de vendre les produits fabriqués. C'est en partant de ce principe que l'on est arrivé à cette conception qu'aujourd'hui, dans l'état profond d'évolution des mœurs commerciales, la capacité commerciale, le sens de la vente, en un mot, est devenue plus importante que les connaissances techniques.

Le commerçant et l'industriel sont donc conduits à développer de plus en plus cette capacité commerciale. Ils ne peuvent y arriver que par l'emploi de la publicité qui, depuis plusieurs années, est intervenue brusquement dans les habitudes et est en train de modifier si profondément les conditions économiques qui président aux échanges.

Une des formes principales de la publicité a pour substratum, pour media, comme l'on dit quand on veut être savant, le journal. L'annonce est un des facteurs déterminant de l'acte d'achat.

La puissance de l'annonce dérive de la puissance de persuasion que possède tout journal. En effet, l'achat est un acte de foi, un acte de confiance en la valeur de l'article acheté. Si j'achète un pain de savon, je l'achète par besoin de propreté, mais j'achèterai un savon de telle marque parce je crois en ses qualités particulières, parce que j'ai confiance en sa valeur.

C'est cette confiance, cet acte de foi, que l'annonce implantera dans la conscience de l'acheteur futur.

Or, comme le journal est le plus parfait agent d'influence sur le public, l'annonce profitera de cette influence, en prendra sa part.

Le journal est en effet le pourvoyeur de la conversation. En effet la conversation est à la base de toute transaction. Aucun échange ne se fait qui ne soit accompagné d'un échange de paroles, soit verbales, soit écrites, soit imprimées. La loi de l'offre et de la demande est donc satisfaite, dans l'échange, dans la vente et l'achat, grâce à des conversations.

Autrefois, tout événement était local. Il ne sortait pas du cercle, très petit, des conversations de la petite ville ou du canton. Les marchands étaient tous connus pour vendre tel ou tel article et le nombre des articles étaient restreint.

Aujourd'hui la Presse a transformé tout cela. Grâce à elle, ce qui était local, le fait qui n'intéressait qu'un nombre limité de personnes, le fait qui n'était commenté que par quelques conversations, est devenu de nos jours, national, universel. Des millions de personnes chaque jour échangent des conversations sur tel ou tel événement qui vient de s'accomplir à un point quelconque du globe — chaque fait, quelquefois insignifiant, est propagé par cette pompe aspirante et foulante qu'est le journalisme. — Le journalisme donne un aliment incessant à la conversation et a comme conséquence, par l'échange des idées, par l'échange de paroles, de donner naissance et de propager des opinions. A la suite de la lecture de son journal chacun les commente, se fait une opinion, la propage ensuite. L'annonce dans les journaux bénéficie de cet état de choses. Par les sujets de conversation qu'elle suggère, par la création et la propagation d'une opinion sur la valeur d'un produit, opinion produite à la longue par l'affirmation des qualités du produit et par la répétition de l'annonce, la presse est pour la publicité un moyen de domination incomparable.

Mais c'est une arme à deux tranchants. La presse doit respecter vis-à-vis de l'annonce certaines règles morales, l'annonce de son côté doit user de certaines règles techniques. Ce seront ces deux points que j'examinerai dans la suite de mes articles.

E. Arnaud de Masquard,
Professeur du cours de publicité
à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Nos lecteurs seraient fort aimables de mentionner « Le Courrier Cinématographique », chaque fois qu'ils font une commande à la suite d'une annonce publiée dans notre Journal. C'est le meilleur moyen de justifier la confiance des annonciers du « Courrier » et nous comptons pour cela sur la collaboration de tous nos lecteurs. D'avance, à tous, nous leur disons merci.

LE COURRIER FINANCIER

La Bourse marque une certaine reprise, quoiqu'un peu émue de voir au pouvoir trois ministères en huit jours. Certains baissiers étrangers ont bien essayé d'influencer le marché par des nouvelles tendancieuses et des plus pessimistes, mais les Grands Etablissements de Banque, fatigués de ces manœuvres qui finissent par porter atteinte à leur crédit, ont vivement réagi. L'annonce de la réussite du ministère Ribot fit monter la Rente dans l'espoir d'un emprunt français dont on envisageait la prochaine émission. Sa chute provoqua un recul. Actuellement, on revient à l'optimisme, puisque l'emprunt est jugé nécessaire par tout le monde, même par le nouveau cabinet qui suivra les traces du cabinet Doumergue, lequel avait inscrit cet emprunt dans ses projets immédiats.

Nous ne comprenons donc pas le découragement de certains après la chute du cabinet Ribot, découragement provoqué par l'idée que cette chute reculait l'émission de l'emprunt à une date éloignée. En somme c'est seulement un retard de quelques jours, puisque la Commission des finances de la Chambre n'est pas constituée et ne pourrait donc pas étudier le projet, même s'il avait été déposé par M. Ribot le jour même où il s'est présenté devant la Chambre.

En somme on note une hausse sur toutes les valeurs, sauf sur les titres hellènes et ottomans, influencés par la nouvelle crise gréco-turque.

IMPOTS FUTURS. — *Voilà une question extrêmement confuse et compliquée. De quelque côté que l'on se tourne, on se heurte à des difficultés presque insurmontables à cause de l'opposition des différents partis à des taxes nouvelles, soit qu'elles soient basées sur l'impôt sur le Revenu ou sur le Capital, soit qu'elles viennent en superposition d'impôts existants ou à créer. Pendant ce temps l'argent français s'enfuit à l'étranger qui en profite pour augmenter ses disponibilités économiques ou sa puissance guerrière. Si un conflit s'élevait actuellement entre la France et l'Allemagne, les Banques allemandes qui se parent de l'étiquette suisse ou belge s'empresseraient de faire passer en Allemagne les fonds français. Comment irait-on les leur réclamer ? Il faut avouer que certains capitalistes sont bien peu prévoyants, sinon pour la question nationale, du moins pour leur propre patrimoine.*

EMPRUNT MAROCAIN. — *Les conditions dans lesquelles se sont faites les opérations de cet emprunt sont véritablement extraordinaires. Quand une émission est quelque peu malchanceuse, les frais de publicité se montent à des sommes considérables. Pour celle-ci, le mystère a été complet, la publicité nulle, et certains journaux considérables semblent supposer que si M. Peytel, Directeur du* Crédit Algérien, *avait employé à d'autres usages les frais de publicité qui avaient été alloués, il n'aurait pas agi autrement qu'il n'a fait.*

Autre bizarrerie : cet emprunt est exempt d'impôt futur sur le revenu. C'est donc un précédent dont on se servira à la Chambre et qui est en contradiction avec les idées de certains parlementaires qui demandent que le coupon de rente soit imposé.

VALEURS BRESILIENNES. — *La situation économique du Brésil s'est aggravée considérablement et les spéculations tentées sur la propriété foncière sont devenues gênantes pour certains de nos établissements financiers. De ce nombre est le* Crédit Français *engagé pour une forte somme au Brésil et qui se trouve embarrassé pour l'émission de ses actions nouvelles que l'on trouve hors Bourse à 30 francs plus bas que les anciennes !*

MINES DE BORRALHA. — *Le fondateur de cette Société est M. A. Rochette, qui n'a de commun que le nom avec l'ancien financier de lugubre mémoire. M. A. Rochette fait, avec cette Société, une affaire excellente, sinon pour les actionnaires futurs, du moins pour les apporteurs. Jugez-en : L'apport, qui consiste en mines situées au Portugal, est payé par 1.882.300 francs sur le capital de 1.900.000 ; c'est dire qu'il restera en caisse une somme de 17.700 francs. Comme cette somme n'est pas suffisante pour assurer une exploitation, les statuts portent que le Conseil est autorisé à émettre pour 800.000 francs d'obligations, à rembourser à la volonté de la Société. Ainsi donc, un souscripteur, sans savoir si la Société sera viable, se trouverait obligé de supporter une charge obligataire considérable, avec cette aggravation qu'il ne sait pas, en souscrivant, comment seront remboursées lesdites obligations. Nous ne savons si un grand succès attend l'émission projetée ; nous sommes légèrement sceptiques.*

ENERGIE ELECTRIQUE DE CATALOGNE. — *Divers journaux prônent encore les mérites et avantages de cette émission qui devait être terminée quelques jours après son lancement. Or, il paraîtrait que l'affaire ne serait pas en excellente voie, car on ne comprend guère une publicité qui se produirait après la clôture de la souscription. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de cette valeur.*

CREDIT FONCIER URBAIN DE CRAIOVA. — *Nous avons déjà dit que la souscription de ces titres devait être close il y a plus d'un mois. Cependant, malgré la promesse d'un coupon payable le 1er juillet prochain, les listes ne sont pas encore couvertes et les souscripteurs ne paraissent guère se presser. Il faut avouer, à la vérité, qu'il ne paraît pas extrêmement intéressant de placer ses fonds en hypothèques à 5 0/0 en Roumanie, lorsqu'on trouve le même taux d'intérêt en France sur de superbes immeubles que l'on peut visiter à l'avance et dont on peut constater l'existence et la bonne construction.*

Pierre FONTENAY.

Nous ouvrirons la semaine prochaine la rubrique financière se rapportant aux valeurs cinématographiques.

Les Films tels qu'ils sont

Par M. EDMOND FLOURY

CRITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE

Voici d'abord, dans l'ordre, les productions de la Maison **Pathé** *:*

« Black Roderick » *de la marque* **Britannia**. — *Jolis sites, mais histoire bien connue pour aboutir à une poursuite mouvementée ; pas trop longue ;*

« Un fiancé sous séquestre » ;

« Caroline et le Photographe ». — *Nous avons déjà vu toutes ces baignoires, effets d'eau, personnages submergés, il y a bien sept ou huit ans ; on demande un peu plus d'inédit.*

« La Vallée de la Joute » (plein air). — *Jolie photographie.*

« Mariage Morganatique » (drame). — *Pas très lucide dans la première partie et une situation peu digne pour des officiers ; j'ai admiré un effet de lumière, genre Loïe Fuller. La mise en scène laisserait un peu à désirer. Il est difficile d'admettre que des Archiducs ne possèdent qu'une auto pour toute la famille, car nous ne voyons qu'elle à tous moments ; cela devient l'auto...bus. Ce drame est bien rendu par une excellente troupe.*

« Jusqu'où va la haine ». — *La bande à accidents : chute de cheval, écrasement par auto, etc. ; comme scénario c'est le vaudeville, bien connu,* Trois femmes pour un mari, *mis en drame. Le chef des négatifs de la Maison Pathé fera bien de revoir ses coupures, il nous a servi deux fois le commencement d'une scène.*

« Etude d'Oiseaux » (documentaire). — *Très curieux.*

Enfin le morceau important: « Les Yeux du cœur ». — *Long métrage, qui passe facilement car le sujet est parfait, bien joué, excellente mise en scène.*

J'allais oublier un très bon « Rigadin ».

*
* *

Chez **Gaumont**, *une scène comique:* « Sa famille ». — *Bonne photographie mais scénario et effets pas bien neufs ; il m'a semblé, pour cette vue, que l'opérateur n'avait pas tourné à l'allure, il ne manquait pas de lumière pourtant.*

« Le Chant du Cygne » (comédie sentimentale). — *Les derniers tableaux sont bien supérieurs aux premiers ; il y avait des longueurs puisqu'on a coupé l'épilogue.*

« Tu n'épouseras jamais un avocat » (très bon comique). — *Bonne interprétation. Je me permettrai seulement une observation à l'égard de M. Levesque, un excellent artiste, genre Noblet ; il fait trop de gestes, se dépense inutilement et noie ses effets, car le tout s'embrouille, on ne distingue plus rien ; dans le comique, aussi bien que dans le drame, en Cinématographe, il n'y a que les mouvements lents qui sont compris, principalement en premier plan, et la chose, je le sais parfaitement, est excessivement difficile surtout dans le comique où l'on se laisse emporter par l'action.*

Pour terminer : « Peine d'amour » (drame). — *Joué avec beaucoup de conscience, photographie excellente, métrage très raisonnable, cette bande obtiendra, à tous les points de vues, un gros succès auprès du public.*

*
* *

Rien de saillant à la **Cinès**, *chez* **Ambrosio**. *Je n'ai guère goûté* « Le Naufragé de la vie » ; *la marque* **Selig** *présente un* « Jean le Tireur », *tout-à-fait incompréhensible ; les artistes pourtant sont bons et les paysages bien choisis.* **Edison** *a été bien inspiré avec un pastiche d'une fable de Lafontaine :* « Comment s'écrit l'histoire » *et* « André monte sur les planches », *deux comiques à mettre dans tous les programmes et que je signale à l'attention de nos lecteurs.*

« Zigo » *par la Maison* **Halley**, *après quelques coupures fera bonne figure. Le rôle de la petite fille est joué cette fois par une enfant, dans l'acceptation du mot, et non par un petit prodige comme il y en a trop.*

« La Cage » (drame) *dont le coloris est excellent, effets d'éclairage réussis, un duel bien réglé ; en écourtant un peu ce sera un très bon film qui peut être vu par tous.*

« Les Mystères de Londres ». — *J'avoue m'être perdu dans ce dédale de tableaux ; un effet réussi ; un arbre qui, en se ployant, sert à sauver l'héroïne, mais que de péripéties, mon Dieu !*

Un comique passable : « Gontran monte sur le trône de Balanie » *de l'***Eclair**. — *La figuration est par trop sommaire. Il est aussi déplacé de mêler des noms illustres, comme celui du maréchal Canrobert, à ces sortes de fantaisies.*

« Un homme inutile », *de la* **Savoia**. — *Il manque peu de chose pour faire de ce drame sentimental un excellent film, pourtant la scène où un mutilé se dévoue pour sauver un enfant en danger, pendant que plus de vingt hommes valides le regardent faire, n'est pas très réelle.*

« L'appel de minuit » *fera frémir et s'apitoyer bien des cœurs ;* « Tout son devoir » *est à la louange de la* **London-Film**. — **Continental** *a remporté un gros succès avec* « La chambre 22 ». *Mise en scène très soignée, interprétation de premier ordre, un sous-titre :* « Ma fille, ton mari nous trompe » *a mis la salle en joie.*

*L'***Eclair** *reprend sa revanche en donnant* « Le Corso rouge ». — *La reconstitution d'une représentation dans un cirque est très ingénieuse, bonne mise en scène, le rôle de l'Ecuyère est tenu d'une façon remarquable et, ce qui ne gâte rien, par une très jolie femme.*

« Le premier duel de Willy ». — *Amusant.*

PROCHAINEMENT



Les Petites IRVIN

dans

Le Commandant Croquignolle

TÈS

Capital Social : 5 Millions de Francs
entièrement versés

gstin, PARIS (II[e]) Téléphone : LOUVRE 20-25



sans précédent

ME NUE

e toile célèbre

US PRÉSENTONS

que de toute beauté,
nce parfaite

ar tout le monde

CINÈS



L'Eclipse *nous a présenté un bon drame :* « Le retour du Coupable ». — *J'aime moins sa bande comique, les effets sont trop connus maintenant.*

« Un drame au phare », *de la marque* **Minerva**, *sera goûté pour le pittoresque de ses vues.*

Vitagraph, *à son tour, nous présente un sujet palpitant :* « La Bande des Capuchons Noirs » *qui rappelle nos trop célèbres chauffeurs de jadis ; enlèvement, bataille, noyade, poursuite, toute la lyre, un joli effet : un homme abandonné sur un radeau et sauvé, bien entendu, pas le héros ; seulement au tableau qui suit, ces deux personnages, qui devraient être trempés, ne sont guère mouillés, le sauveur, après tant de péripéties, a encore sa cravate indemne ! les mouvements des foules sont parfaits, comme toujours, car les Américains excellent dans ce genre.*

« Le Regret du Passé », *de la Maison* **Victor**, *avec un sujet simple, a su émouvoir l'assistance, mais la marque* **Sterling** *a remporté tous les suffrages avec* « Amour et Vengeance », *ceci ne se raconte pas il faut voir pour se rendre compte des tours de force, c'est le mot, que présente cette bande, c'est absolument extraordinaire ; on assiste à une course d'automobiles vraiment prodigieuse et au milieu de toutes les péripéties les plus invraisemblables, un comique surgit, bondit, disparaît, reparaît à notre grand ébahissement et tout cela sans trucs, semant le fou rire tout le long du film, c'est un gros succès.*

« La Vengeance du Yaqui » (drame-poursuite. — *Le clou c'est l'attaque d'un train par des mexicains, il en résulte un combat acharné, et pendant ce temps le train roule toujours, le mécanicien fait des appels désespérés à l'aide du sifflet de sa machine, lesquels sont entendus, des renforts arrivent, les assaillants sont anéantis, mais nous avons passé par de cruelles angoisses ; encore un succès.*

Une comédie sentimentale : « Les Laitières » *d'***Itala-Film**, *paraît pâle après tant d'émotions, mais nous voici replongé, à nouveau, dans le drame noir, forcément, par* « l'Homme de la Cave » *dont les premiers tableaux nous intriguent de suite, excitent notre curiosité, réclament notre attention; nous nous laissons prendre et suivons anxieusement les péripéties multiples de ce cauchemar policier ; j'ai remarqué un hall splendide, comprenant un escalier nature conduisant à une galerie supérieure, comme on en voit rarement dans les meilleurs théâtres ; l'action marche sans que nous nous en apercevions et pourtant nous arrivons au bout du sujet sans pouvoir croire qu'il mesure 1445 mètres, c'est le plus bel éloge que nous puissions lui rendre. En somme un succès que nous recommandons.*

A citer, pour terminer cette longue critique, « Madame veut divorcer », « La Faute d'un père » *et les excellentes photographies des* « Paysages Basques » *de la* **Milano**, *qui font partie, avec* « l'Homme de la Cave », *du programme de la maison* **L. Aubert.**

Edmond Floury.

Villes françaises dépourvues de Cinémas permanents

(TROISIÈME LISTE)

Voir le "*Courrier Cinématographique*" Nos 23, 24.

BOUCHES-DU-RHONE

Roquevaire. — 23 kil. de Marseille, 2 970 habitants. Electricité.

Il y avait à Roquevaire un cinéma, qui a été détruit par un incendie, le 11 mai 1914.

CALVADOS

Bayeux. — 262 kil. de Paris, 7.638 habitants. Electricité. Gaz.

Il n'existe à Bayeux aucun établissement cinématographique.

Dives-sur-Mer. — 21 kil. de Pont-l'Evêque, 3.614 habitants.

Pas de cinéma à Dives-sur-Mer, seulement quelques établissements de passage dans le courant de l'année.

Isigny. — 307 kil. de Paris, 2.591 habitants. Gaz.

Il n'existe pas d'établissement cinématographique dans cette ville.

Livarot. — 205 kil. de Paris, 2.281 habitants. Electricité. Gaz.

Il n'existe pas de cinéma à Livarot. Il n'y en a que de passage.

Orbec. — 188 kil. de Paris, 2.974 habitants. Electricité. Gaz.

Aucun cinéma à Orbec.

Saint-Pierre-sur-Dives. — 222 kil. de Paris, 2.302 habitants. Gaz.

Pas de cinéma installé à Saint-Pierre-sur-Dives.

Vire. — 271 kil. de Paris, 6.298 habitants. Electricité. Gaz.

Il n'y a pas de cinéma à Vire.

CANTAL

Arpajon. — 560 kil. de Paris, 2.579 habitants.

Arpajon ne possède aucun cinéma.

Condat-en-Feniers. — 34 kil. de Murat, 2.699 habitants. Electricité.

Néant.

Murat. — 534 kil. de Paris, 2.831 habitants. Gaz.

Il n'y a pas de cinéma à Murat ni dans les environs.

Riom-ès-Montagne. — 476 kil. de Paris, 2.901 habitants.

Il n'existe pas d'établissement cinématographique à Riom-ès-Montagne.

CHARENTE

Barbezieux. — 480 kil. de Paris, 4.312 habitants. Electricité. Gaz.

Il n'y a pas de cinéma à Barbezieux.

Confolens. — 446 kil. de Paris, 3.088 habitants. Gaz.

Il n'existe pas dans cette ville d'établissement cinématographique.

Jarnac. — 14 kil. de Cognac, 4.619 habitants.

Pas de cinéma à Jarnac.

La Rochefaucauld. — 463 kil. de Paris, 2.984 habitants. Gaz.

Il n'existe pas de cinéma dans la commune.

Ruffec. — 404 kil. de Paris, 3.483 habitants. Gaz.

Pas de cinéma à Ruffec.

Segonzac. — 517 kil. de Paris, 2.286 habitants.

Pas de cinéma à Segonzac.

AUDE

Montréal. — 790 kil. de Paris, 2.381 habitants.

Aucun cinéma à Montréal.

(A suivre.)

ITALA-FILM





VENDREDI
10
JUILLET

COMME L'AIGLE!

Pathétique - 943 mètres - Affiche













SUR L'ÉCRAN

Aidons-nous les uns les autres.

Pour éviter des erreurs de composition toujours désagréables dans un journal de bonne tenue, et qui se produisent inévitablement lorsque la copie est négligemment établie, l'administration du COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE prie instamment ses clients et ses correspondants de rédiger leur copie d'ANNONCES ou d'ARTICLES avec le plus grand soin.

De cette manière, ils permettront à nos typos d'éviter la perfide coquille qui se glisse insidieusement partout et dénature souvent le sens d'un article ou la teneur d'une page de réclame.

A tous, nous disons merci!

Précisons.

La *Société Générale de Cinématographie* nous adresse, avec prière d'insérer, la lettre ci-dessous que nous nous faisons un devoir de publier. Elle précise en effet certains points restés nébuleux dans notre précédent article, et *Le Courrier* doit à ses lecteurs les informations les meilleures et les plus détaillées.

Neuilly-sur-Seine, 15 juin 1914.

« Dans votre numéro du 12 juin, page 23, vous avez publié sous le titre « Mauvais Signe » une nouvelle incomplète.

« Il est vrai que le contrat du Film d'Art, avec la maison Staffa, représentée à Paris par M. L. Aubert, n'a pas été renouvelé à son expiration, c'est-à-dire le 19 mars dernier. Vous en déduisez que notre production ne plairait pas à la clientèle.

« La production du Film d'Art est appréciée dans toute l'Amérique du Sud. Le contrat Staffa a été immédiatement repris par la Compagnie Brésilienne, représentée par M. A. Nevière, à des conditions plus avantageuses pour nous.

« L'augmentation de capital décidée à notre dernière assemblée générale est, à ce jour, entièrement réalisée.

« J'ajoute enfin, pour vous mettre tout à fait à votre aise, que tout en défendant vis-à-vis de la Société des Auteurs les intérêts de nos clients, nous sommes fermement décidés à maintenir notre ligne de conduite qui est d'intéresser à notre art, tous les hommes de talent qui sont la gloire du théâtre et de la littérature contemporaine, et dont la collaboration nous permettra de vraincre l'effroyable *banalité du scénario anonyme* qui, à notre avis, est *le plus grand danger qui menace la cinématographie*.

Le Secrétaire Général.
Signé : ILLISIBLE.

On ouvre.

Un des bons amis du *Courrier Cinématographique*, M. E. Dupin, autrefois directeur du Casino-Cinéma de Vierzon, après avoir vendu sa première exploitation où il réussit fort bien, nous annonce qu'il monte à Châlons-sur-Marne un nouvel établissement.

Le Casino-Cinéma de Châlons-sur-Marne est placé au centre de la ville, rue Lochet. Il aura environ 1.000 places. Son Directeur est un professionnel averti. Il installe de moderne manière son établissement avec tout le confort désirable.

Il n'est pas douteux que les Châlonnais l'accueilleront avec enthousiasme et par leur empressement le remercieront d'être venu.

Député.

Député, tel est le titre du Sketch Cinématographique de Max Linder. Depuis ses débuts aux Folies-Marigny, il remporte un triomphal succès qui fait honneur à son auteur et principal interprète Max Linder et justifie sa réputation de parfait comédien.

Député amène chaque soir, aux Folies-Marigny, une foule



MAX LINDER

toujours plus dense, toujours plus enthousiaste. C'est au milieu des rires irrésistibles de toute la salle que le Roi du Cinéma développe ses éblouissantes fantaisies, toujours inattendues, toujours nouvelles et toujours heureuses.

Max est un artiste, un véritable grand artiste. Il sait admirablement tirer parti de ses mille qualités.

L'éclat de la rampe ne le diminue pas ; au contraire, plus on le connaît, plus on le voit de près, plus on apprécie son talent. Roi de l'Ecran, il triomphe sur la scène. Et ceci est tellement rare qu'il importe de le faire ressortir.

Aussi, applaudissons-nous très sincèrement avec tout Paris l'élu du Cinéma.

Une Nouvelle Agence.

Chacun le sait, Marseille et sa région constituent le marché du film le plus prodigieusement actif. Certaine firme cinématographique s'y embusqua, il y a quelques années, pour exploiter ceux que les profanes dénomment, ô paradoxe! les Exploitants.

Le Courrier, toujours avocat des causes justes, dénonça certains procédés commerciaux instaurés par cette entreprise et généralement peu usités; *Le Courrier* lui prédit même un prochain effondrement... Et voici que les événements lui donnent encore raison. Cette bonne justice immanente intervient, la combinaison chancelle...

D'abord, une firme toute puissante s'installe à Marseille. Ce coup inattendu lézarde le mur du Rempart de la Cannebière. Il ouvre une énorme brèche par où le flot de la clientèle s'écoule.

D'autres Maisons concurrentes la recueillent précieusement et s'attachent cette clientèle obsédée des vexations répétées qu'elle subissait par force.

Mais jamais les collègues du Midi n'avaient eu l'heureuse fortune de voir l'un des leurs prendre l'initiative de monter une Maison de location et de venir apporter sa contribution à la prospérité générale, compromise par de multiples combinaisons à la hausse et à l'esbrouffe.

Aujourd'hui, c'est chose faite. On nous annonce, en effet, que M. Etienne Giraud, directeur des Cinémas Kursaal et Fémina, de Toulon, c'est-à-dire un des Exploitants les plus connus et les plus estimés de la région, monte à Marseille même une grande entreprise de location.

M. Giraud était cette semaine de passage à Paris. Il s'est assuré par une suite de contrats une série de films très importants et du plus haut intérêt. Tous nos collègues de la région pourront aisément trouver à l'Agence qu'il ouvrira en rentrant un appoint de premier ordre pour constituer les beaux programmes que sollicite le public.

Ajoutons encore : M. Giraud part avec tous les atouts dans son jeu. Il s'est aussi assuré le concours de notre ami Jean Faraud, un professionnel du film, avec lequel les Exploitants du Midi entretiennent de si cordiales relations.

Et *Le Courrier* souhaite à l'intelligente initiative du nouveau loueur le plus grand bonheur. Elle arrive à son heure et répond à une nécessité vitale de l'exploitation cinématographique dans le Midi.

Comparaison.

Deux établissements de spectacle sont en présence, supposons par exemple qu'ils s'installent sur les grands boulevards de Paris. Situés non loin l'un de l'autre ils semblent avoir des obligations à peu près identiques et des besoins financiers équivalents.

Eh bien, le premier part avec un capital d'environ trois cent mille francs; quant au second, il paraît qu'il recherche plus d'un million pour en arriver aux mêmes fins. Cette différence d'appréciation nous semble bien mystérieuse.

Qu'est-ce que cela veut dire? Devine qui peut.

Petites Nouvelles.

L'Assemblée Générale de la Coopérative du Film, annoncée la semaine dernière, « est une Assemblée Générale *Extraordinaire*. Elle est reportée au *mercredi 8 juillet*, à dix heures du matin.

*

MM. les Exploitants de la région Lyonnaise trouveront, dès maintenant, toutes les exclusivités de l' « Union-Eclair-Location », chez MM. Rispal et Burgat, 5, rue Dunoir, à Lyon.

La Société Commerciale du Film, 18, rue Favart, à Paris, sera dorénavant représentée dans le Midi. M. Mary, son directeur, nous avise en effet qu'il vient de traiter avec M. Etienne Giraud, dont nous annonçons d'autre part l'installation.

Déplacements.

M. Davidson était cette semaine de passage à Paris.

*

M. Marcel Vandal, Directeur de la Compagnie Française des Films et Cinémas Eclair, est de retour à Paris, venant d'Espagne où il a installé une succursale de sa Compagnie.

*

M. de Saint-Mesmin, Directeur de l'Omnia, à Lille, M. Julien, Gérant du Cinéma Pathé à Marseille, M. Giraud, Directeur des Cinémas Kursaal et Fémina de Toulon, *Président de la Fédération du Midi de la France*, M. Dupin, Directeur de Cinéma à Châlons-sur-Marne, ont également fait cette semaine un court séjour à Paris.

*

M. Mary, Directeur de la Société Commerciale du Film, est rentré de Londres.

*

M. Monat, Directeur de Monat-film, nous est signalé à Haarlem (Hollande).

*

M. Weil, Agent général de France-Cinéma-Location, continue sa randonnée à travers la France. Il vient de quitter Toulouse et se dirige sur Marseille.

*

M. Plimton, directeur du *Studio* de la Compagnie Edison, et Mme Plimton, ont passé quelques jours en Europe. Ils sont arrivés cette semaine à Paris, venant de Londres, et ils en sont repartis, jeudi dernier 18 juin, pour l'Amérique.

Inauguration de l'Exposition Internationale de Cinématographie, à New-York.

L'ouverture de la 2e Exposition Internationale de Cinématographie aux Etats-Unis a eu lieu, au Grand Central Palace, à New-York, le 8 juin dernier.

Le Président des Etats-Unis, M. Woodrow Wilson, a lui-même inauguré l'Exposition, tout en restant dans son cabinet, à Washington. A deux heures précises, il a pressé un bouton. A ce signal, les draperies qui couvraient son portrait, placé dans la salle principale, se sont abaissées, et la musique militaire « Catholic Protectores » a joué l'hymne national *Star Spangled Bamer*. L'Exposition s'est ouverte en présence d'une foule nombreuse d'invités parmi lesquels on remarquait toutes les notabilités du monde cinématographique, du Théâtre, des Lettres et des Arts.

Notre correspondant spécial américain nous donnera, la semaine prochaine, des détails plus circonstanciés.

Un succès sans précédent.

La Société des Etablissements Pathé frères a sorti, la semaine dernière, *Néron et Agrippine*, un des films les plus sensationnels de l'époque. Trente-quatre établissements, à Paris, seulement ont inscrit ce film à leur programme en première semaine, et... ils refusent du monde chaque soir.

Le public s'enthousiasme pour ces grandes épopées, lorsqu'elles sont admirablement présentées comme *Néron et Agrippine*, il vient en foule dans les cinémas qui les présentent.

Il en résulte une recrudescence importante de recettes d'abord, ensuite un regain de popularité pour le cinéma où



L'AMOUR e

mis au se

PASSIONS

se heurtent dans

intérêt sans

L'ENVELOP

Longueur : 1.197 m.

Cette œuvre, qui dépeint les

sans scrupule, aura

EN EXCLUSIVITÉ AUX **Établissem**

e la **HAINE**
sévice des
OLITIQUES
un drame d'un
précédent



PE NOIRE

nœurs de certains politiciens
un succès considérable

Affiches et Clichés

nts L. AUBERT

chaque semaine amène pour la foule mille révélations inattendues, mille sensations nouvelles.

Remarquons en passant que la Société Pathé n'a point augmenté ses tarifs. Elle a loué *Néron et Agrippine* comme tous les autres films de sa production. Les Exploitants pourront ainsi réaliser quelques bénéfices qui les aideront à supporter les mauvais jours.

Voici un exemple à méditer par les spéculateurs à la hausse s'il s'en trouve encore à Paris. Que nos amis les Exploitants s'en souviennent, quand on leur parlera de surenchère.

Et l'on revient toujours...

Comme il était aisé de le prévoir, l'*Aiglon* rentre au cinéma. On annonce, en effet, que, fidèle à ses habitudes de réserver à sa clientèle tous les grands succès cinématographiques, M. L. Aubert vient d'acquérir, pour un prix très élevé, l'*Aiglon*, tiré de l'œuvre immortelle d'Edmond Rostand.

Nous savons qu'il a l'intention de remanier le film, présenté par M. Hertz, et de lui donner la tournure cinématographique qui lui manquait lors de sa présentation, ce que *Le Courrier*, toujours impartial, avait tenu à signaler dans ses critiques. Mais l'œuvre est sublime. Elle a été bien interprétée. Il n'est pas douteux que M. L. Aubert, tenant compte de nos justes remarques, lance ce film aussi magistralement qu'il a lancé *Quo Vadis?* et lui ouvre une carrière brillante.

Ajoutons que M. Hertz a chargé M. L. Aubert, dont il apprécie la compétence éclairée, de négocier dans le monde entier les concessions de l'*Aiglon*.

D'ailleurs, notre ami L. Aubert avait parfaitement prévu le retour du volage pigeon de La Fontaine, qui dans cette circonstance était un Aiglon quand il écrivait, bien avant la première du Châtelet, la lettre suivante que nous rapprochons volontiers des événements accomplis.

Du reste, je ne crois pas que notre corporation se soit beaucoup émue des différents projets des directeurs de théâtre qui veulent faire du cinéma dans leurs salles. L'Aiglon, *dont le sort a été de mourir jeune en exil, aura je le crains pour lui, la même destinée au Châtelet, et, repentant comme la « Samaritaine », il reviendra dans nos salles cinématographiques pour y connaître le vrai triomphe.*

Cette rectification faite, laissez-moi vous dire que je reste l'admirateur convaincu du talent de M. Rostand... Notre industrie a beaucoup été décriée. Il n'est pas mauvais de voir les grands noms du théâtre s'y intéresser. L. AUBERT.

Et ceci prouve encore une fois que l'on revient toujours à ses premières amours. Il convient dans cette circonstance de savoir gré à M. L. Aubert de l'effort qu'il vient de faire pour notre industrie en prenant l'*Aiglon* et en en faisant un beau film.

Au Syndicat de la Presse Cinématographique.

Le Comité du Syndicat de la Presse Cinématographique Française s'est réuni mercredi 17 juin, à 5 heures de l'après-midi, au siège social, 19, boulevard St-Martin.

Différentes questions furent agitées, entre autres celle de la fête du Syndicat qui aura lieu vraisemblablement dans les premiers jours d'octobre et fera d'ici là l'objet de nouvelles réunions.

Certains faits d'un ordre professionnel furent ensuite soumis à l'arbitrage du Syndicat, mais celui-ci ne s'est point encore prononcé d'une manière décisive.

En somme, rien de bien saillant.

Les journalistes adhérents avaient répondu en nombre à la convocation. Quelques-uns s'étaient fait excuser ou représenter. La séance eut lieu, on ratifia même une adhésion nouvelle, celle de M. Chaptal, comme membre associé.

Une gigantesque Entreprise Cinématographique

On annonce que trois Compagnies de films américaines, très importantes : la « Famous Players Film Co », la « Jerse Lasky Feature Play Co » et la « Bosworth Film Co », viennent de fusionner pour ne former qu'une seule Compagnie, la « Paramount Picture Co ». Le capital engagé dans l'affaire s'élève au chiffre respectable de 21 millions de dollars, soit 105 millions de francs. Nous donnerons, la semaine prochaine, des détails sur cette gigantesque entreprise, si intéressante au point de vue cinématographique.

Errare humanum est.

Par suite d'une malencontreuse erreur de composition, nous avons imprimé, la semaine dernière, dans la double page de publicité réservée au matériel de prise de vues de la *Société Française des Films et Cinématographes « Eclair »* :

APPAREIL PROFESSIONNEL « ECLAIR-GILLON », nouveau modèle, **900** francs au lieu de **1.900 francs**.

Nos lecteurs sont priés de vouloir bien tenir compte de cette erreur, lorsqu'ils commanderont un appareil.

Encore un canard.

Une volée de canards continue à voltiger autour de l'Hippodrome Gaumont-Palace. Ainsi, un organe ordinairement mieux informé, *Le Nouvelliste des Concerts*, annonce aujourd'hui que l'Hippodrome sera bientôt exproprié et que les Etablissements Gaumont prospectent dans tout Paris pour y transporter leurs pénates.

Ce bruit est absolument dénué de fondement. Les Etablissements Gaumont nous autorisent à le démentir officiellement. Et nous sommes persuadés que notre exclent ami Monvoisin, l'aimable directeur du *Nouvelliste*, voudra bien nous aider à le faire cesser et à remettre les choses au point.

La Direction de l'Hippodrome est en possession d'un bail de longue durée. Aucun danger d'expropriation ne la menace. Et la preuve, c'est qu'elle dépense encore cette année des sommes considérables pour transformer encore son Palace.

On dit.

On dit que *La Femme Nue*, édition Cinès de Rome, vient d'être achetée par M. Sandberg, directeur de la Société Générale d'Attractions, pour une somme assez rondelette : disons 10.000 francs, pour approcher de la vérité.

Il paraît que ce film sensationnel passera à Tivoli, mais qu'il inaugurera d'abord un nouveau Palace, que M. Serge Sandberg édifie en ce moment sur les boulevards, en participation avec un grand loueur, M. L. Aubert.

Est-ce assez clair? Nos lecteurs sauront ainsi que *La Femme Nue* illustrera le premier programme des *Nouveautés Aubert Palace*.

A la bonne heure. Voici un choix judicieux. Il honore MM. Sandberg et L. Aubert, dont l'association ne manquera certes pas d'être fertile.

L'OPÉRATEUR.



La valeur n'attend pas le nombre des années... Exemple : Les ravissantes petites Irvin, qui sont, au Cinéma, de grandes étoiles... Je pense que M. André, leur habile manager, n'a pas d'autre truc, pour les faire tourner aussi parfaitement, que la promesse d'un jouet ou d'un gâteau ! Signe particulier : Ces demoiselles aiment tourner des films où l'on mange beaucoup d'éclairs au chocolat !

FÉDÉRATION NATIONALE BELGE
de la CINÉMATOGRAPHIE

Nous recevons la communication suivante, qui convie tous les directeurs de cinémas de Belgique à assister à une assemblée générale :

Messieurs et chers confrères,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'un grand nombre de directeurs et d'exploitants de cinémas sont désireux de former une « Fédération Nationale ».

Celle-ci n'aura aucun but politique ni financier, elle travaillera sans relâche à la défense de nos intérêts.

Tous, Messieurs, vous devez venir et amener des adhérents. N'oubliez pas que seule la cohésion des individus arrive à un résultat favorable.

Par le grand nombre nous saurons nous défendre contre tout ce qui sera injuste et vexatoire. Nous n'accepterons plus d'être sacrifiés, alors qu'il y a tant de genres de commerce et d'industrie de luxe qui sont privilégiés.

Cette entr'aide que l'on vous demande, vous ne pouvez pas la refuser, elle est indispensable pour arrêter cette campagne néfaste contre le cinéma, que malheureusement trop d'entre vous croient terminée.

Non, Messieurs, l'arrêté royal paru dans le Moniteur belge du 11 mars dernier, les écrasantes patentes (non pas taxes) des communes et provinces, l'emploi des films ininflammables, sont des questions de la plus haute importance qui ne doivent pas être résolues arbitrairement selon la région, selon l'avis de certains fonctionnaires.

Il est grand temps de ne plus être indifférents, ce qui vit peut toujours être amélioré, ce qui pourrait naître trouvera dans la Fédération Nationale des défenseurs dévoués à nos intérêts, à notre industrie.

Ordre du jour :

1° Création de la Fédération Nationale Belge de la Cinématographie.
2° Approbation des statuts.
3° Nomination des membres du comité.
4° Divers.

Nous comptons, Messieurs, vous voir parmi tous les représentants de notre grande industrie, notre union fera notre force.

Agréez, Messieurs et chers confrères, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat Cinématographique de Liège :

Le Président,
Prosper LALLEMAND
Liège, 22, place Verte.

Le Secrétaire,
Georges JASPAR,
Liège, 13, place de l'Université.

PETITE TRIBUNE MUTUALISTE

Association des Opérateurs Professionnels Français

Assemblée du 3 Juin 1914

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. L. Conore.

Deux nouveaux membres sur trois présentations sont acceptés :

MM. Capronnier, parrains : Grignon et Barrier; Weber, parrains : Wolff et Boyer.

Une demande d'adhésion a été refusée, n'étant pas en règle avec les statuts.

L'Assemblée décide de se réunir à nouveau le 10 juin, en vue de procéder au renouvellement annuel de son Bureau.

* * *

Assemblée extraordinaire supplémentaire annuelle du mercredi 10 juin 1914

La séance est ouverte à 10 h. 3/4, sous la présidence de M. L. Conore.

Conformément aux statuts, le Président donne la démission du Bureau, arrivé à la fin de son mandat. Il est procédé immédiatement à la réélection par vote secret.

Sont élus :

Président : Conore (Louis), à l'unanimité; 1er Vice-Président : Klein, par 20 voix de majorité; 2e Vice-Président : Barrié, 21 voix; Secrétaire : Capronnier (Charles), 14 voix; Trésorier : Bonyer, 20 voix; Secrétaire-Adjoint, Place, 15 voix; Trésorier-Adjoint : Dumas, 17 voix.

La prochaine Assemblée aura lieu le mercredi 1er juillet, à 10 heures du matin, au siège social : *Au Drapeau*, 30, boulevard Magenta.

Cinématographie pratique

(*Suite*)

Moteurs d'entraînement

(Suite des Réponses au Questionnaire)

4. *Qu'appelle-t-on le collecteur ?*

Le collecteur d'un moteur est la partie qui *distribue* dans la machine le courant reçu. Dans les moteurs à courant continu, c'est un cylindre tournant autour du même axe que l'induit qui porte à sa périphérie, dans le sens longitudinal, des *lamelles* de cuivre isolées entre elles ; chacune de celles-ci est reliée au fil sortant d'une *bobine* ou section de l'induit et au fil entrant dans la section suivante, de telle sorte que, par l'intermédiaire des lames du collecteur, toutes les sections de l'induit forment un circuit fermé.

Le nombre des lamelles du collecteur correspond exactement au nombre d'encoches de l'*induit*.

5. *Qu'appelle-t-on les balais ?*

Les *balais* sont des *frotteurs* généralement en charbon, reliés respectivement au fil de départ et au fil de retour du courant et frottant successivement sur les différentes lames du collecteur pendant la rotation de celui-ci, de manière à amener ainsi le courant dans l'induit.

Dans le moteur d'entraînement, les deux charbons qui viennent frotter sur le collecteur sont maintenus en place au moyen d'un tube métallique isolé de la masse ; un petit ressort à boudin leur assure une légère friction sur ledit collecteur.

C'est aux charbons qu'aboutissent les deux fils venant de l'inducteur. A l'extérieur se trouvent deux bornes servant à brancher les fils d'arrivés du courant électrique.

6. *Quels sont les soins à donner à un moteur ?*

Dans un moteur on doit surveiller les *contacts*, les *isolements*, les *balais* et les *lames du collecteur*. Un défaut d'isolement produit des étincelles et provoque une perte de courant. Les poussières métalliques ou de charbon qui se forment par suite de l'usure des balais peuvent créer des *courts-circuits* dangereux par le moteur et risquent de mettre les enroulements à la masse. Il faut donc tenir le tout dans le plus grand état de propreté.

On nettoiera de temps en temps le collecteur *avec du papier de verre* très fin, sans jamais le graisser, car la graisse produit les étincelles.

On ne doit lubrifier un moteur qu'à l'aide des graisseurs ménagés en dessous de chaque bout d'arbre et ne faire usage que d'huile consistante, l'huile fine s'usant trop vite et graissant moins bien.

7. *Qu'est-ce que la résistance ou rhéostat de vitesse ?*

Pour comprendre le rôle d'un rhéostat de vitesse, il faut expliquer tout d'abord que les moteurs d'entraînement utilisés en cinématographie ont, à vide, une vitesse comprise entre 1650 et 2000 tours à la minute. En charge, la vitesse est réduite, mais de façon insuf-

fisante, puisqu'il faut arriver à 960 tours pour une vitesse normale. Il est donc indispensable d'avoir recours à un rhéostat de démarrage ou de réglage.

Le *rhéostat de vitesse* est constitué par des fils en spirale de métaux spéciaux : ferro-nickel, maillechort, argentan, etc., absorbant une partie de la tension, ce qui modifie la vitesse. Dans les moteurs Shunt, on met ces fils en série avec l'induit ou avec l'inducteur, selon que l'on désire augmenter ou diminuer la vitesse.

Les rhéostats peuvent affecter des formes très diverses. Quant aux systèmes, ils sont de deux sortes : les *rhéostats à plots* (fig. 3) et les *rhéostats à curseur* (fig. 4).

On connaît déjà le fonctionnement des rhéostats à plots : cinq ou six contacts assurent, suivant la position de la petite manette, des vitesses graduellement variables ; mais il convient de dire que le rhéostat à curseur, dont l'emploi tend du reste à se généraliser, permet un réglage plus régulier et sans à-coup. L'arrêt s'opère par l'interrupteur placé à l'une des extrémités de l'appareil.

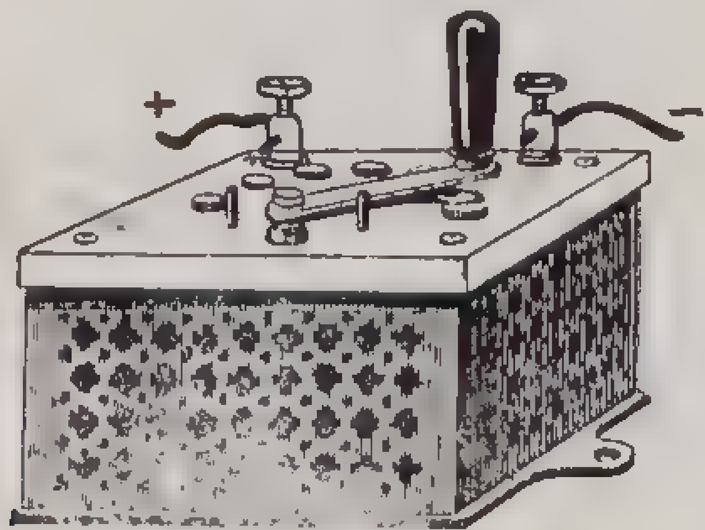


FIG. 3.

Nos lecteurs trouveront plus loin la manière d'installer un moteur d'entraînement et son rhéostat. Nous ajouterons simplement que dans le cas où l'on se trouverait en présence de courants de tension supérieure : 150, 220 ou 550 volts, l'on peut, pour les moteurs ordinaires de 70 et 110 volts, établir une résistance supplémentaire en branchant en quantité, sur la ligne, quelques lampes de même voltage que le courant.

(A suivre.) LE FASCINATEUR.

Nous croyons utile de republier cette semaine la description de l'enrouleuse automatique, cette description ayant été faite la semaine dernière sans le cliché y afférent qui est de première nécessité pour en permettre la facile compréhension.

L'enrouleuse automatique

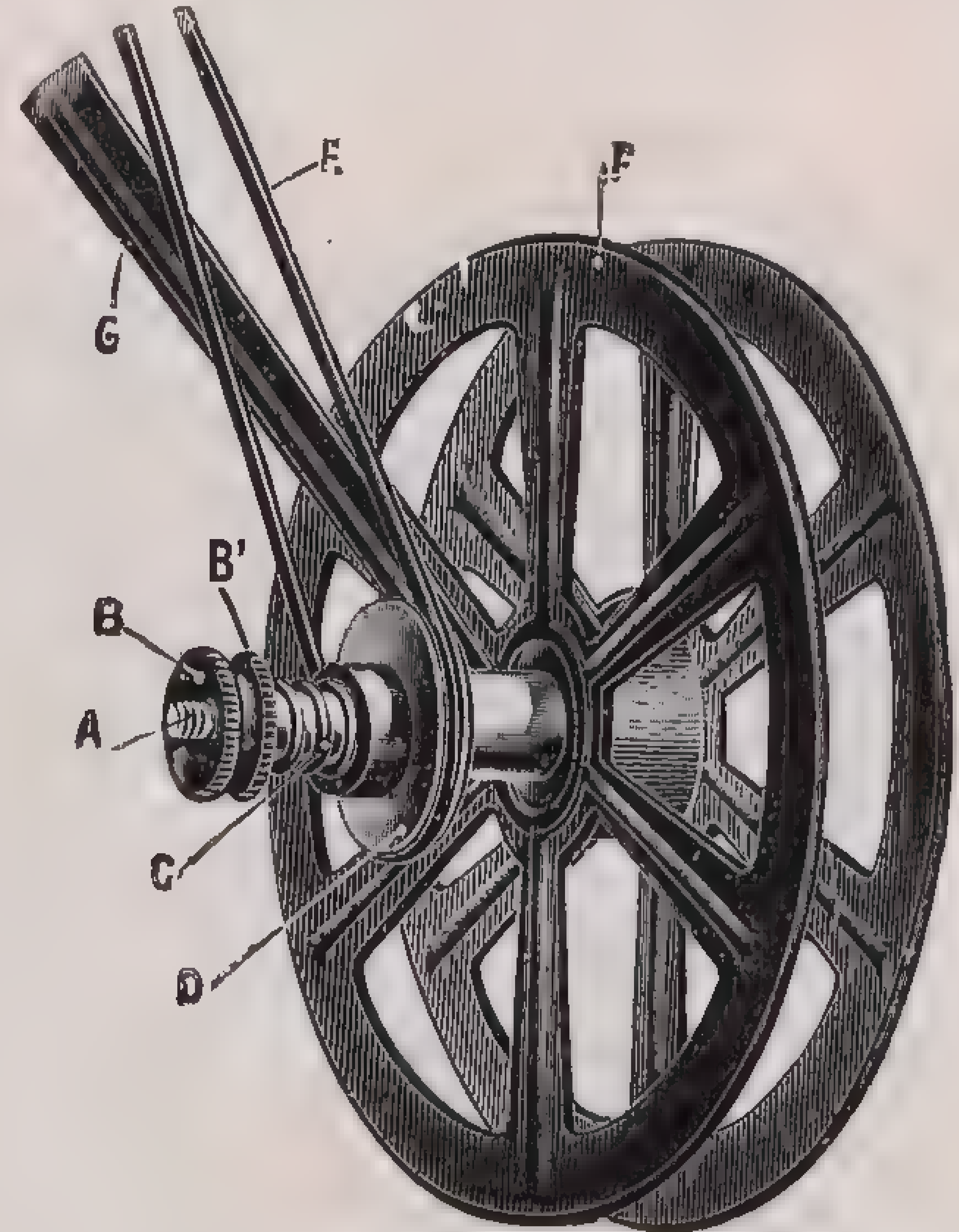
Au début de la projection animée, on recevait la bande cinématographique déroulée, dans une boîte capitonnée ou plus simplement dans un panier en osier. Ce système ne saurait plus convenir aujourd'hui, à cause de la longueur des films et de leur encombrement, sans compter que ni les autorités municipales ni la préfecture de police ne le toléreraient ; aussi nos constructeurs ont-ils, depuis très longtemps, songé à recevoir le film, au fur et à mesure de son déroulement, sur une bobine semblable à celle qui le reçoit avant son passage dans l'appareil.

Mais ce qui, à priori, semble d'une simplicité enfantine, comporte néanmoins certaines difficultés. En effet, le film est entraîné par le projecteur avec une vitesse sensiblement constante ; il est recueilli sur le noyau de la bobine d'enroulement, et le diamètre de ce noyau s'augmente, à chaque tour, d'une quantité égale à l'épaisseur du film enroulé, et la longueur du film absorbé par l'enrouleuse à chaque révolution augmente proportionnellement au diamètre. Si donc, il n'existait pas de moyen compensateur, l'absorption de l'enrouleuse serait supérieure au débit du projecteur et il se produirait sur le film une traction telle que les perforations se trouveraient arrachées.

Il a donc été nécessaire d'imaginer un système permettant de faire varier automatiquement la vitesse de rotation du dispositif d'enroulement en raison de la longueur du film enroulé à chaque tour.

La figure ci-contre représente le dispositif ordinaire d'enroulement automatique à friction utilisé sur les principaux cinématographes d'exploitation.

Comme l'indique cette figure, une courroie métalli-



que E relie le système débiteur ou dérouleur du cinéma au système enrouleur fixé au-dessous de la table par la tige-support G. Une poulie à gorge D, folle sur l'axe fileté A, est maintenue contre une joue fixe calée sur l'axe, à l'aide d'un ressort à boudin C sur lequel fait pression un ressort B et son contre-écrou B'.

Par suite de la pression exercée par le ressort à boudin et de l'adhérence qui en résulte, la poulie D entraîne la joue dans son mouvement de rotation. Au début, lorsque le poids à entraîner est faible, la poulie et la joue tournent avec la même vitesse, mais lorsque l'enroulement du film vient augmenter la masse ou le poids de l'enrouleuse, la friction patine et la joue n'est plus entraînée qu'avec une vitesse réduite. Il s'établit alors un état d'équilibre à mesure que la bobine F enroule la pellicule ; le diamètre du film enroulé augmente, mais l'axe tourne moins vite que la poulie qui l'entraîne.

Cet état d'équilibre s'obtient par un réglage assez délicat de la pression du ressort. Si cette pression est trop faible, on risque de ne pouvoir entraîner l'enrouleuse, lorsque celle-ci tourne à pleine charge ; si elle est trop forte, on peut craindre un déraillement du film au début de la projection.

Pour conclure, observons que le film doit s'enrouler très régulièrement, sans trop de tirage et surtout sans secousses susceptibles de détériorer le film. Si donc celui-ci ne s'enroule pas assez vite et menace de traîner par terre, *il faut serrer le ressort* et bloquer l'écrou B avec le contre-écrou B'. Si, au contraire le film s'enroule trop vite et devient trop tendu, il faut desserrer légèrement l'écrou B en ayant soin de l'assujettir au moyen de son contre-écrou, pour qu'il ne puisse se desserrer de lui-même au cours de la manœuvre. Cette dernière précaution a son importance, car, faute par eux de l'avoir observée, certains opérateurs ont égaré cet écrou et ont été fort embarrassés au cours de leurs séances.

Société Italienne CINÈS

8, Rue Saint-Augustin, PARIS

porte à la connaissance des Exploitants qu'ils peuvent

en toute sécurité

louer ou acheter chez elle, à l'adresse ci-dessus,
le célèbre film

QUO VADIS ?

sans craindre de saisie

car

par jugement en date du 6 Juin 1914

le Tribunal de Commerce de la Seine

a déclaré que ce film

est la

Propriété exclusive

de la

CINÈS

LE CODE DU CINÉMA

LIVRE I

CHAPITRE V

Des Artistes

TITRE Ier

Exécution des Engagements

(Suite)

Mises en demeure. — Lorsqu'un artiste ne remplit pas ses obligations, celui qui l'emploie peut demander la résiliation de son engagement.

Mais d'après l'article 1230 du Code civil « la peine n'est encourue que lorsque celui qui s'est obligé est en demeure ».

L'éditeur ou le metteur en scène doit donc, après avoir fait constater par huissier l'absence de l'artiste, le mettre en demeure d'avoir à assister aux séances à peine, soit de l'amende stipulée au contrat pour défaut d'exactitude ou d'assiduité, soit de dommages-intérêts, soit de résiliation avec paiement du dédit stipulé (Trib. civ., de la Seine de Mai 1898; Aff. Marcelle Eyriel, 20 Mars 1912).

Séances. — Les séances cinématographiques sont divisées en deux parties : celles du matin et celles de l'après-midi pour lesquelles les cachets peuvent être différents.

Les premières comportent la présence des artistes à partir de l'heure indiquée jusqu'à 1 h. 1/2.

Les artistes sont convoqués pour les seules séances où le personnage de leur rôle paraît en scène, et il ne leur est pas garanti de minimum de séances.

Ils doivent se trouver au lieu du rendez-vous à l'heure fixée, sinon ils sont passible d'une amende.

Mauvais temps. — Si le mauvais temps ou un autre cas de force majeure empêche la prise de vues, les artistes reçoivent une indemnité égale à un demi-cachet avec minimum de cinq francs par exemple.

En ces mêmes cas les artistes sont tenus de rester à la disposition du metteur en scène pendant une durée égale après leur engagement.

Cachets. — Lorsque les séances du matin se prolongent, les artistes peuvent avoir droit à un demi-cachet supplémentaire jusqu'à 3 heures, et en cas de prolongation nouvelle, à un cachet entier pour la séance de l'après-midi.

Les artistes convoqués pour l'après-midi reçoivent un cachet entier, quelle que soit la durée de la séance.

Une gratification supplémentaire peut être accordée à certains artistes lorsque leur rôle comporte des scènes dangereuses ou entraîne des fatigues exceptionnelles.

Les cachets sont, d'ordinaire, payés chaque jour, à la fin de la séance.

Cependant il est en général stipulé, au moins à l'égard



des artistes de premier plan, que leurs deux premiers cachets ne leur seront réglés qu'avec le dernier, lorsque la bande sera terminée, le montant de cette retenue servant de garantie aux amendes que ces artistes pourraient encourir pour retard ou pour absence à certaines séances.

Interdiction de jouer au cinéma. — En principe, un artiste engagé par un directeur de théâtre lui doit l'exclusivité de ses services; d'ailleurs, il est d'ordinaire interdit aux artistes, dans les contrats, de faire usage de leurs talents sur les théâtres publics et particuliers, et dans les spectacles de société ou de bienfaisance, sans l'autorisation écrite de leur directeur.

Un artiste qui a été engagé par un directeur de théâtre avec stipulation qu'il n'aura le droit de jouer sur aucun théâtre pendant la durée de son engagement, viole son contrat en paraissant dans une scène cinématographique.

Il y a là, en effet, une faute de la part de l'artiste, susceptible d'entraîner soit une amende si elle avait été stipulée, soit même en certains cas la résiliation de son engagement.

L'artiste, en posant devant un appareil de prise de vues cinématographiques a en réalité joué un rôle sur une autre scène que celle de son directeur.

Le public n'était pas là, il est vrai, mais c'était pour que les attitudes, les jeux de physionomie, les gestes de l'artiste fussent projetés devant un autre public que celui de son théâtre, que l'appareil cinématographique les enregistrait.

La Cour de Paris a même été plus loin dans une affaire concernant Mlle Dutrieu, jugée le 24 novembre 1904. Elle a considéré que le directeur qui prenait un artiste déjà engagé sur une autre scène, commettait un acte de concurrence déloyale le rendant responsable du dédit solidairement avec l'artiste.

Il n'y a, à notre avis, dans cet arrêt, qu'une question d'espèce. Il s'agissait d'un nouvel engagement de nature à empêcher l'artiste de continuer à exécuter le contrat antérieur, et d'autre part, le premier théâtre qui avait engagé Mlle Dutrieu avait fait une si grande publicité sur le nom de cette artiste qu'il était impossible à son confrère d'ignorer l'engagement et son caractère d'exclusivité.

Rappel des emplois antérieurs. — Un employé qui s'établit à son compte a-t-il le droit de rappeler les fonctions qu'il a remplies ou les travaux qu'il a exécutés dans la maison à laquelle il appartenait ?

Pendant longtemps, la jurisprudence le lui interdisait formellement, n'admettant d'exception qu'en faveur des « élèves » qui, ayant payé pour recevoir les leçons d'un maître, étaient autorisés à mentionner le nom de celui-ci.

Les tribunaux sont, aujourd'hui, un peu moins sévères.

Mais un artiste qui a créé des rôles, un opérateur ou un metteur en scène qui ont exécuté des œuvres cinématographiques doivent, en admettant que la jurisprudence leur concède la faculté d'y faire allusion, ce qui dépend des circonstances et n'est pas pour eux un droit incontesté, rappeler nettement dans quel théâtre ou pour le compte de quel éditeur ils l'ont fait.

Le commis d'un architecte chargé d'exécuter les plans d'un monument ou le praticien d'un sculpteur chargé de dégrossir le marbre d'une statue ne pourraient, en s'établissant ensuite à leur compte, faire mention de ces travaux, surtout sans indiquer les noms des patrons pour lesquels ils les ont fait.

Les commerçants qui prennent à leur service des employés ayant appartenu à une maison concurrente sont tenus à une correction et à une réserve plus grande encore.

Il y aurait acte illicite de leur part, susceptible de leur faire encourir des dommages-intérêts, dans le fait de rappeler les rôles tenus par un artiste ou les travaux exécutés par un opérateur ou un metteur en scène, sans même mentionner le nom de la maison qui les en avait chargés.

Plus grave encore serait leur responsabilité si, par une insidieuse disposition de leur publicité, ils tendaient à faire croire aux lecteurs, non prévenus, que les travaux cités avaient été exécutés pour leur propre compte, et à se faire attribuer des succès antérieurs auxquels ils ont été absolument étrangers.

Les directeurs de théâtre, se rendant compte de ces obligations, se conforment strictement à cette règle et ne manquent jamais, dans leurs biographies d'artistes, d'indiquer les noms des théâtres où ceux-ci ont créé ou tenu les rôles dont il est fait état.

(A suivre.) E. MEIGNEN.

Nos lecteurs seraient fort aimables de mentionner « Le Courrier Cinématographique », chaque fois qu'ils font une commande à la suite d'une annonce publiée dans notre Journal. C'est le meilleur moyen de justifier la confiance des annonciers du « Courrier » et nous comptons pour cela sur la collaboration de tous nos lecteurs. D'avance, à tous, nous leur disons merci.

Adresse Télégr. :
CALFILM

CENTRAL FI

12, Rue Gaillon

Succès à l'Ambigu

L

FILLE du GA

d'après le drame de MM.

ODÉON

Journaux illustrés ✠ *Notices*

Rien que des SUC

Les Origines du Cinématographe

Par M. G. DEMENY

II

LA SYNTHÈSE DU MOUVEMENT

(*Suite*)

J'étais préparateur au Collège de France, je gagnais 250 francs par mois sans espoir d'avenir, mais il m'était interdit de faire autre chose, et d'ailleurs, l'aurais-je pu ? La vie du laboratoire vous tient si bien à l'écart du monde qu'il devient même imprudent à un jeune savant qui ignore les ficelles du métier, de se mêler d'affaires industrielles et de se livrer aux mains des commerçants.

Mon exemple est typique à cet égard. Parmi les rares capitalistes venus à moi, un étranger, un grand industriel allemand, se rendit compte du parti à tirer de l'invention.

Le *Phonoscope* était breveté le 3 mars 1892, mais il fallait songer à l'exploiter. Une société en participation fut fondée le 20 décembre 1892 ; elle portait le nom de *Société Générale du Phonoscope* et avait pour but l'exploitation industrielle et commerciale de l'appareil dit « Phonoscope » destiné à reproduire l'illusion des mouvements de l'homme ou des objets animés, soit par vue directe, soit par projections lumineuses.

Elle se proposait aussi l'exploitation de toutes les applications et de tous les perfectionnements de ces appareils, entre autres : 1° les portraits animés ; 2° les projections mouvementées ; 3° l'application au phonographe ; 4° l'application aux distributeurs automatiques ; 5° les jouets scientifiques, et arrêtait un programme d'études et un règlement d'affaires dans lequel j'étais en tiers. Nous verrons plus loin comment ce programme fut réalisé par moi et comment cette société prit fin sans avoir abouti industriellement.

Je fondai, avec les fonds mis à ma disposition, un laboratoire villa Chaptal, 17, à Levallois-Perret. Ce laboratoire, très bien installé, fut le premier de ce genre et servit de laboratoire d'études et de recherches.

On ne pouvait songer pratiquement à la fabrication des disques zootropiques par le premier procédé, trop coûteux et trop difficile. Je travaillai la question et je me mis à établir une collection de clichés négatifs en séparant les images successives des pellicules et en les reportant sur des grands disques de papier percés de 24 ou 30 fenêtres. Ce travail de repérage extrêmement délicat une fois terminé, j'imprimai par report sur des plaques de verre perforées à leur centre et émulsionnées au gélatino-chlorure d'argent et j'obtins des clichés positifs que je taillai à la tournette. Les disques positifs ainsi fabriqués avaient jusqu'à 50 centimètres de diamètre.

On juge de la difficulté de manier d'aussi grandes plaques et d'obtenir, sur leur circonférence, des épreuves bien développées avec une égale intensité. Mais ces difficultés furent vaincues et j'obtins de beaux résultats.

Le procédé restait toujours limité à la reproduction de mouvements de peu de durée, 2 à 3 secondes ; il ne s'appliquait ainsi qu'aux mouvements susceptibles de se répéter constamment comme ceux de la mar-

che, des allures du cheval, du saut, etc. De plus, la confection des disques-types était particulièrement pénible et demandait une patience vraiment chinoise.

Je construisis alors un appareil réversible qui prenait les images négatives en couronne sur un disque de 25 centimètres et permettait de reconstituer le mouvement en remplaçant le disque négatif par un disque à images positives obtenu par contact.

J'avais essayé de remplacer le verre fragile par de la pellicule épaisse pour constituer le support transparent des disques, j'avais joint la stéréoscopie à la zootropie et exécuté des jouets qui restèrent à l'état de curiosité de laboratoire parce qu'ils étaient trop délicats.

Mais les résultats obtenus par ces moyens n'étaient pas en rapport avec le mal que l'on se donnait pour les obtenir, et je sentais qu'il fallait me tourner du côté du ruban sans fin pelliculaire pour trouver la vraie solution de la question.

Je repris la chronophotographie sur pellicule et je songeai à rendre les appareils réversibles, mais je rencontrai là les plus grandes difficultés.

L'appareil que Marey avait imaginé donnait quelquefois de bonnes images, mais il était fort capricieux ; on ne pouvait compter sur son fonctionnement. L'arrêt de la pellicule se produisait au foyer de l'objectif pendant le passage de la fenêtre éclairante, mais cet arrêt était brutal et se faisait à des distances constamment variables, il n'y avait pas équidistance des images de sorte qu'il était impossible de songer à faire repasser la même bande dans l'appareil et de la repérer assez exactement pour obtenir pendant la projection une image fixe.

Nous opérions à cette époque au moyen de pellicules de 6 et 9 centimètres de largeur, mais elles avaient peu de longueur ; les images étaient grandes mais peu nombreuses, elles remplissaient bientôt les bouts de ruban que nous fournissait le commerce et les bobines sur lesquelles elles étaient enroulées étaient vite épuisées.

Il fallait d'abord trouver un mécanisme d'entraînement nouveau et plus parfait ; c'était d'ailleurs le seul organe brevetable, car tout le reste, obturateur, éclairage, était tombé dans le domaine public par les publications antérieures et les notes à l'Académie des sciences.

Je me rappellerai toujours la façon dont l'idée me vint d'un mécanisme fort simple et fort bon.

J'étais à table quand l'on m'apporta une carte de visite ; je la tournai et retournai dans la main en pensant toujours à la solution de mon problème. Puis sans réfléchir, j'enroulai autour de cette carte un bout de fil qui était à ma portée et je m'écriai : « Ça y est, j'ai trouvé mon affaire ! » En tournant la carte, le fil s'enroulait en effet d'une façon continue, mais son extrémité avançait par saccades avec des arrêts successifs.

(A suivre.) G. DEMENY.

OUI...

MAIS...

c'est de

l'Histoire ancienne !



L'avenir

est à

L'AIGLON

d'Edmond ROSTAND

Etablissements L. AUBERT

Jurisprudence Cinématographique

(Suite)

Sur le préjudice qui a pu être causé à M. Etcheverry par cette reproduction par l'affiche, vous pouvez l'apprécier bien facilement, c'est M. Paul Hodel lui-même qui vous a déclaré avoir reçu de Turin 120 affiches, dont 31 ont été saisies le 15 décembre et mises sous scellé. C'est M. Paul Hodel qui, le 30 janvier 1912, dans le procès-verbal qui est joint au dossier, nous déclare : « Quant aux affiches, j'en avais reçu 180, dont 31 mises « par vous sous scellé. Je les vendais quatre francs. « Elles ont été imprimées par la maison Ricordi, de « Milan. L'affiche avait sa raison d'être parce que, « à un certain moment, les personnes qui avaient posé « pour le film avaient pris une attitude analogue à « celle des personnages de la pièce ». Et j'entends encore Me Claro nous dire : c'est la condamnation du Film du cinéma que je trouve sous la déclaration même de M. Paul Hodel... Tout à l'heure, nous y viendrons ; c'était une opinion brillamment exprimée, et vous aurez à dire si l'analogie que l'on peut constater, que l'on constate dans les affiches et le Film cinématographique avec le tableau de M. Etcheverry peut constituer la contrefaçon qu'on vous demande de réprimer.

La maison Ricordi avait si bien senti qu'elle était en faute et qu'il y avait eu de sa part — employons le mot tel qu'il vient sur nos lèvres — une contrefaçon du tableau de M. Etcheverry qu'à la date du 12 février 1912, M. Gentien, représentant de la maison d'édition Ricordi de Milan, écrivait à M. Etcheverry « qu'il reconnaissait le tort qu'il avait pu lui causer et qu'il était prêt à le réparer », c'est-à-dire qu'il était prêt à l'indemniser du préjudice qui avait pu lui être causé. La maison Ricordi tenait cependant à invoquer sa bonne foi, déclarant qu'elle ne connaissait pas le tableau, que le coupable était seul le dessinateur qui avait apporté le film cinématographique et le projet d'affiche sans lui faire connaître la grande ressemblance qui pouvait exister entre le tableau et l'affiche ; et il terminait en disant à M. Etcheverry qu'il lui serait obligé de lui faire savoir s'il serait disposé à régler à l'amiable ce différend et dans quelles conditions.

M. Etcheverry a dû sans doute faire des propositions que nous ignorons ; des pourparlers ont dû s'engager entre les parties intéressées. M. Etcheverry a-t-il demandé une somme qui a paru trop considérable pour qu'on puisse la lui accorder? Que s'est-il passé entre eux, nous n'en savons rien. En tout cas, ce qui subsiste d'une façon précise, c'est que sur un point, la contrefaçon du tableau de M. Etcheverry par l'affiche, il ne peut pas y avoir de doute ; l'affiche est manifestement la contrefaçon du tableau de M. Etcheverry, et on a fait une belle affiche parce que M. Etcheverry avait fait un beau tableau ; on a fait une affiche qui était bien faite pour séduire et attirer le regard de ceux qui passaient devant le cinéma et qui pouvait les engager à aller voir à l'intérieur le film que représentait cette affiche. Le préjudice est certain, nous dirons pour finir, Messieurs, comment vous pourrez le chiffrer. S'il est évident qu'une affiche contrefaite cause à l'auteur d'un tableau un préjudice manifeste, il est non moins certain que la reproduction d'un tableau par un film cinématographique cause à l'artiste peintre dont on aurait reproduit le tableau sur le film, également un préjudice.

J'ai entendu dire, et sur ce point ma compétence est un peu sujette à caution peut-être, qu'on donnait généralement par film cinématographique dix centimes par reproduction et par mètre ; pour évaluer le préjudice qu'on pouvait causer à un artiste dont on reproduisait l'œuvre par la voie du cinéma, qu'il était nécessaire de multiplier ces dix centimes du mètre par la longueur du film et par le nombre des exemplaires; de sorte que si ce que j'ai entendu dire est exact, si le tableau de M. Etcheverry a été contrefait par le film cinématographique, ce film ayant une longueur d'environ 609 mètres, on n'aurait qu'à établir le calcul de 0 fr. 10 multiplié par le nombre de mètres de film et par le nombre des exemplaires de ce film pour arriver d'une façon certaine à chiffrer le préjudice. On conçoit par conséquent que M. Etcheverry ait eu raison d'engager le procès qu'il a porté devant vous car si le film a contrefait son tableau, un préjudice considérable lui a été causé.

Qu'est-ce que le tableau de M. Etcheverry ? Ce tableau, intitulé « Vertige », a été produit au Salon de 1903 ; c'est un tableau charmant, tous ceux qui l'ont vu à cette époque en ont conservé le souvenir. Ce tableau était tellement séduisant qu'il a été reproduit depuis en gravure, en photographie, et que partout où il est exposé, le public s'arrête volontiers, comme on s'arrête devant les sujets charmants.

On a dit de lui que c'était plutôt de la littérature que de la peinture : critique aisée et facile, car faire de la littérature qui séduit et qui plaît, c'est déjà quelque chose. Faire de la peinture qui charme et dont le souvenir reste longtemps dans l'esprit de ceux qui l'ont vue, c'est encore faire œuvre d'artiste ; de sorte que la critique légère qu'on pourrait adresser à M. Etcheverry : « En faisant ce tableau délicieux « Le Vertige » il a fait plutôt de la littérature que de la peinture », ne serait pas une critique bien méchante et dont il y aurait lieu, pourrait-on dire, de se montrer très touché. Ce

Films Jules TALLANDIER

FILLE D'AMIRAL

jouée par la si mignonne

Suzanne GRANDAIS

obtient un TRIOMPHE

tant à Paris qu'en Province

2 Affiches 2m60/2m — Longueur approximative : 1.040 mètres — Photos 18/24

Société Commerciale du Film

Ch. MARY, Directeur

18, Rue Favart PARIS

56, Rue de Paris LILLE

74, Rue des Plantes BRUXELLES

La Société est seule concessionnaire pour la France et la Belgique

Seuls Concessionnaires pour le Midi de la France :

MM. GURGUI & Cie

55 et 57, Rue Saint-Ferréol ⌀ MARSEILLE

tableau représente, vous en avez encore, Messieurs, le sujet devant vous, une femme sur un canapé, qui donne un baiser. Non seulement en peinture, mais dans la vie courante, qui de nous n'a vu ce tableau charmant dans des salons ou dans des palaces ! Si nous avons pu le voir, notre discrétion nous l'aura bientôt fait oublier ; c'est la vie courante : la femme est faite pour donner des baisers, l'homme aussi ; c'est toute la vie ; cela se passe constamment, et si nous avons pu assister à des scènes de ce genre, nous n'y avons plus songé. Ce que je veux simplement vous dire, c'est que le tableau de M. Etcheverry a reproduit par la peinture en une forme délicieuse, quelque chose qui se produit couramment dans la vie et quelque chose qui est toujours charmant.

Qu'est-ce que le film ? Ce n'est pas tout-à-fait le tableau de M. Etcheverry ; le film, vous vous le rappelez, c'est une histoire un peu dramatique, mais très intéressante et que l'on peut résumer ainsi, car si je voulais développer devant vous les péripéties de ce drame cinématographique je retiendrais trop longtemps votre attention ; il prête à de longs développements et il montre que les artistes cinématographiques sont eux-mêmes des imaginatifs, sont eux-mêmes, dans leur genre, des artistes. Je le résume en disant qu'il expose la rencontre inopinée du comte de Faline, amoureux de Mme Roussel, dans une cellule n° 13, alors que le comte de Faline se rend à un rendez-vous qui lui a été fixé par Mme Roussel. Pour arriver au développement voulu par les artistes du Cinéma, il était indispensable de vous faire assister au développement de la passion que peut concevoir M. de Faline pour Mme Roussel et à laquelle celle-ci répond ; il était indispensable que les artistes cinématographiques nous fassent assister comme il est dit dans un des numéros du film, à la fatale inclination de Mme Roussel pour le comte de Faline qu'ils ont représentée sous le n° 3 de ce film, où nous voyons M. de Faline, dans un bal et sous l'influence de la griserie, lui prendre un baiser.

Le film est-il la reproduction du tableau de M. Etcheverry ? Disons tout d'abord que la loi du 19 juillet 1793, s'applique à toutes les productions de l'esprit et du génie qui appartiennent aux Beaux-Arts ; et la Chambre civile de la Cour de Cassation a dit en deux lignes que cette loi protège toute création soit des arts proprement dits, soit des arts appliqués à l'industrie. C'est général, absolu, et Pouillet, Maillard et Claro confirment en ces termes la règle de la doctrine donnée par la Cour de Cassation :

« L'imagerie d'Epinal, de gravures de modes, sont protégées au même titre que les œuvres des artistes les plus distingués ; s'il y a des degrés dans l'art, il n'y en a pas dans la loi ». En droit, par conséquent, la loi des 19/24 juillet 1793 ne doit pas être interprétée dans un sens étroit et restreint, et nous constatons volontiers que ses dispositions ne sont qu'énonciatrices ; c'est un jugement du 7 juillet 1908 du Tribunal de la Seine confirmé par un arrêt du 19 novembre 1909 qui nous le dit en décidant dans une affaire bien connue, Barbier, Carré et Gounod : « Une bande cinématographique doit être considérée comme une édition ».

Que représente donc le vertige d'Etcheverry ? Serrons de près la question : c'est une femme qui donne un baiser ; et quand Etcheverry a représenté ainsi une femme donnant un baiser, il nous a montré merveilleusement qu'il sait peindre la luxure et la lascivité ? Est-ce que M. Etcheverry ne saurait peindre que la lascivité ? Son merveilleux talent nous démontre le contraire, et pour ne prendre qu'une de ses œuvres ; « Ils ne lisaient plus », nous voyons là des jeunes gens qui s'embrassent dans un parc, avec toute la fougue et toute l'ardeur de la jeunesse. Voyons là dans l'œuvre d'Etcheverry, comme l'écrivait Henri Rochefort, une œuvre passionnée et passionnante, qui a été acquise par la ville de Lyon pour son musée. Il y a donc deux façons de peindre l'amour. Quelle est celle que M. Etcheverry a voulu fixer dans son tableau ? Sans contredit, il lui a plu ce jour-là de peindre l'amour lascif et voluptueux tout comme, cinq ans plus tôt, en 1898, il lui avait plu de peindre la passion ardente de jeunes gens qui s'embrassent.

Voyons donc si le film est la contrefaçon du Vertige, c'est-à-dire s'il est une imitation ou une reproduction frauduleuse ?

C'est, Messieurs, pour apprécier cette question, non pas par des considérations personnelles, et que je pourrais emprunter à mon contradicteur, que je veux vous faire juges de ce débat ; les considérations personnelles

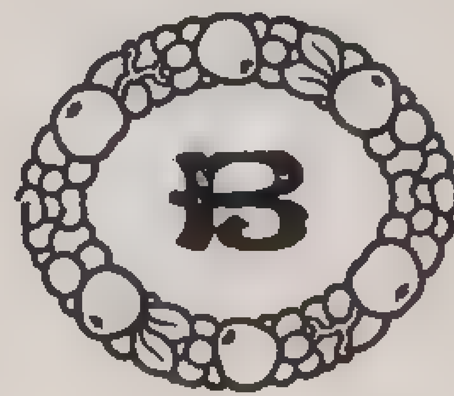
que je pourrais vous apporter n'auraient d'autre valeur que celle d'une conviction intime que vous pourriez ne pas partager ; je préfère chercher les motifs de notre décision dans les documents mêmes de la jurisprudence. Nous ne discuterons pas, n'est-ce pas, qu'un artiste a le droit de s'inspirer d'une idée et d'adopter un sujet traité par un autre : c'est courant ; il est manifeste que l'artiste a le droit de s'inspirer des idées qui lui conviennent, de chercher à traiter des sujets déjà traités par d'autres. Sur ce point, que nous dit la jurisprudence ? Un jugement du 16 novembre 1893 nous dit : « Si un artiste a le droit de s'inspirer d'une idée, d'un sujet déjà traité par un autre, il ne peut du moins porter atteinte à ce qui caractérise l'expression particulière et originale que l'artiste antérieur a donnée à sa pensée ». Cette solution est tellement juridique qu'elle est conforme à l'opinion des auteurs, et je puis mettre sous vos yeux l'opinion de Pouillet, Maillard et Claro ; ouvrons leur ouvrage, que trouvons-nous sous leur plume à la suite de cette solution: « Cette solution est conforme à la doctrine. L'artiste, disent ces auteurs, a le droit évident de puiser partout ses inspirations. Un tableau produit par un autre éveille ses idées, pique son imagination, il pourra donc traiter à son tour le même sujet, rien n'est plus légitime. S'inspirer d'une œuvre, n'est pas nécessairement la contrefaire. Le droit cesse où la copie commence... » Quelle phrase, on peut le dire, limpide ! « Le droit cesse où la copie commence ». L'artiste se rend coupable de contrefaçon si, s'inspirant de l'idée, du sujet traité par un autre, il porte atteinte à ce qui caractérise l'expression particulière et originale que l'artiste antérieur a donnée à sa pensée. « Pour qu'il n'y ait pas contrefaçon d'une œuvre d'art (il s'agissait là spécialement d'une œuvre de sculpture) il faut que la confusion soit impossible pour un regard exercé, entre cette œuvre et celle que l'artiste qui s'en inspire a produite. C'est à l'aspect général de l'œuvre elle-même, abstraction faite des détails extrinsèques qu'il faut s'attacher ». Cette appréciation, qui est basée sur des éléments de fait, échappe absolument au contrôle de la Cour de Cassation, et vous êtes, Messieurs, les seuls juges du fait qui vous est soumis.

Voyons donc, sous l'égide de ces principes, si l'on peut soutenir raisonnablement que le film cinématographique est la reproduction du Vertige. Auparavant, Messieurs, je m'en voudrais d'oublier de vous citer un jugement du Tribunal civil de la Seine du 22 mars 1912 formulant à nouveau, mais sous une autre forme, cette opinion : « Qu'il appert des dispositions de la loi des 19-24 juillet 1793 que la propriété consiste dans un droit privatif à l'exploitation par quelque mode que ce soit d'une œuvre intellectuelle ; qu'elle ne porte point sur les idées base de l'œuvre, mais sur la forme originale créée spécialement et exprimée par l'auteur de cette œuvre. La contrefaçon ne peut résulter que de la similitude des scénarios d'une pièce de théâtre ou d'une conception cinématographique, et la contrefaçon n'existe pas lorsque la donnée générale des mêmes scénarios n'est pas originale et que le développement de la même idée dans le scénario du film argué de contrefaçon ne reproduit point les éléments caractéristiques d'une pièce de théâtre ». C'est un autre jugement du Tribunal de la Seine du 13 juillet 1911 qui est reproduit dans l'*Art et le Droit*, année 1911, page 164, qui formule à nouveau cette pensée sur laquelle j'insiste parce qu'elle est tout le procès que vous avez à juger : « L'idée qui forme les données d'une pièce demeure à la disposition de tous ; il est loisible à chacun de la traiter à nouveau, sous la condition de produire une œuvre personnelle qui se distingue par la conduite de l'action, le développement des caractères, l'agencement des scènes, le dialogue et les épisodes ».

(*A suivre.*) (L'Art et le Droit).







LES

"Usines BIAK"

sont universellement réputées
pour le soin qu'elles apportent
au tirage des

Positifs Cinématographiques

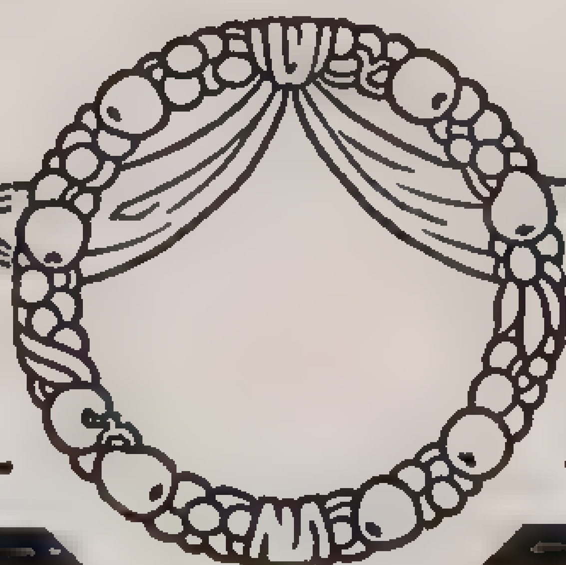


Leur nom est synonyme de SUCCÈS

Les Usines BIAK tirent les positifs sur la Pellicule choisie par le Client

---

285, Cours Gambetta, LYON



" Le Courrier " à Nantes

De notre Correspondant particulier :

On réclame... On réclame....

Sous notre régime républicain, aux principes alléchants de « Liberté - Egalité - Fraternité » je crois véritablement qu'à Nantes, au point de vue cinématographique, tous les exploitants ne sont pas logés à la même enseigne.

Ici comme partout il existe une commission de sécurité inexorable, un service d'assistance publique des plus rapaces, et ces deux services, ô mystère! semblent ignorer qu'un établissement un peu particulier opère en toute tranquillité, sans avoir au préalable pris connaissance des règlements municipaux si rigides pour les autres exploitants. Ceux-ci sont chargés de frais accablants : on leur impose de lourdes patentes, on prélève sur leurs recettes des droits des pauvres abusifs, ils supportent des frais très lourds : pompiers, agents, etc.; on les astreint à se conformer à des mesures de sécurité souvent stupides. Dans ces conditions, pourquoi un citoyen privilégié donne-t-il des représentations cinématographiques sans payer de patente, sans payer de droit des pauvres, sans agents, sans pompiers, dans une salle non conforme au moindre règlement, avec une installation cinématographique rudimentaire, où les ordonnances de sécurité sont totalement oubliées : pas de cabine incombustible, pas de carters, pas de volet automatique, pas de cuve à eau. L'appareil projecteur est d'autre part manié par un débutant. Avec une pareille installation, s'il arrivait un sinistre, les responsabilités des autorités municipales de notre ville seraient fortement engagées.

J'ose espérer que ces quelques lignes tomberont sous les yeux de qui de droit et qu'on prendra toutes mesures utiles.

G. F.

* * *

OMNIA DOBRÉE

Grande affluence à l'Omnia pour les représentations du superbe drame artistique *La Fille de Delft*. Quelle ravissante chose que ces champs multicolores, le calme de ces sous-bois où germe l'amour de deux enfants; cette promenade délicieuse en ballon contrastant avec le spectacle terrible des éléments déchaînés. La scène grandiose de l'incendie du ballon a été considérée à juste titre comme le clou de ce drame passionnant.

Les Somnanbules. — Vaudeville charmant et spirituel. Décidément la maison Gaumont se montre supérieure dans cette bande à tout ce qui s'est fait dans ce genre. L'interprétation est délicieuse. L'apparition sur l'écran de Lamy dans le rôle de Pétoizel, avantageusement connu depuis la présentation de « l'illustre Machefer », a été fort applaudie.

Le programme comportait en outre un film scientifique du plus haut intérêt, *La vie du cœur*, et une comédie dramatique, *Jeux d'enfants*, où pendant une minute le public est glacé d'effroi.

* * *

AMERICAN COSMOGRAPH

Parmi les films importants qui ont passé cette semaine à l'American, citons : *Le Roi de l'air*, interprété par Robinne et Alexandre, c'est tout dire. *Le Pacte*, drame. *A travers le Jura*, joli plein-air. *Max pédicure*, grand succès de fou rire.

* * *

CINÉMA SÉBASTOPOL

Programme vraiment bien choisi, *La Rencontre*, drame artistique (Gaumont), dont le principal rôle, Jacques Bertat, est interprété par l'excellent artiste qu'est Navarre. Le délicieux vaudeville, *l'Illustre Machefer*, a beaucoup fait rire, *Professionnal Beauty*, *Bout de Zan*, *Chanteur ambulant*, bons comiques. *A travers l'Ecosse*, fort joli pleinair.

On dit que le Cinéma Sébastopol va tout prochainement fermer ses portes, et les rouvrira vers le 15 septembre, avec de très nombreuses améliorations.

* * *

CINÉMA PATHÉ FRÈRES

Un beau et grand drame sentimental, *L'argent des pauvres*, interprété d'une façon magistrale par les meilleurs artistes de notre Capitale, bien encoché par une série de vues très intéressantes, a remporté un très bon succès.

G. FOURCADE.

" Le Courrier " à Saint-Quentin

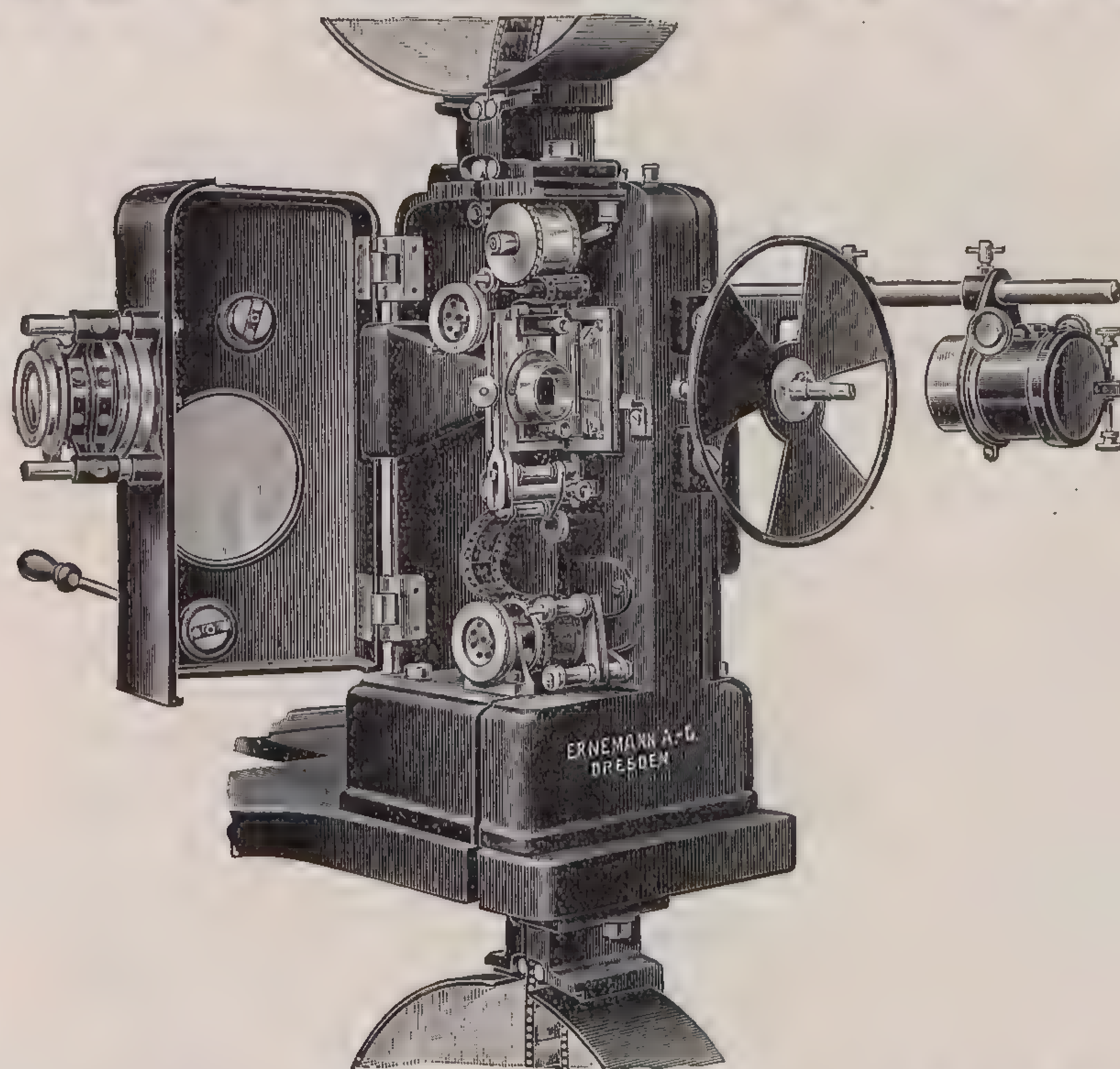
De notre Correspondant particulier :

Pour peu que la saison s'avance encore dans les conditions atmosphériques présentes, nos cinématographistes n'auront pas beaucoup à se plaindre de la morte saison, à en juger par les salles combles des cinémas de notre ville. Il est vrai que nos Directeurs exploitants redoublent d'activité pour maintenir la clientèle, et présentent des programmes hors pair desquels se détachent chaque semaine une grande vue splendide ; c'est ainsi que je note en passant : Au Kursaal : *Atlantis*, la célèbre vue de Nordisk, *Fille Mère* des Grands Films Populaires, *Fantômas contre Fantômas* (Gaumont), *Maudite soit la guerre*, etc. Au Splendid Cinéma : *Les exploits de Rocambole*, *l'Homme aux deux masques*, *la Main dans l'ombre*, etc. Au Café Riche : de fort jolies vues.

En un mot de jolis films partout et dignes de nombreux visiteurs.

ELLEYON.

ERNEMANN



UN RECORD DU MONDE

est établi avec notre nouveau Projecteur acier

IMPERATOR

MODÈLE JUBILÉ 1914

qui réunit tous les avantages qu'un projecteur de théâtre peut posséder.
Il surpasse notre modèle 1913 si connu et apprécié sur
tous les marchés, comme étant le meilleur appareil

C'EST DIRE QUE L'IMPERATOR JUBILÉ SURPASSE TOUT

Demanaez aussitôt l'intéressante brochure spéciale :

ERNEMANN SOCIÉTÉ ANONYME
ATELIERS PHOTO-CINÉMATOGRAPHIQUES
ÉTABLISSEMENT D'OPTIQUE
9, CITÉ TRÉVISE, 9 PARIS TÉL. CENTRAL: 36-16.

LYON, 83, Rue de la République
LILLE, 11, Place de la Gare
MARSEILLE, 7, Bue de Suffren
NANCY, 20, Rue des Dominicains

CHRONIQUE ITALIENNE

De notre Correspondant particulier :

Dans ma dernière chronique, je vous ai parlé du *referendum* de notre excellent confrère *Le Film*, de Naples.

Il s'agissait de savoir quelle était l'actrice préférée du grand public qui fréquente nos salles de ciné.

Je puis, aujourd'hui, vous faire connaître le résultat de la consultation.

Deux artistes arrivent en tête avec, on peut le dire, le même nombre de voix.

Francesca Bertini, de la *Celio-Film*, avec 759 voix ; et Lyda Borelli, avec 757 voix.

Maria Carmi, qui, cependant, nous a donné le chef-d'œuvre inoubliable de *Serment de Haine*, se classe troisième avec 365 voix.

La quatrième place échoit à la Terribili Gonzalès, l'héroïne de *Marc-Antoine et Cléopâtre*, avec 197 voix.

Viennent ensuite : Anna Petersen (164). — Cristina Ruspoli (162). — Saava Gallona (140). — Enna Saredo (128). — Lydia de Roberti (106). — Fernanda Negri Pouget (105) et Olga Benetti (93).

Je vous fais grâce du reste.

* * *

Une grande transformation à la « Savoïa », avec augmentation considérable de capitaux.

Nous recevons, en effet, deux circulaires. Dans la première, on nous avise que l'ancienne Maison «Savoïa Film » est en liquidation ; dans la seconde, on nous fait part de la constitution de la « Société Anonyme Savoïa Film », au capital de trois millions entièrement souscrits et entièrement versés.

M. A. Gariazzo (l'ancien propriétaire de la Savoïa), reste directeur général comme auparavant ; le président du Conseil d'administration est le banquier Angelo Cravario.

Tout le personnel artistique et administratif a été conservé.

* * *

Je vous transmets sous toutes réserves un bruit qui court avec persistance : on dit que la Maison « Ambrosio » a l'intention de monopoliser l'exploitation de sa production, ainsi qu'il est déjà fait chez Pathé et chez Gaumont.

* * *

La « Corona Film » a presque terminé la construction de son théâtre de pose. Le personnel artistique est au complet. Les bureaux provisoires sont installés Corso Emilio, 4, à Turin.

* * *

A la « Lucarelli Film », *fervet-opus*. On prépare actuellement deux films à grand spectacle.

Je vous en parlerai dans une de mes prochaine chroniques.

* * *

La « Psiche-Film » augmente elle aussi considérablement son capital. Elle se transforme en société anonyme par actions.

Président de la Société : Prof. *Eugenio Cisterna* ; Conseiller-Délégué : *M. Guido*, Paris.

Il paraît que l'établissement d'Albano (petite ville des environs de la capitale), sera sous peu transféré à Rome dans un très vaste terrain près la Porte-de-Saint-Jean.

* * *

M. Pouchain, l'éminent ingénieur - propriétaire des *Usines Biache*, de Lyon, pour mieux satisfaire sa clientèle italienne, ouvrira prochainement, à Turin, une grande succursale de sa maison française.

Le Courrier lui envoie ses meilleurs souhaits.

* * *

Nouvelles maisons :

La « Filmgrafica », 54, via Medina, Naples, pour la production de sujets cinématographiques ;

TA VIE
pour
Le Roi

TA VIE
pour
Le Roi

Trois

grandes Affiches



Vingt-six

grandes Photos







Il sera à tous les beaux Programmes

H. DE RUYTER

Représentant pour la FRANCE, la BELGIQUE et la HOLLANDE

11, Rue de Montyon - PARIS

Téléphone : **BERGÈRE 44-34**

Télégramme : **RUYTER-PARIS**

La « Maxima-Film », pour l'achat et la vente de films, aussi à Naples;

A Gênes, une maison d'édition, sous les auspices de M. A.-B. Carrino.

* * *

Une nouvelle sensationnelle :

On dit que *Mario Caserini*, le célèbre metteur en scène de la « Gloria », va quitter cette maison après l'éclatant triomphe de *Néron*.

On dit aussi que la place sera prise par M. Del Colle, qui quitterait spécialement la « Savoïa ».

Pour ma part, je pense que ces nouvelles sont sujettes à caution. Je les donne sous toutes réserves.

* * *

La « Vidali-Film » a complété son personnel, parmi lequel nous signalons en première ligne M. Mario Guaita Antonia, maintenant célèbre dans le monde entier par son admirable et inoubliable création de *Spartacus*.

* * *

La « Napoli-Film » présentera cette semaine ses deux premiers films, dont *Le Fou*, duquel on dit beaucoup de bien. Attendons de le voir sur l'écran pour en parler.

* * *

La nouvelle maison « Etna-Film » est à la veille, elle aussi, de présenter sa production. Il paraît que les deux films qu'elle annonce seront absolument sensationnels, et qu'ils donneront la juste mesure de l'importance exceptionnelle de l'établissement qui fait si grand honneur à la Sicile, et même à toute la production italienne.

* * *

La « Giano-Film », de Gênes, est en train de préparer son deuxième film *Le Bonheur perdu*. C'est un épisode de la révolution napolitaine de 1799.

Le premier film *L'héritage de la Lagune* a été très bien accueilli. Il a été acheté en exclusivité par la « Théâtral-Film », de Gênes.

* * *

Le cinéma a fait son entrée à la R. Ecole Normale Jonseca-Pimentet, de Naples, et à l'Université Populaire de Livourne.

* * *

A l'Ecole des chauffeurs de Milan a été installé un cinéma pour montrer aux élèves la manière de réparer et de remettre en route un moteur en panne. L'école possède plusieurs films sur la construction des automobiles et plusieurs autres des plus grandes usines d'automobiles d'Italie et de l'Etranger représentées en pleine action.

Emile ARNOLD.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

De notre Correspondant particulier :

A la suite de la crise théâtrale qui sévit en manière absolument exceptionnelle ici en Espagne, un grand nombre de théâtres, de music-halls, etc., se transforment en salles de cinéma.

D'un point à l'autre de la péninsule, c'est partout le cinéma qui remplace tous les autres genres de spectacles, exception faite — cela va sans dire — de *las arenas de toros ;* car un espagnol se priverait plutôt de son pain et de son lit, que de se passer de *toros y toreros*..... et de la guitare aussi : mais celle-ci coûte si peu que tout le monde peut avoir la sienne.

Je disais donc que le cinéma s'installe partout en souverain, en voulez-vous la preuve?

Bien : rien qu'à Madrid, voici les salles qui ces jours-ci se sont ouvertes aux spectacles cinématographiques :

Grand Teatro — Principe Alfonso — Royalty — Teatro Cervantes — Trianon Palace — Teatro Benavente — Tea-

Exploitants! Dans les programmes hebdomadaires, les auteurs français entrent pour une production de 5 0/0 à peine; ils prétendent prélever un droit sur les 100 0/0 de de votre recette.



R. Plaissetty et Cie

24, Rue Saint-Augustin, PARIS

Téléphone : **Central 12-45** — Adr. Tél. : **FILMASETTY-PARIS**

LE LEGS

La 3e sensationnelle !

Aventure du Détective

Harry WILSON

PARAITRA LE 26 JUIN

Prochainement : **LA 4e AVENTURE**

tro infantin Isabel — Salon Regio — Teatro Alvarez Quintero et Salon Doré : soit dix salles en moins de quinze jours.

Pour être un comble, il en est un, et de taille. N'est-ce pas?

* * *

M. José Maria de Lasarte, membre du Conseil Municipal de Barcelone vient de déposer un projet pour l'institution de cinéma d'instruction gratuit, et pour l'application de la cinématographie pour illustrer l'enseignement dans les écoles publiques de la ville.

Il paraît que le Conseil approuvera et fera sien le projet de M. de Lasarte, au moins en ce qui touche l'enseignement scolaire, et que sous peu les écoles seront pourvues de leur appareil et de leur écran.

Avis aux fabricants de cinés. Il y aurait là une bonne affaire à réaliser.

* * *

J'ai remarqué, depuis quelque temps déjà, un phénomène qui ne doit pas passer inaperçu.

Ici à Barcelone, — et ce qui arrive à Barcelone arrive peu après en toute l'Espagne — les films à grand spectacle sont en train de passer de vie à trépas.

Ils agonisent petit à petit, ils meurent d'anémie, mal qui ne pardonne pas.

Vous croyez, peut-être, que c'est le public qui s'en désintéresse?.... Que non pas.

Les grands films meurent; mais non de mort naturelle. Il y a assassinat; on leur a donné un de ces poisons à la Borgia, qui vous tuaient son homme une année ou deux après qu'on le lui avait fait absorber.

Les coupables sont les éditeurs mêmes et tous ceux qui vivent du commerce du film; et les exploitants donnent au moribond le coup de grâce.

C'est invraisemblable, mais c'est absolument vrai.

L'arme, le poison, l'instrument du crime, ce n'est ni plus ni moins que la concurrence.

Hier encore, pour un beau film, pour un film exceptionnel on vous demandait un prix d'or, un prix fou. Mais ce prix était proportionnel aux énormes sacrifices que la maison d'édition s'était imposés pour livrer une production hors pair.

La maison d'en face a voulu faire aussi grand et aussi beau, mais elle crut plus avantageux, pour s'attirer des nouveaux clients, d'offrir son chef-d'œuvre à meilleur compte aux clients trop solllicités.

La maison d'à côté lance aussi son grand film. Elle baisse encore ses tarifs, car toutes les exploitations ont passé des grands films; ils y viennent maintenant sans empressement.

Et par ricochet le Directeur de cinéma suit l'exemple qui vient d'en haut. Il subit en même temps les lois de la concurrence qui se présente sous la forme et la menace de son voisin.

Lui aussi baisse les prix, et donne pour deux sous un spectacle que l'on devrait payer un franc, puisqu'il ne peut plus dire à son public que son spectacle est composé d'œuvres supérieures, étant donné que les films dits sensationnels figurent dans tous les programmes. Il y en a trop.

Si cela ne change pas, si l'on n'enfonce pas, et de suite, le bistouri dans l'abcès, c'est la mort du beau film et des belles recettes. Nous reviendrons aux temps, encore si proches de nous, des pantalonnades ridicules et des pitreries de l'enfance du ciné.

Voyez plutôt ce qui se passe à l'heure actuelle dans le monde. La situation en Espagne n'est pas exceptionnelle.

L'« Itala » ne trouve pas d'acheteurs pour *Cabiria*. Elle *est obligée* de vendre son film très cher, mais comme l'on s'habitue aux chefs-d'œuvres, ils ne font plus prime, on n'en veut pas. C'est beau, c'est sublime, c'est la gloire du ciné, mais ce n'est plus — je ne dis pas *ce n'est — pas* je dis bien « ce n'est plus » commerciable. Et l' « Itala » se voit obligée de présenter son film pour son propre compte, au moins jusqu'à un partiel remboursement des grosses sommes employées.

Aura-t-on la force de réagir?

El Catalan.

CINÉMA ECLAIR

ÉDITEUR

Téléph. : Gutenberg 30-92
— Louvre 14-18

12, Rue Gaillon, PARIS

Télégr. : CINÉPAR

Prochainement :

Le Roman d'un Caissier

A
C
A
D

Drame

de

l'Association Cinématographique

des

Auteurs Dramatiques

Affiches 100 × 150, 200 × 225

Notices illustrées

Photographies

Tout un Programme dans deux films !

B. & C.

Drapeaux croisés

DRAME — 900 mètres

Episode dramatique du soulèvement balkanique

BILL

Jack et le Mannequin

COMIQUE — 120 mètres

Fou Rire

MONATFILM

CONCESSIONNAIRE pour le MONDE ENTIER

Adr. Tél. : Filmonat-Paris — *35, Rue Bergère — PARIS* — Téléphone : Bergère 47-77

Quelques Scénarios !

L. AUBERT

NORDISK

L'AMI QUI N'EXISTE PAS : Comédie

Messieurs Lenoir et Pierre Ponce ont reçu une lettre de leur ami commun Monsieur Martin Petit ; les invitant à venir le rejoindre à Berlin. Afin de conquérir sa liberté, Monsieur Lenoir se fait envoyer la lettre suivante.

Collège de Belleville
13 Mars 1914.

Cher Charles,

Samedi prochain notre petite fille va être baptisée. Tu te rappelles, n'est-ce pas, que tu nous as promis de lui servir de parrain. Nous t'attendons donc vendredi soir.
A bientôt.
Adolphe Dubois.

il la communique à Madame Lenoir.

Quelques jours plus tard Monsieur Lenoir en route pour Berlin s'amusait de la naïveté de sa femme. Il est bien certain qu'elle ne se doutera jamais de sa fugue.

Mais il rencontre à Berlin une amie de Madame Lenoir. Celle-ci très charitablement, envoie aussitôt un mot à son amie.

Chère Nana,

Je t'envoie d'ici un bien affectueux bonjour. J'ai rencontré ton mari hier. Pourquoi ne l'accompagne-tu pas ?
Amélie.

Cette discrète remarque éveille les soupçons de Madame Lenoir. Son mari l'a berné puisqu'il n'est pas à Belleville comme elle supposait. Elle fait part de sa remarque à son frère le comédien Bastien qui lui promet de donner une leçon à Lenoir.

A peine de retour à la maison, Charles Lenoir reçoit un télégramme de Belleville envoyé par le faux Dubois.

Cher Charles,

Arriverai demain Copenhague. Viens me chercher gare.
Adolphe Dubois.

Lorsque Lenoir reçoit le télégramme, il craint que son ami, ignorant la ruse dont il s'est servi pour conquérir sa liberté vienne à éviter les soupçons de Mme Lenoir se grime comme son ami de Berlin Martin Petit et se rend à la gare à l'heure du train.

Pendant ce temps Bastien, se grime afin de ressembler à Adolphe Dubois mais sa sœur ne connaissant ni Dubois ni Martin lui a donné comme modèle la photographie de Monsieur Martin Petit.

Cette confusion a des conséquences inattendues, Madame Lenoir croyant parler à son frère, converse avec Pierre Ponce et Monsieur Lenoir est fort ennuyé lorsqu'il se souvient avoir invité son ami à venir le voir ce même jour.

Madame Lenoir écrit un billet à Pierre Ponce qu'elle prend pour son frère « Quand mon mari sera couché, j'irai chez toi ».

Pierre Ponce transmet le billet à M. Lenoir et Mme Lenoir doit faire des excuses à son mari, et la confusion aurait peut-être duré sans l'arrivée de l'ami de Berlin. Tout s'explique et Mme Lenoir que toutes ces aventures ont beaucoup divertie, pardonne à son mari mais M. Lenoir doit lui promettre de toujours l'emmener lorsqu'il se rendra à Belleville.

Longueur : 850 mètres, Virage 80,20 1 *aff.* 1.25/2.25
1 *aff.* 2.26/2.25
Mot télégraphique : « Friend »

COMMENT IL MANQUA SON MARIAGE
Comédie

Quand il ouvrit ce matin là son journal, il lut en première page l'annonce de son prochain mariage avec miss Robinson. C'est pourquoi, heureux et le cœur plein d'allégresse il se disposa à rendre visite à sa belle.

Un bouquet au suave parfum et un riche bijou lui feront certainement plaisir. Comme le populaire artiste de cinéma est très connu du public, on le suit dans la rue et en sortant de chez le bijoutier, une véritable foule marche sur ses talons. Comment s'en débarrasser ? Fuir ? Les autres aussi ont de bonnes jambes ! Se réfugier sur un échafaudage ?... il est vite dépisté. Ah, une fenêtre s'ouvre, il s'y engouffre et tombe dans un atelier de modistes... Tiens, c'est vous... tiens, c'est toi ? Quelle façon de se présenter ! « Justement, dit la patronne, tu tombes bien j'ai quelque chose pour toi... Elle va chercher un superbe poupon qu'elle lui dépose dans les bras... Le papa ?.. Toi mais parfaitement.. tu te maries, emporte-le donc avec toi.

Et triste il s'en va lesté de cet héritier qu'il ne connaissait pas. Oh ! stupeur un autre nourisson orne le porte-parapluie de l'escalier. D'autres encore emplissent son appartement ?... C'est la vengeance de ses anciennes victimes.

Cependant, miss Robinson s'impatiente. Elle l'attend. Vite il y court, mais là encore des déboires lui arrivent. Ses héritiers sont turbulents, le valet de chambre se plaint de leur tapage et Miss Robinson, furieuse d'avoir été trompée, giffle le séducteur et s'enfuit pour toujours, laissant son ex-fiancé à ses devoirs de père.

Longueur : 192 mètres. Aff. en couleurs
Mot télégraphique : « Manqariage »

SASCHA

LE HARAS IMPÉRIAL DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE
Documentaire

Les écuries. — Le dressage à la voiture. — A l'abreuvoir.

Longueur : 87 mètres. Virage 8,70
Mot télégraphique : « Lippiza »

LUCA COMERIO

UNE JOURNÉE DE CHASSE
avec des levriers et des braques

Plein air. — Photographie impeccable.
Longueur : 160 *mètres. Virage* 16,00
Mot télégraphique : « Jourchasse »



MILANO-FILMS

LE SPECTRE BLANC : Drame

Par son élégance et sa distinction, le comte d'Harcourt a conquis les sympathies des riches habitués du Staford-Hôtel de Saint-Moritz. Nul ne soupçonne que sous ses dehors mondains se cache un mystérieux bandit, aussi le comte profite-t-il de la confiance qu'on lui accorde. La riche Baronne Schwaltz, à qui il fait depuis quelques jours une cour aussi délicate qu'assidue, trouve dans un de ses skys un mot signé le « Spectre Blanc » exigeant une forte rançon et menaçant d'un grand malheur si on acquiéssait pas à la demande. Terrifiée, la baronne verse la somme demandée.

Voyant son premier exploit couronné de succès, le comte fait parvenir à Miss Mary, une lettre conçue dans les mêmes termes. Miss Mary s'en émeut peu et montre la lettre à son amie Lucy Bread.

Morley fiancé de Lucy, décide de se rendre la nuit même au rendez-vous fixé dans la campagne. Chemin faisant, il rencontre le comte d'Harcourt, qui, pour mieux donner le change, se fait passer, lui aussi, pour une victime du « Spectre Blanc », et s'offre à accompagner Morley. Celui-ci accepte.

Minuit sonne, le « Spectre Balnc » apparaît à peu de distance de Morley. Le jeune homme braque son revolver et fait feu. Mais le revolver, qui, durant le trajet avait été habilement changé par le comte d'Harcourt est chargé à blanc. Furieux Morley prend son alpenstock et veut en frapper le spectre.

A ce moment un cri retenti, cri d'angoisse et de détresse, qui se répercute d'échos en échos. Morley croit reconnaître la voix de Lucy et s'évanouit d'émotion.

A son réveil, Morley trouve dans sa main un papier l'invitant à payer une forte somme s'il veut que sa fiancée lui soit rendue. Fou de douleur il court prévenir Monsieur Bread, celui-ci télégraphie à son fils William le célèbre détective, mais, à son grand étonnement il reçoit de William un télégramme d'excuses. Il est retenu pour affaires graves, une quinzaine de jours à Londres encore.

Le lendemani sa surprise est plus grande encore lorsqu'il reconnait en la personne d'un touriste, son fils William, déjà à la recherche du « Spectre Blanc. »

Au cours d'une lutte William est fait prisonnier. Après maints efforts il réussit à s'échapper et il délivre également Lucy. Bientôt ses soupçons se portent sur le comte d'Harcourt dont les allures étranges ont éveillé son attention. Il réussit un soir à pénétrer chez lui, à l'aide de fausses clefs. Sur une table il trouve tout ce qui est nécessaire au grimage le plus délicat. Ses soupçons sont donc fondés !

Des pas se font entendre, le détective braque son revolver. Le comte d'Harcourt est démasqué. Il est perdu..., non, son complice jusque là caché dans une malle vient à son secours. Le détective est réduit à l'impuissance. Mais Wish l'aide de William veillait sur son maître. Il le délivre et tous deux se lance à la poursuite des malfaiteurs. Ils arrivent à la gare quand le train part. William lance son cheval à toute vitesse et réussit à gagner le dernier wagon du train. A la première gare, William jette son étui à cigarette où il a mis un billet contenant les instructions nécessaires pour qu'au prochain arrêt du train on mette des policiers à sa disposition. Déguisé en contrôleur il réussit à capturer le comte d'Harcourt.

Désormais les habitués du Staford pourront contempler le magnifique panorama qui se déroule devant la terrasse de l'hôtel sans craindre de voir apparaître, la haut, près des noirs sapins, l'ombre terrifiante du Spectre Blanc.

Longueur : 875 *mètres. Virage :* 87,50. *Aff. en coul.*
Mot télégraphique : « Lago »



SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

GAUMONT

Capital 4,000,000 de francs

Siège social : 57-59, RUE SAINT-ROCH, Paris

ADR. TÉL. : CINÉLOKA — **TÉLÉPHONE : Nord 14-23, 40-97, 51-13**

CES DEMOISELLES PERROTIN
Comédie romanesque artistique

Hortense et Anaïs Perrotin, trente et trente-deux ans, vivaient tranquilles et médiocres dans un petit appartement de la rue des Réservoirs. L'une donnait des leçons de piano, l'autre de Français. Or, un soir, Hortense rentrait chez elle lorsqu'un individu la bousculant lui mit dans les bras un paquet qu'il dissimulait sous son manteau.

Ce paquet était un enfant de 3 mois. Les demoiselles Perrotin adoptèrent cet enfant providentiel et l'élevèrent en lui donnant le nom de Jean.

Jean Perrotin ayant de la sorte deux mères fut doublement choyé. Il reçut une instruction solide, une éducation parfaite. A 25 ans, il gagnait 400 francs par mois à la banque Jauerman et C° où il y avait une charmante employée au service des coupons, du nom de Juliette. Juliette était orpheline. Jean aima Juliette. Les jeunes gens se fiancèrent et les demoiselles exultèrent.

Mais il allait se passer des choses extraordinaires. Le banquier Jauerman et sa femme étaient colossalement riches et pourtant perpétuellement tristes. On disait qu'autrefois ils avaient perdu un enfant et, n'en ayant pas eu d'autres depuis, en conservaient un grand chagrin.

Or, un jour, Jauerman reçoit une convocation d'un juge d'instruction à laquelle il se rend, inquiet... pour apprendre qu'un individu a avoué être l'auteur du rapt de l'enfant que le monde croit mort mais qui a été en réalité volé. Confronté, l'individu conduit Jauerman à l'endroit où il a déposé le bébé dans les bras d'une inconnue ; c'est devant la porte de ces demoiselles Perrotin. Jauerman, palpitant, interroge le concierge qui n'est là que depuis deux ans et répond que seules les demoiselles Perrotin, qui sont là depuis 25 ans, pourraient donner des renseignements.

Malheureusement les demoiselles Perrotin viennent de sortir et voici pourquoi : Jean avait été chargé de porter des valeurs à la banque et, distrait comme tous les amoureux, il a laissé sa serviette dans une voiture dont il n'a pas le numéro. Affolé il est venu chez les demoiselles Perrotin qui ont décidé d'aller trouver avec

lui M. Jauerman, de sorte que M. Jauerman rentrant chez lui, il y trouve les demoiselles Perrotin qui lui offrent leurs économies pour que Jean ne perde pas sa place. De l'explication jaillit la lumière, mais entre la richesse qu'il a toujours ignorée, ses parents qu'il ne connaît pas, d'un côté, ces bonnes demoiselles Perrotin et Juliette, Jean n'hésite pas : il veut rester Jean Perrotin.

Devant tant de simplicité, Jauerman s'incline et comme le chauffeur de la voiture rapporte la serviette perdue, il la donne à Juliette comme dot et il prend Jean comme secrétaire.

Jean Perrotin restera Jean Perrotin, mais tout le monde sera heureux.

Métrage : 586 *mètres.* 1 *aff.* 220/150
7 *agrandissements photographiques* 24/30

LE FILS DE LA DIVETTE
Comédie en couleurs

La Rosemonde a quarante ans mais qui s'en douterait en la voyant. Son fils Jacques revient de voyage, elle est ravie car elle l'adore ; mais elle tremble à l'idée du tort que pourrait lui faire auprès des directeurs de théâtres un grand enfant de 22 ans. Elle lui demande donc de cacher à tout le monde qu'elle est sa mère.

Il y consent. C'est donc en cachette que la mère vient rendre visite au jeune homme dans son logement d'étudiant.

Jacques fréquente assidument le Racing-Club et il y a rencontré une charmante anglaise. Bientôt même leur intimité fut profonde et un beau jour ils s'aimèrent et se le dirent.

Et ce sont dans les jardins du club de sentimentales promenades jusqu'au jour où la jeune fille présenta son fiancé à son père.

Le vieil anglais est d'abord un peu défiant mais accueille néanmoins le jeune homme.

Il ne s'opposera pas au mariage des jeunes gens mais il veut, avant tout, être bien sûr que la famille de Jacques est digne de s'allier à la sienne. Jacques est bien perplexe. Ce puritanisme l'effraie. Obtiendra-t-il la main de Miss Ellen quand on saura qu'il est le fils d'une célèbre divette ? Il va consulter sa mère sur ce point.

La Rosemonde n'hésite pas. Elle écrit au père d'Ellen que, vu son grand âge et ses nombreuses infirmités, elle ne peut quitter sa lointaine province et qu'elle doit lui demander par lettre la main de la jeune fille.

Elle passe bien entendu sous silence sa célébrité artistique.

L'anglais n'a donc plus aucune raison de s'opposer au mariage des jeunes gens. Mais, un soir que Jacques et sa mère dînaient en grand mystère au restaurant, le hasard veut que Miss Ellen et son père arrivent. Leur stupeur est sans borne en voyant Jacques en compagnie de la Rosemonde.

La jeune fille se croit trompée, et la Rosemonde, pour réparer le mal, doit avouer qui elle est. Miss Ellen, en apprenant que cette gracieuse personne est non pas une rivale mais la mère de celui qu'elle aime, est dans la plus grande joie. Elle intercède auprès de son père mais celui-ci pousse les hauts cris et ne veut plus rien savoir.

Il faut que la Rosemonde elle-même entre en campagne. Elle va voir le terrible puritain. Elle met en jeu tout son arsenal de coquetterie, et, peu à peu, il se prend d'une belle passion pour la délicieuse divette et ne s'oppose plus au mariage de leurs enfants, d'autant moins que tous deux se marieront aussi.

Métrage : 380 *mètres.* 1 *aff.* 75/100
4 *agrandissements* 24/30

L'ENFANT ET LE CHIEN : Comédie dramatique

De la ferme où il était né, le chien n'avait jamais connu et aimé qu'un seul maître. Le maître paysan et lui avaient toujours vécu côte à côte, dans une étroite intimité. Mais un jour, la grande ombre passa, et le maître de la ferme s'en alla dormir dans l'étroit cimetière du village. Un nouveau maître survint.

Et, de suite, le pauvre chien se sentit d'autant plus abandonné qu'on ne lui marquait aucune amitié. Au contraire on le chassait de partout, et un soir même, il trouva la porte de la ferme fermée devant lui.

Cependant, un seul être dans cette maison l'aimait et le choyait un peu : c'était une petite fille de trois ans, pour laquelle le pauvre chien avait une amitié profonde. Elle lui apportait du pain, quelques caresses, et cela suffisait pour le rendre heureux.

Un jour, le fermier, las de le chasser, tira sur lui un coup de fusil. Le chien comprit qu'il fallait s'en aller. Il rendit une dernière visite à son vieil ami, au cimetière, puis il partit pour l'inconnu.

A quelque temps de là, une bohémienne qui passait devant la ferme voulu caresser la petite fille, mais le fermier survint et chassa brutalement cette femme.

Elle s'en alla, proférant dse paroles de haine et, le soir même, elle revint à la nuit, pénétra dans la ferme et enleva la petite fille.

Repoussé de tous, le chien errait seul dans la forêt, lorsqu'un jour une voiture passa ; cette voiture était celle de la bohémienne. Le chien reconnut la présence de la petite fille qui avait été son amie ; il suivit la voiture, et, à la première halte, s'empara de la petite fille, la força à marcher avec lui puis, quand elle ne put plus marcher, il la porta et la mena ainsi jusqu'à la ferme d'où il avait été chassé ; mais ne pouvant plus continuer sa route avec un tel fardeau, il abandonne la petite fille dans un jardin potager et alla près de la porte de la ferme pour attirer l'attention. Le fermier, revoyant ce chien qu'il croyait parti pour toujours, pris d'une rage folle, lui envoya un second coup de fusil. Le chien s'enfuit, mais il alla retrouver la petite fille où il l'avait laissée, et bientôt des gens de la ferme trouvaient la bête fidèle blessée à la patte, mais veillant encore sur l'enfant qu'elle avait sauvée.

Le fermier, touché, honteux, comprit son injustice.

En même temps, il entrevit pour la première fois la grande bonté des bêtes et, désormais, le chien vécut paisible à la ferme, à côté de sa petite amie.

Métrage : 520 *mètres.* 1 *aff.* 220/150
3 *agrandissements* 24/30

OH ! LES FEMMES : Comédie

Monsieur a prévenu sa femme par téléphone qu'il a loué une loge pour « Les Français » et lui recommande d'être à l'heure. — « Es-tu prête ? », lui demande-t-il en arrivant. — « Dans cinq minutes », et on la voit confiée aux soins de sa maman, etc., etc., et neuf heures arrivent. Monsieur, entre temps, reçoit la visite d'un ami. On bavarde pour passer le temps... — Neuf heures et quart ! Madame se fait onduler... Neuf heure et demie ! Elle choisit un chapeau, etc., etc... Dans les salons, les hommes s'impatientent, ils racontent leurs petites affaires.

Monsieur, dont s'était la fête la veille, montre les pygamas que sa femme lui a achetés. On les essaye... toujours pour passer le temps... Si bien que Madame prête, archi-prête, entre et trouve ces messieurs en pyjama au coin du feu. — Scène. — Et, très digne, d'un pas rapide, elle laisse là les deux hommes épatés. Oh ! les femmes ! s'écrient-ils ! Ils n'ont d'autre recours que de faire un piquet au coin du feu.

Métrage : 197 *mètres*

DE LA MEIJE A BRIANÇON : Panorama

C'est un voyage l'hiver, dans les Alpes françaises ; le départ a lieu au bourg d'Oisans, avec le défilé pittoresque des traîneaux attelés, c'est encore la vallée et la perspective des hautes cimes dans le lointain, puis les difficultés d'un passage dans la montagne par 18 degrès de froid, à une altitude de 2.500 mètres ; l'arrivée au col du Lautaret et le retour par l'autre versant.

L'intérêt grandit à l'aspect des gorges et à la fantastique apparition du pic de l'Aiguille. Qui donc chantera le charme et l'attirance de la montagne !

Nous voici à Briançon. Au premier plan, la ville neuve, au loin la vieille ville avec ses maisons: ses remparts antiques, ses ruelles et leur caractéristique ; les gargouilles, ruisseaux joyeux charriant rapidement et bruyamment une eau limpide.

Métrage : 100 mètres

UNE VISITE A L'ABBAYE DE FÉCAMP
Documentaire

Film très pittoresque et d'un réel intérêt documentaire.

Métrage : 124 mètres



PASQUALI & Cie

TA VIE POUR LE ROI !
Drame cinématographique moderne
SÉRIE CAPOZZI N° 009

PROLOGUE.

LA CHUTE D'UN TRONE

Du haut d'un rempart, le prince de Koriman assiste à la défaite de ses troupes, battues par l'armée du Régent d'Oritza.

C'est la fin !.. Il faut se rendre.. Le malheureux prince de Koriman signe son abdication au trône, dans une modeste chambre qui sert de quartier général à l'Etat Major du Régent d'Oritza

A partir de ce moment, la principauté devient une province du royaume d'Oritza.

LE DEPART DE SERGE D'ORITZA

Serge, le jeune héritier du trône d'Oritza, est envoyé à l'étranger pour y achever son éducation.

A cette occasion et aussi pour célébrer la victoire remportée sur les troupes du prince Koriman, on donne de grandes fêtes dans les salles dorées du palais royal...

C'est en cette circonstance que la princesse Sonia rencontre le Régent.

Celui-ci est séduit par le charme de cette femme fatale. Cette passion est la cause des nombreuses aventures qui se déroulent dans ce roman sensationnel et qui en constituent la trame. Car aux ardentes déclarations que le Régent adresse à la belle princesse, celle-ci lui répond invariablement : « Je n'épouserai que l'homme qui me fera monter sur le trône d'Oritza

IDYLLE DE PRINCES

Affligé par la perte de ses Etats, le prince de Koriman s'est retiré à Saint-Sébastien où il vit avec sa fille sous un nom d'emprunt.

Nadya possède tous les charmes, et le parfum de vertu qui se dégage de toute sa personne la rend plus attrayante encore.

Dans une de ses promenades quotidiennes, elle rencontre un jeune homme à l'air noble et distingué. Elle écoute les paroles ardentes qu'il lui adresse et lui accorde un premier rendez-vous.

Ce jeune homme est Serge, le prince héritier de la couronne d'Oritza. qui se trouve à Saint-Sébastien pour y achever ses études.

LE MARIAGE SECRET

Nadya dit à Serge : « Je ne pourrai plus cacher à mon père mes sorties continuelles ».

Après un moment de réflexion, Serge lui répond joyeusement : « Dis tout à ton père. Je vais t'accompagner et je lui demanderai ta main.. »

Quel n'est pas l'étonnement de Koriman en reconnaissant dans le séducteur de sa fille Nadya, le prince Serge, le souverain de la nation qui lui a ravi sa couronne !..

Serge lui dit qu'il vient lui demander officiellement la main de Nadya. N'est-ce pas là le plus sûr moyen de dédommager le malheureux prince de la perte de sa couronne et de la fin de sa dynastie ?..

Toutefois Serge ajoute : « Jurez-moi que vous ne révélerez mon nom à personne, pas même à votre fille.. »

Cette nuit-là, la main d'un ministre consacrait ce roman d'amour princier. Et lorsque les jeunes époux se trouvèrent seuls, Serge dit à Nadya : « Si tu m'aimes... si tu veux mon bonheur.. ne cherche jamais de savoir qui je suis !. »

PREMIÈRE PARTIE

LA PRINCESSE SONIA TRAVAILLE DANS L'OMBRE

« Je vous appartiendrai le jour où vous serez roi d'Oritza » dit l'ambitieuse Sonia au Régent

C'est donc un coup d'Etat qu'elle propose au Régent épris. Mais la passion de celui-ci est trop violente et ne connaît pas d'obstacles.

Sonia dirigera elle-même la grande bataille qui a une couronne pour but. Elle a remarqué que Serge, qui vient de monter sur le trône d'Oritza, s'absente tous les soirs du palais. Où va-t-il ?

Sonia ne connaît pas le roman d'amour qui, à Saint-Sébastien s'est déroulé entre Serge et Nadya. Or de cet amour, consacré par le mariage, est né un enfant qui sera un jour l'héritier du trône d'Oritza. Sonia s'adresse au chancelier Orloff. capable de n'importe quelle action. et prépare avec lui toute la trame qui devra se dérouler.

Pour paraître prochainement :

JIM et l'Ours obsédant



de la Marque **FILM PARISIEN**



Premier Film
de la Série Comique

exécuté par

ZINEL



Environ 170 mètres



Affiches — Notices — Photos

Vengeance Chinoise

de la Marque **PHŒNIX-FILM**

Affiches - Notices - Photos

Environ 630 mètres

En vente pour la France :

Agence Moderne Cinématographique

Bureaux : 105, Rue Saint-Lazare (1er Étage) -- PARIS

Téléphone : CENTRAL 20-78

Adresse télégraphique : PARIFILM

FILM PARISIEN · Série Alfred LIND · GLOBE-TROTTER · PHŒNIX-FILM

CHRONIQUE ALLEMANDE

De notre Correspondant particulier :

Le Préfet de Police de Berlin, M. de Jagow, est un type dans le genre de cet empereur romain qui, comme chacun sait, considérait comme perdue la journée où il n'avait fait de bien à personne. M. de Jagow, lui, considère comme perdue chaque semaine où il n'aurait trouvé une nouvelle taxe qui vint s'ajouter aux charges déjà écrasantes imposées aux Directeurs de cinémas allemands. On connaît cette merveilleuse institution qu'est la Censure des films et qui interdit sans pitié toute bande sur laquelle on peut voir un policier bafoué, un cadavre, un cambrioleur au « turbin ». Jésus, que sais-je encore ! Or, M. de Jagow estime que, puisque les Directeurs « bénéficient » des sages décisions de dame Anastasie, ils ne peuvent jamais les payer assez cher. Il vient donc, par un arrêt en date du 10 juin, d'*augmenter considérablement les droits pour l'examen des films.* A partir du 1er juillet, date à laquelle cet arrêt entrera en vigueur, il sera perçu à ce titre une taxe de 5 marks (6 fr. 25) pour les premiers 100 mètres de films, plus 2.50 marks (3 fr. environ) par 50 mètres ou fraction de 50 mètres, taxe écrasante s'il en fût, puisque un film de 510 mètres, par exemple, paiera 27.50 marks, c'est-à-dire près de 35 fr. Ce qui est de nature à augmenter la sévérité de cette ordonnance, qui est contresignée par les Ministres de l'Intérieur et des Finances, c'est qu'elle sera perçue indistinctement sur tous les films, les agréés aussi bien que les refusés, de sorte qu'une maison ayant tourné un film qui n'a pas l'heur de plaire à la Censure aura — ô ironie ! — à payer un droit pour sa mise à l'index ! Il est à prévoir que cette imposition inique provoquera une indignation profonde parmi les cinématographistes allemands.

* * *

Une attaque moins dangereuse, mais plus amusante, est celle dirigée par le journal *Vorwærts*, grand quotidien du grand parti socialiste allemand. Dans un article, remarquable bien plus par la violence du langage que par la solidité de l'argumentation, cette feuille sonne l'alarme : Les classes ouvrières ont tort d'aller au cinéma où l'âme prolétaire est infectée par des films spéculant sur les bas instincts du peuple, où, au lieu d'être instruits, les ouvriers sont abrutis, où la suprême loi est la tendance à l'effet et à la sensation. Et après avoir tempêté, à cœur joie, contre les programmes abominables des « cinémas de la bourgeoisie », *Le Vorwærts* nous apprend que quelques citoyens, militants du parti socialiste, ont fondé à Dortmund, grande cité industrielle et forteresse du parti rouge, un « Cinéma Idéal » qui poursuivra un but purement humanitaire et désintéressé. Attendons les résultats de cette tentative : j'ai, pour ma part, l'idée que ce cinéma marchera un peu comme la verrerie ouvrière d'Albi...

* * *

Il n'y a guère qu'à Leipzig où parfois les autorités vont au-devant des revendications équitables des cinématographistes. Les directeurs de cinémas de cette ville avaient, il y a quelque temps, adressé une requête au Sénat, demandant un *dégrèvement de leurs impôts*, et leur demande a trouvé un accueil favorable : Une taxe fixe qui jusqu'ici était de 5 pfennig (6 centimes) par place et par jour, a été réduite à 2 pfennig pendant la saison d'été et à 3 pfennig pendant l'hiver, sauf les dimanches et jours de fêtes pour lesquels elle a été maintenue. Au milieu des attaques et persécutions qui de toutes parts se dressent contre le ci-

Le COSM

Téléphone :
CENTRAL 33-17

7, Rue du Faubourg-

Un Film aux péripéties émouvantes :

LE LYNX

tiré du Roman de Michel CORDAY et André COUVREUR

Métrage :
900 mètres
environ

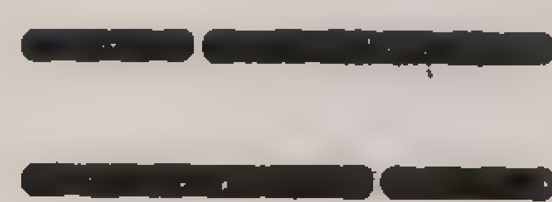


2 affiches
4 couleurs
260 × 200
130 × 200

Exclusivités de FRANCE-CINÉMA-LOCATION

7, Faubourg Montmartre, PARIS et de ses Agences :

OGRAPH



Montmartre - PARIS

Adresse télégr. :
FRANCINÉLO

TORÉADOR D'OCCASION

Comique

150 mètres environ — **1 Affiche 75×105**

OSCAR roule sa Belle-Mère

Comédie comique

150 mètres environ — **1 Affiche 75×105**

Prochainement :

Au nom d'Allah

GAVELLE
82, Rue de Rome, MARSEILLE

VAURS et COQUET
14, Rue Victor-Hugo, LYON

ROY
36, Rue du Priez, LILLE

MINÉO
Alhambra — CONSTANTINE

néma, ce fait isolé a son importance et méritait d'être enregistré. Il engagera peut-être le Sénat de Hambourg et les Municipalités d'autres villes à prendre des décisions analogues. Je dis : peut-être!...

A entendre « ceux qui s'y connaissent » — et Dieu sait s'ils sont légion — en Allemagne aussi bien qu'en France le cinéma a assassiné le théâtre. C'est établi, démontré, archi-prouvé, et je ne suis pas de taille à discuter là-dessus. Il y a pourtant des directeurs de théâtre qui ont de tout temps étrangement facilité la tâche à cet assassin, soit en augmentant à l'excès leurs prix d'entrée, soit au contraire en offrant à tort et à travers des billets de faveur.

A Stuttgart, ville importante, capitale du royaume de Wurttemberg, la Direction du Théâtre Royal faisait remettre, l'autre jour, dans les rues, un billet de faveur à tout venant, donnant droit à un fauteuil d'orchestre. Le billet portait la mention : *Il ne sera perçu aucun droit*. Etonnez-vous, après cela, si la race des « cochons de payants » se meurt et entraîne avec elle dans la mort l'art dramatique!

*
* *

La Fédération des journalistes et hommes de lettres allemands, dans une réunion extraordinaire, tenue le 22 mai dernier, avait mis en discussion, parmi d'autres questions de moindre importance, celle du cinéma. On s'est plaint du fonctionnement de la censure des films qui, par ses décisions bizarres, a fait naître une grande incertitude parmi les écrivains de scénarios et l'on a émis le vœu que des experts en matière de littérature y fussent adjoints. Puis, on s'est occupé des *droits d'auteur* et de leur application à la cinématographie. Il résulte, paraît-il, d'une enquête à laquelle le Comité s'était livré, que les éditeurs de films s'approprient volontiers des idées littéraires sans dédommager les auteurs, un procédé contre lequel la juridiction actuelle n'offre pas de protection suffisante. On a décidé de demander au gouvernement d'étendre sur le domaine du film la sauvegarde des droits d'auteur et de soumettre à cet effet au parlement un projet de loi.

*
* *

On sait qu'une *Exposition Internationale de l'Industrie Cinématographique* aura lieu, cette année, à *Budapest*. Les travaux préparatifs sont, à l'heure actuelle, bien avancés, et dès maintenant un grand nombre de maisons importantes — pour ne citer que Pathé, Gaumont, Nordisk Film, Messter, Ernemann et Projektograph — ont officiellement annoncé leur participation. L'exposition est sous le protectorat de l'archiduc Joseph et sous la présidence d'honneur des ministres du Commerce et de l'Intérieur, du maire de Budapest et de Thom. A. Edison. Elle comportera un pavillon spécial pour le développement des bandes, un autre pour le coloris, une grande scène en plein air pour prises de vues et un cinéma-modèle. L'ouverture solennelle aura lieu le 18 août. Les demandes de renseignements et les adhésions sont à adresser au Comité de l'Exposition, Budapest, Rakoczi-ucza, 59.

*
* *

La maison « Messter » de Berlin se propose de tourner une série de films qu'elle appelle *films de chefs-d'orchestre*, et qui fixera sur l'écran les maîtres de la baguette les plus éminents et leur façon de conduire l'orchestre. Le premier film sorti nous montre Ernst von Schuch, l'ancien chef d'orchestre de l'Opéra Royal de Dresde, mort récemment. Il a dirigé devant l'objectif, les ouvertures de *Freischutz*, d'*Oberon* et de *Tannhauser*. Ce qui augmente l'intérêt et la valeur de ces bandes, c'est que, grâce à une force suggestive considérable, elles peuvent, déroulées devant les musiciens, remplacer le chef d'orchestre.

*
* *

On parle dans les milieux cinématographiques d'une découverte due à un inventeur nommé Paul Acél et qui permet la prise de vues en pleine nuit. Elle repose, dit-on, sur une combinaison de bandes d'une sensibilité inconnue jusqu'ici.

Fr. Bondy.

CHRONIQUE ANGLAISE

De notre Correspondant particulier :

La Commission parlementaire qui s'occupe actuellement du « London County Council General Powers Bill », vient de demander dans sa dernière session, à M. Balfour Browne, K. C., l'avocat qui représente l'industrie cinématographique, d'étudier certaines questions et d'y répondre à la prochaine session. Parmi ces questions, se trouve la suivante :

« Les éditeurs de films et les loueurs que vous représentez sont-ils prêts à accepter ce principe, qu'après un certain laps de temps, la pellicule ininflammable devra être seule employée dans la production d'un film ? »

Cette question, qui est d'une importance considérable pour l'industrie cinématographique, va être examinée dans un meeting que tiendront les deux Associations des Editeurs et des Loueurs. On attend avec grand intérêt la réponse que feront ces derniers à cette question.

La Compagnie Essanay fait savoir qu'un film intitulé « Slippery Slim and the Stork » a été soit volé soit égaré. Dans ce dernier cas elle offre une récompense de 125 francs à qui donnera des indications qui le feront retrouver. Si le film a été volé, la Compagnie paiera 500 francs à la personne qui pourra faire arrêter et condamner le voleur.

*
* *

Une offre assez curieuse a été faite l'autre jour à une importante Compagnie de films. Elle a reçu dernièrement plusieurs lettres d'une firme d'agents de bateaux lui proposant de lui vendre quelques transatlantiques d'occasion. Il paraît que cette firme avait entendu dire que la Compagnie avait besoin de quelques vapeurs pour « tourner son film » dont le sujet se passait sur l'Océan.

L'excursion annuelle des membres des différentes branches de l'industrie cinématographique aura lieu sur la Tamise, le samedi 18 juillet. On a frêté le steamer « England » et l'on se rendra de Maidenhead à Walton ou Thames. Cette excursion a beaucoup de succès et promet d'être encore très brillante, cette année.

*
* *

La London Film Company va donner le 19 juin une première présentation de son film *England's menace — l'Angleterre menacée*. Le scénario est de M. Bannister Mervin et la mise en scène a été faite par M. Harold Shaw. Sortant des mains de ces deux éminents auteur et metteur en scène, ce film est certainement appelé à avoir un grand succès.

*
* *

On vient d'expérimenter dernièrement, au « Polytechnic », un nouveau projecteur appelé le « Vanoscope optical Projector ». Construit d'après des principes nouveaux, qu'il serait trop long de détailler ici, il donne sur l'écran une image beaucoup plus fixe et exempte de ces oscillations, souvent si pénibles à la vue. Le film se déroule sans ce bruit monotone et agaçant des appareils ordinaires et d'une manière continue, et non intermittente. De plus, les images sont projetées sur l'écran à une moyenne de quatre ou six par seconde au lieu de seize, qui est la moyenne à l'heure actuelle. Ceci est un point très intéressant pour un directeur de théâtre de cinéma, dit « Stroller », du *Kinematograph and Lantern Weekly*. En effet, si la vitesse peut se réduire de 16 images à la seconde à six seulement, cela diminuera presque de moitié le métrage de films nécessaire pour composer un programme. En d'autres termes, si ce programme doit se composer, par exemple, de 2000 mètres, les directeurs n'auront besoin de louer que 1000 mètres. Ces derniers feront donc bien d'étudier ce nouvel appareil de projection.

*
* *

J'ai déjà parlé de certains directeurs qui, l'été venu, s'empressent de donner un programme qui leur coûte moins cher, mais qui naturellement est moins bon. Il y en a d'autres qui continuent à passer de bons films, mais qui, d'un autre côté, raccourcissent leur spectacle. Cette ligne de conduite est aussi mauvaise que l'autre, car toutes mécontentent le public et ont un même résultat, celui de contribuer davantage à l'éloigner des théâtres de cinéma quand les beaux jours sont venus. On ne peut trop le répéter, c'est alors, en effet, que les directeurs devraient faire tous leurs efforts, en offrant un spectacle tout aussi long et tout aussi beau, pour retenir leur public qui n'est déjà que trop disposé à ne pas aller au cinéma durant l'été.

*
* *

Quelques maisons sérieuses se sont émues de l'habitude que l'on avait dans certains quartiers d'offrir ou de demander des pots-de-vin pour traiter quelques affaires ; ce qui se pratique quelquefois, comme on l'a vu dans le « Canteen Case. On devrait bien savoir cependant qu'il n'y a qu'une seule manière de faire les affaires, c'est de les faire honnêtement.

*
* *

J'ai annoncé la tournée que faisait dans nos principales villes la « Mystérieuse Lucille Love », sous la direction de M. Levine, tournée organisée par la « Trans-Atlantic Company », pour faire de la réclame pour leur film *The Girl of Mystery*. D'après les nouvelles des endroits où elle a passé, elle a remporté partout un grand succès de curiosité. Cette campagne de publicité nouvelle et originale aura donc des résultats très importants pour la Compagnie qui l'a entreprise.

*
* *

Toute la presse cinématographique a fait mention de la soirée de gala donnée au Gaumont-Palace, en l'honneur du Lord Maire de Londres, des Aldermen de Londres, de ceux de Westminster et des membres du London City Council. Ces journaux ajoutent aussi, comme le dit *Le Courrier Cinématographique*, que la présence de M. Poincaré, le Président de la République, au Gaumont-Palace, a été la consécration officielle du Cinématographe en France. Ils sont remplis d'éloges pour la façon dont les Français ont traité leurs hôtes et d'admiration pour le magnifique spectacle auquel ils ont assisté.

PICK.

LYON
57, Quai Saint-Vincent

MARSEILLE,
7, rue de Paradis

LILLE
5, Place Saint-Martin

Téléphone : NORD 49-43

A. BO

21, Faubourg du

EXPLOIT

Pour vos Programmes d'Été

La Mine aux Millions

Grand Film Policier — 1000 Mètres

L'Amour veille	HESPERIA	Drame	975	Mètres
La Chasse aux Fauves dans les Mers Polaires.	WINCK	Documentaire	770	=
Pour la Liberté	MILANO	Drame	850	=
Vengeance malsaine	MILANO	Drame	900	=
La Catastrophe dans le Dock	AMBROSIO	Drame	963	=
Le Sorcier de la Jungle	WINCK	Drame	625	=
Rêve et Réveil	MILANO	Drame	820	=

SAISON D'ÉTÉ — CA

Fourniture de Poste complet - Location de F

Adr. Tél. : CINÉTHOR-PARIS

ONAZ

Temple PARIS

BRUXELLES
92, rue des Plantes

NANCY
28, Cours Léopold

MÉZIÈRES
20, rue d'Alsace

TANTS !

Publicité sensationnelle

LE DÉSASTRE

Gros effets scéniques 1000 Mètres

Le Masque de l'Honneur	HESPERIA	Drame	930	Mètres
L'Ouragan	BRONCHO	Drame	572	=
Un Bon Sport	ÉDISON	Comédie	625	=
La Mort de Pierrot	BIOSCOP	Drame	1000	=
Racheté par son sang	MILANO	Drame	750	=
Les Nomades..	F. A. J.	Drame	690	=
L'Aveugle du Pont	E. P.	Drame	445	=

SINOS CAFÉS, ETC...

Films - Programmes variés - Prix spéciaux

CHRONIQUE ORIENTALE

De notre Correspondant de Salonique :

J'ai indiqué dans ma précédente correspondance la situation de notre ville au point de vue cinématographique.

Voici maintenant un court aperçu des marques introduites : Le Cinéma le plus anciennement établi dans notre ville est le Cinéma Olympia, dont la salle servit dans le temps, tour à tour, de Théâtre-Variétés, Café-Concert, et en dernier lieu de Cinéma. Il a été jusqu'en 1909 le seul établissement du genre à Salonique. On y projetait des films d'importance secondaire. Le programme tout entier ne dépassait pas 800 mètres, et ce programme contenait deux drames, deux comiques et un film d'après nature. Deux seules marques y étaient représentées : « La Gaumont », de Paris, et l' « Ambrosio » ou « Itala » de Turin. Ce n'est qu'après cette date que s'est ouvert le Cinéma Pathé Frères, représentant seulement des films Pathé.

Quant au « Cinéma Palace », il est de fondation très récente et donne des films de toutes les marques, sauf celles de Pathé et Gaumont, mais principalement des films « Éclair » de Paris, « Luna » de Berlin. Dans ces trois cinémas, on donne aussi des films « Nordisk », dont le représentant dans notre ville est M. J. Naar, qui est aussi le représentant de la « Vitagraph », des films *Asta Nielsen*... etc.

D'autres maisons représentent encore les marques « Minerva », « Mino-Film », etc. Les films « L. Aubert » obtiennent un très vif succès au « Cinéma Olympia ». Ils sont très appréciés des Orientaux et aussi des Européens.

Au Pathé frères, on donne depuis quelque temps des films de la « Cinès », de Rome, et de la « Celio », de la même ville. Ces deux marques, nouvellement introduites, sont également goûtées par le public de notre ville.

Le Cinéma-Palace avait commencé à donner des films de l' « American Standard » et de la « Franco-Britisch ». Mais depuis quelque temps on ne les remarque plus. Les films de marques allemandes, au contraire, abondent dans cet établissement.

Trois ou quatre autres petits établissements, d'importance secondaire, passent des films médiocres devant un public très restreint.

Malheureusement, depuis quelque temps, les recettes de nos cinés vont en diminuant. Ils n'ont salle tout à fait comble que les jours de fête. A quoi cela est-il dû ? Est-ce à la crise économique aigüe que traverse notre marché à la suite des dernières guerres ? Ou bien est-ce aux méfaits de la saison chaude ? Grave problème pour les directions de nos cinés.

S. ERRERA.

P. S. — Un groupe de Directeurs de Cinémas me fait savoir qu'en temps ordinaire les prix d'entrée sont en moyenne de 0 fr. 55 en seconde et de 0 fr. 80 en première.

Les prix n'ont jamais atteint 2 francs, comme je le disais dans ma dernière lettre. Dont acte.

S. E.

CHRONIQUE AMERICAINE

" LE COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE " est représenté aux Etats-Unis d'Amérique par

LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DE PUBLICITÉ

45 West 34th. street
New-York. U.-S.-A

Nos lecteurs américains sont priés de s'y adresser directement pour toutes transactions commerciales ou communications.

UNITED STATES REPRESENTATIVES
UNIVERSAL PUBLICITY COMPANY

45 West 34th. Street
New-York. U.-S.-A

From which sample copies, advertising rates and all further particulars can be obtained.

De notre Correspondant particulier :

Contrairement à ce que je disais la semaine dernière, certains éditeurs de films, en particulier le président de l'Universal Co, tout en reconnaissant que, aux Etats-Unis, le public demande encore de longs films, sont d'avis cependant que, d'ici peu, on en reviendra à des sujets beaucoup plus courts, 300 ou 600 mètres, en une ou deux bandes.

Ils basent leur opinion sur le fait qu'en Europe on n'aime pas cet interminable métrage de films, ces quinze cents ou deux mille mètres qui remplissent quelquefois, presque à eux seuls, une séance entière de spectacle. Comme le marché américain a d'immenses débouchés en Europe, ils se verront donc bientôt obligés de revenir à un métrage plus court, de façon à pouvoir contenter leur clientèle étrangère.

*
* *

Le bruit court que le docteur Stelzle, un pasteur protestant éminent de New-York, va organiser, l'automme prochain, une importante campagne religieuse, au moyen du cinématographe. Il est en train de former, à cet effet, une Compagnie qui sera prochainement incorporée. Le but de cette campagne serait de donner dans plus d'un millier d'églises, dans de nombreuses villes des Etats-Unis, un spectacle cinématographique hebdomadaire. Comme la plupart des églises protestantes ne sont pas comme les églises catholiques et que l'on y donne souvent des concerts réguliers, ce plan est très faisable ici.

Le docteur Stelzle sera le directeur-général de la Compagnie. Il a l'intention d'abord de créer soixante centres d'où l'on rayonnera dans les villes voisines. A chaque

Le Ciné blindé "GUIL" à centre optique fixe et croix de Malte intégrale



Le Ciné blindé GUIL est le moins encombrant et le plus lumineux

Petits Poèmes du Ciné Guil

La meilleure politique :

Acheter un Ciné GUIL

Pour installer un ministère
Le Président eut des ennuis ;
D'autres que lui en ont aussi
C'est un fait qu'on ne peut pas taire.

A l'Exploitant qui se chagrine
De sa laide projection
Je dis : « Viens, consulte, examine
« Et prends mon ours, seul il est bon ».

Le " **Ciné Guil** " est un chef-d'œuvre,
(Ami, ne plains pas mon tibia :
Si ne le dis, qui le dira).
L'acheter est bonne manœuvre,

Car ayant toutes garanties
De bon et long fonctionnement,
Sans plus te faire aucun tourment
Tu feras des économies.

Et t'enrichiras bien avant
Que je n'entre à l'Académie.

R. G.

Le grand catalogue de cinématographie est envoyé franco aux Directeurs, Loueurs, Revendeurs

USINES D'OPTIQUE ET D'APPAREILS DE PRÉCISION

G. GUILBERT

4, Allée Verte -- 59, Boulevard Richard-Lenoir, Paris

Téléphone : 912-27 Télégrammes : SPHEROCYLS - PARIS Métro : RICHARD-LENOIR

Exposition cinématographique LONDRES 1913 | Hors Concours, Membre du Jury.

centre sera attaché un opérateur qui donnera, chaque soir, dans une certaine église de chaque ville, un spectacle de cinéma. Ce spectacle sera composé de films reproduisant les principales histoires de la Bible prises sur les lieux mêmes où elles se sont passées. Le docteur Stelzle espère ainsi que, dans quelques semaines, le public pourra voir se dérouler sur l'écran la Bible tout entière et apprendre ainsi son Histoire Sainte au moyen du film fascinateur du cinématographe.

*
* *

Nos acteurs et actrices de cinéma sont, en général, très braves et très courageux. Ils nous le montrent tous les jours. Il y a cependant des cas où, malgré leur bonne volonté, le courage leur manque. C'est ce qui vient d'arriver à Miss Grace Cunard, la charmante artiste de l'Universal Co.

Elle devait « tourner » une scène, dans laquelle elle était abandonnée dans la cale d'un bateau où circuleraient de nombreux rats. Comme il était difficile d'avoir des rats de navire, on se servit de rats blancs apprivoisés. Malgré cela, Miss Cunard, à leur vue, s'enfuit en poussant des cris d'effroi. Comme on lui reprochait sa poltronnerie : « Eh bien ! oui, dit-elle, j'ai peur des rats et je n'ai pas honte de l'avouer. » Et la scène fut « tournée » sans la présence des intéressants rongeurs !

*
* *

On va bientôt enseigner l'écriture au moyen du Cinématographe dans les Ecoles publiques. L'auteur de la nouvelle méthode dont on se sert maintenant presque universellement, M. A.-H. Palmer, a fait faire un film d'à peu près 100 mètres dans lequel il montre la position régulière qu'on doit observer en écrivant, soit sur un mur, soit au tableau noir, ou simplement sur du papier posé sur une table, et la manière la plus simple et à la fois la plus gracieuse de tenir la plume, le crayon ou la craie. Il a déjà commencé son système dans les Ecoles de la Ville de « Des Moines », dans l'Etat d'Iowa.

M. Palmer espère voir ce système adopté dans toutes les Ecoles, car il a un avantage des plus précieux au point de vue de l'enseignement de l'écriture. En effet, le maître qui apprend aux élèves est obligé, pour leur montrer comment tenir leur plume, de s'interposer en quelque sorte entre eux et ce qu'il écrit, tandis que cette difficulté disparaît si toute la classe peut voir librement sur l'écran et la position du corps et la manière de tenir la plume.

*
* *

La Compagnie Edison vient d'éditer un film des plus intéressants et des plus réussis, *The man in the street, L'homme dans la rue*. C'est l'histoire des efforts malheureux, des échecs répétés d'un pauvre aspirant auteur dramatique. Puis au moment où il a achevé un chef-d'œuvre, un homme du monde, peu scrupuleux, le lui vole et est près de le faire représenter. Bref, tout s'arrange et l'auteur rentre dans ses droits. Ce film, très habilement joué par Miss Mc Coy et MM. Mc Dermott et Ogle, plaira beaucoup et aura un grand succès.

*
* *

Le 6 juillet prochain, aura lieu, à Dayton, dans l'Ohio, la quatrième Convention annuelle de la Ligue des Directeurs de Cinémas aux Etats-Unis. Le Secrétaire George H. Wiley, qui est en même temps le Directeur de la Convention, prétend qu'elle surpassera de beaucoup, cette année, ce qu'on a fait précédemment. L'activité fiévreuse qui règne dans ses bureaux en est un sûr garant. Je reviendrai plus en détail sur cette convention dans ma prochaine lettre.

ONCLE SAM.

Le condamné qui a le cou dans la lunette n'est pas plus en danger que le Directeur de Cinémas sous le couperet des Auteurs.

La Sécurité au Cinéma

Extincteur P. RUEZ

pour Cabines cinématographiques

Breveté FRANCE (s. g. d. g.), ANGLETERRE, ALLEMAGNE, BELGIQUE et tous Pays.

Exposition Internationale de LONDRES
MARS 1913
1re Grande Médaille d'Or

Principaux Brevets obtenus par l'inventeur :

FRANCE		LUXEMBOURG	
ANGLETERRE	vendu	MEXIQUE	
ALLEMAGNE		BRÉSIL	
BELGIQUE		HOLLANDE	
AMÉRIQUE		*DANEMARK*	vendu
CANADA	vendu	*SUÈDE*	
AUTRICHE		*NORVÈGE*	
HONGRIE		JAPON	
ITALIE		*RUSSIE*	
SUISSE		ARGENTINE	vendu
PORTUGAL		AUSTRALIE	
ESPAGNE		TUNISIE	

Les noms en *italique* indiquent les Pays où les Brevets sont soumis à un examen.

Exposition Internationale de GAND
1913
1re Grande Médaille d'Or

Dispositifs spéciaux de Sécurité évitant toute panique

A la moindre alerte, en tirant sur une poignée, on obtient :

L'étouffement du feu
L'invisibilité du foyer d'incendie
L'évacuation complète des fumées
La mise en pleine lumière de la Salle

Pour les Brevets restant à céder et pour tous renseignements,
s'adresser à **M. L. VANDEVILLE** *(Service de l'Extincteur)*, 27, Boulevard Poissonnière.
(Le soir de 5 1/2 à 6 heures 1/2)

ERNEMANN



Tireuse "IMPÉRATRIX" 1914

Appareils de prise de vues

Plateformes panoramiques brevetées

Perforeuses — Tireuses Métreuses

sont les instruments les plus perfectionnés ayant obtenu les plus hautes récompenses aux récentes Expositions.
Se munir d'un **Matériel Ernemann,** c'est s'assurer un travail de haute précision.

Demandez Devis et Notice à :

ERNEMANN SOCIÉTÉ ANONYME
ATELIERS PHOTO-CINÉMATOGRAPHIQUES
ÉTABLISSEMENT D'OPTIQUE
9, CITÉ TRÉVISE, 9 **PARIS** TÉL. CENTRAL: 36-16.

LYON, 83, Rue de la République;
NANCY, 20, Rue des Dominicains;
MARSEILLE, 7, Rue de Suffren;
LILLE, 11, Place de la Gare.

LA RÉVÉLATION

Ce soir-là, après avoir embrassé son fils qui dort du sommeil de l'innocence, Serge dit gravement à sa bien-aimée Nadya : « Si un jour tu ne me voyais plus venir... et si tu supposais que je fusse mort... tu ouvriras cette enveloppe... »

SERGE EST FAIT PRISONNIER

Etait-ce un pressentiment qui avait fait parler Serge de cette façon ? Le fait est que ce soir-là, Orloff, conformément à l'ordre que Sonia lui a donné, assaille Serge, le réduit à l'impuissance et le fait transporter par des hommes qu'il a soudoyés à la caverne des Requins...

Deuxième Partie

ANGOISSES D'ÉPOUSE : ANGOISSES DE MÈRE

Pendant plusieurs jours, Nadya a vainement attendu Serge. Pour obéir à sa volonté, elle se décide à ouvrir la fameuse enveloppe. Voici ce que contient ce document : « Ton mari Serge qui t'a tant aimée est le roi d'Oritza. Tu trouveras ci-inclus la copie de mon testament. Notre fils Miecio est l'héritier du trône d'Oritza. Défends sa cause coûte que coûte. Tu n'es plus sa mère maintenant : Miecio est ton Roi !.. »

Nadya suffoque sa douleur : elle songe maintenant qu'elle doit sauver le trône de son fils. Et elle se dirige résolument vers le Palais Royal.

L'EMBUCHE

La princesse Nadya paraît à la présence du Régent et de Sonia et leur montre le testament de Serge.

Sonia et le Régent avaient déjà obtenu du Conseil d'Etat que. en suite de la disparition du souverain, la couronne passerait d'en trois mois au Régent lui-même. Or ils voient leur plan échouer.

Mais le génie infernal de Sonia ne se perd pas pour cela. Elle écrit quelques lignes qu'elle met sous les yeux du Régent. « Sous un prétexte quelconque, retenez Nadya pendant une heure et faites-vous ensuite conduire par elle pour aller chercher Miecio... »

Pendant cette heure Sonia et Orloff vont enlever Miecio que le chancelier emmène dans le fort de San Colombano.

Lorsque Nadya arrive avec le Régent, elle trouve. au lieu de Miecio, Sonia qui lui dit : « Votre fils sera traité comme un prince... Vous recevrez toutes les semaines de ses nouvelles... mais vous devez obéir, faute de quoi nous ne pourrons garantir sa vie...

L'intention de Sonia est que les trois mois fixés par le Conseil d'Etat, passent sans incidents ; ce délai écoulé, la couronne reviendra au Régent. Peu lui importera ensuite de remettre le prince Serge et le petit Miecio en liberté...

Troisième Partie

LE GÉNÉRAL CANDIANI A L'ŒUVRE

Dans l'intérieur de la grotte des Requins, Serge passe ses jours sans aucune espérance de pouvoir jamais sortir de cette tombe. La vue d'une bouteille lui suggère un ingénieux stratagème. Il écrit un billet, le met dans une enveloppe sur laquelle il écrit : « Celui qui trouvera cette lettre est prié de la porter secrètement au général Candiani qui lui donnera une généreuse récompense... »

Puis il met l'enveloppe dans une bouteille vide ; il bouche très bien celle-ci et par une petite ouverture qui donne sur la mer, il la lance dans les flots.

Un pêcheur la trouve et la porte au vieux général qui court immédiatement à la Grotte des Requins. Là, il dit au roi : « Vous ne devez absolument pas bouger d'ici, car les lâches se vengeraient sur votre pauvre Miecio... Il faut tout d'abord tâcher de délivrer votre fils... »

Le général Candiani attire le chancelier Orloff chez lui et, sous menace de mort, lui fait dire où est caché Miecio.

Il s'est fait aussi donner un billet, moyennant lequel il se rend à l'Ile où est enfermé Miecio... et s'empresse de délivrer ce dernier... Puis il va en toute hâte délivrer Serge à son tour.

Orloff a pu s'échapper de la maison où le général Candiani l'a enfermé et est allé tout de suite informer Sonia de ce qui est arrivé.

Celle-ci prépare aussitôt une autre embûche. Elle a pu savoir que Serge reviendra secrètement pendant la nuit au Palais Royal, en passant par le pont de San Colombano.

Elle fait donc cacher des hommes près de là avec la mission de s'emparer du prince et de l'emmener dans la tour du château.

Quatrième Partie

MAIS LE GÉNÉRAL CANDIANI N'EST PAS TRANQUILLE...

Le fidèle général veille : il ne se laisse pas endormir par les bons résultats qu'il a obtenus, car il sait qu'il a à lutter contre des ennemis acharnés.

Il arrive à découvrir la nouvelle trame ourdie par Sonia. Cette fois le vieux général veut infliger une terrible leçon aux deux intrigants et leur ôter l'envie de recommencer.

Sonia et le Régent tombent dans le filet qu'ils avaient eux-mêmes tendu....

Le général Candiani oblige Orloff à écrire la lettre suivante au Régent : « Je vous attends immédiatement près du Pont San Colombano pour des communications très graves. Vous vous envelopperez dans un manteau noir pour que personne ne puisse vous reconnaître. Orloff. ».

Et les sicaires de Sonia prennent le Régent pour l'homme qu'ils ont mission de faire prisonnier ; ils s'emparent de lui et le transportent dans la Tour du Château.

Sonia qui croit avoir de nouveau le prince Serge en ses mains va à la Tour du Château.

Mais quel n'est pas son étonnement, quand elle s'aperçoit que le prince est libre et que le Régent est prisonnier !...

Une surprise plus douloureuse encore l'attend. Le général Candiani, accompagné d'un piquet de soldats, se présente à elle et la déclare en état d'arrestation. Les deux intrigants sont maintenant en prison.

....

Dans la salle du Trône resplendissante de lumière éclatent les applaudissements... Là, se trouvent Serge, Nadya et Miecio, le futur roi d'Oritza.

L'AMOUR QUI SAUVE

Drame en deux parties
par Anne et Bannister MERWIN

Lorsque Fanny épousa Georges Archer, son père Edouard Thornton, le riche collectionneur haussa les épaules. Georges était un homme d'affaires et Thornton s'était toujours méfié de cette catégorie de gens.

Ses sentiments de méfiance furent corroborés du jour où son gendre au bout de quelques temps de mariage vint lui demander 150.000 francs à emprunter. Naturellement il les lui refusa, craignant de voir son argent disparaître dans quelques vaines spéculations.

Archer avait risqué tout son avoir dans une affaire des plus aléatoires, et lorsque celle-ci commença à péricliter, Archer se trouva subitement débiteur d'une forte somme envers son ami d'affaires, un certain Paul Bruce.

A l'insu de Georges Archer, Bruce était subitement tombé amoureux de Fanny et quoique l'affaire se fut bornée à une simple déclaration, Fanny se méfiait de son admirateur. Lorsqu'après une tentative plus hardie, elle lui signifia son congé, par vengeance, il mit Archer en demeure de le rembourser immédiatement. Fanny apprit les terribles ennuis dans lesquels se débattait son mari et voulut le sauver à n'importe quel prix. Elle se glissa subrepticement chez son père où tant de richesses dormaient dans des vitrines et vola six magnifiques émeraudes. Le lendemain Archer pouvait faire face à son échéance. Cependant après qu'il eut payé Bruce, des doutes horribles vinrent l'assaillir. D'où venait l'argent ? Sa femme avait un amant et c'était avec le prix de sa trahison qu'il venait de payer ses dettes. A présent il comprenait les assiduités de Paul Bruce, c'était lui le misérable, et quant à sa femme, la gueuse, il allait la tuer.

Pendant ce temps Thornton avait racheté ses émeraudes qu'il avait reconnues grâce à la bague de Fanny qu'elle avait vendue pour parfaire la somme et il arriva suffisamment à temps chez sa fille pour mettre fin à une scène terrible et pour dire un délicieux mensonge qui réconcilia les époux.

COMMENT S'ÉCRIT L'HISTOIRE

Comédie

Rien ne pèse tant qu'un secret,
Le porter loin est difficile aux dames,
Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Et encore si le secret était transmis fidèlement de bouche en bouche, mais à l'instar des légendes chacun ou plutôt chacune apporte sa part de fantaisie, si bien que selon le tempérament des conteurs, les faits s'enflent, deviennent hyperboliques au point que l'historien le plus consciencieux est absolument incapable de démêler la vérité. C'est ce qui arrive dans cette spirituelle petite comédie. Grâce à leurs bavardages des commères comm eil paraissait intelligent on lui soufflerait son ont fait de Monsieur Dorner un jeune marié qui lutinait avec sa femme une sorte d'ogre sanguinaire, bon tout au plus à être pendu. Il a toutes les peines du monde à se justifier, et doit montrer que sa femme est bien vivante pour apaiser l'émotion — toujours légitime — de la populace.

LES AVENTURES D'ANDRÉ — N° 3

André monte sur les planches

Comédie

Un jour que notre ami André avait été envoyé au théâtre pour y porter une dépêche, il trouva celui-ci dans un beau désarroi. A la suite d'une discussion la mère d'un certain petit prodige avait envoyé la direction au diable et était partie avec sa progéniture laissant la représentation des plus compromises. Le brave impresario était au désespoir et s'arrachait le peu de cheveu qui lui restait lorsque l'arrivée d'André lui suggéra une idée géniale. Ce jeune télégraphiste à la figure sympathique allait remplacer au pied levé le petit prodige. On n'avait plus le temps de répéter mais comme il paraissait intelligent on lui soufflerait son rôle. Ce qu'André ignorait c'est qu'une cabale de jeunes garnements s'était formée contre son prédécesseur, et que le jour même où il montait sur les planches était celui désigné pour infliger une correction à l'acteur abhorré.

Bientôt il fut criblé de projectiles les plus divers où semblaient cependant prédominé les tomates. André n'avait pas pour habitude de recevoir ainsi sans rendre: s'étant rendu compte que le gros de ses assaillants tenait ses assises au poulailler, il se précipita dans cette direction et rétablit l'ordre avec des arguments des plus péremptoires et des moins parlementaires.

Dès cette mémorable matinée, André fut sacré acteur et Thalie personnifiée par l'infortuné directeur lui tressa une couronne.

Les agrandissements du "Courrier"

Ainsi qu'il a été annoncé ici même à différentes reprises, *Le Courrier Cinématographique* développe encore ses services généraux, agrandit ses bureaux.

Un étage entier supplémentaire a été loué, dans l'immeuble qu'il occupe actuellement, pour installer, avec tout le confort digne d'un journal de premier ordre, les Services de Rédaction trop à l'étroit maintenant.

Les Salons des accrédités seront également aménagés au même étage avec un luxe du meilleur goût. Nos abonnés y trouveront :

1° Un cabinet de travail vaste et confortable où ils pourront aisément penser à leurs affaires, dépouiller leur correspondance, y répondre, consulter tous les ouvrages techniques, les Catalogues, les Répertoires d'adresses, etc.

Attenant au cabinet de travail, une cabine téléphonique, complètement isolée, leur permettra de communiquer avec leurs correspondants parisiens, le tout commodément et sans aucun frais.

Enfin, un très grand et très somptueux salon de conversation sera aussi à leur disposition. Ils y traiteront à l'aise toutes affaires commerciales tout comme s'ils étaient dans leur propre bureau.

Des boîtes aux lettres personnelles seront installées. Les abonnés de province et de l'étranger pourront pendant leurs déplacements faire adresser, 28, boulevard St-Denis, toute leur correspondance, placée à son arrivée sous la sauvegarde de l'administration du journal, qui a déjà donné mille preuves de sa parfaite correction.

Et quelle formalité faut-il remplir pour jouir de toutes ces facilités ?

Aucune. Etre abonné au *Courrier*.

" Le Courrier " à Béziers

De notre Correspondant particulier :

3 salles de Cinéma sont ouvertes au public pendant la majeure partie de l'année.

CINÉMA-PATHÉ.

Cet établissement donne cette semaine :
Le Secret de l'Orpheline, drame en quatre parties, rehaussé par le coloris du Pathécolor.
Une chasse au Blaireau et *Rigadin candidat*, avec l'hilarant Prince.

*
* *

KURSAAL CINÉMA.

Paraîtront sur l'écran :
Le Scarabée rouge, grand film artistique en 3 actes.
Le Rachat du crime, drame américain en 2 parties.
Les épreuves du Concours Hippique à Béziers.
Ce dernier film, à cause de son intérêt individuel et local, est très couru.

*
* *

BERLIOZ CINÉMA.

Par suite de l'approche des chaleurs, cet établissement vient de fermer ses portes. Il les réouvrira en octobre prochain.

A. ALBERTINI.

Petites Nouvelles et Publications légales

Constitutions nouvelles

Complément à l'Annuaire général des Sociétés.

Société générale des Grands Cinémas (Société anonyme). — Siège social : 17, faubourg du Temple.

NOTICE

CAPITAL : Huit cent mille francs divisé en 8.000 actions de 100 francs (actions nominatives). — Parts de fondateurs : 10.000 (Société civile des porteurs de parts).

DURÉE : 50 années du 30 octobre 1913.

OBJET : La prise à bail de divers locaux, sis à Paris, 38, rue Saint-Paul, et 73, rue Saint-Antoine; la construction sur ces locaux de tous immeubles et notamment d'une salle de spectacle ; l'exploitation de la salle de spectacle soit comme cinéma, soit pour tout autre genre de spectacle; l'achat, la vente, la location de tous autres immeubles, brevets, machines, appareils, instruments et accessoires utilisables pour cette industrie; et en général toutes opérations financières, commerciales, industrielles se rattachant aux objets précités.

ACTE CONSTITUTIF : Reçu par Me Armand Aron, notaire à Paris.

ANNÉE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Dans le premier semestre suivant la clôture de l'exercice.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 aux actions; 15 0/0 au Conseil. Le surplus, l'Assemblée générale pourra créer des comptes d'amortissements. L'excédent des bénéfices sera réparti comme suit : 50 0/0 aux actions; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Gaston Bourdilliat, Albert Benoît-Lévy, Charles Guernieri, Serge Sandberg, Joseph Theuret.

COMMISSAIRES : MM. E. Rochette, F. Fernand.

Constitution de Sociétés

Cinéma Lecourbe, capital 500.000 fr., en 5.000 actions de 100 francs. Il a été créé 5.000 parts bénéficiaires attribuées à Mme de La Fontaine. Siège social à Paris, 31, avenue de Wagram. Conseil d'administration : MM. Berhneim, Blériot, Cauderay, Dauvois, Franck, Juteau, Morin, de Vermon et Mme de La Fontaine. Statuts déposés chez Me Moyne, notaire à Paris.

Convocation d'Assemblées générales

Omnia (Cinéma Montmartre et Extensions), assemblée extraordinaire, le 2 juillet, à 11 h., boulevard Montmartre, n. 5.

Société du Cinéma Théâtre. — Société Anonyme, au capital de 400.000 francs. Siège social : 17, faubourg du Temple, Paris.

Messieurs les actionnaires de la **Société Anonyme du Cinéma Théâtre,** sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, pour le samedi 27 juin 1914, à 11 heures du matin, au siège social, à Paris, 17, faubourg du Temple.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du Conseil d'administration sur les opérations sociales de l'exercice 1913 ;

2° Rapport des commissaires des comptes ;

3° Approbation des comptes de l'exercice 1913 ;

4° Nomination des commissaires des comptes pour l'exercice 1914 ;

5° Renouvellement du Conseil d'administration ;

6° Ratification du nouveau bail pour la salle du Mans, ainsi que de divers contrats.

Pour prendre part à l'Assemblée, les actionnaires devront, conformément aux statuts, déposer leurs titres au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Modifications de Sociétés.

31 mai 1914. — Me Cottenet, notaire, à Paris. — Le 6 mai 1914, *Société anonyme du Cinéma National*, 54, rue d'Arès, Bordeaux, par suite d'augmentation de capital.

Petites Nouvelles et Publications légales

ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES

Exercice 1913-1914
Assemblée générale ordinaire du 24 *juin* 1914

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Vous nous avez fait l'honneur, dans votre assemblée générale du 26 juin 1913, de nous renouveler le mandat dont nous venons vous rendre compte aujourd'hui.

Nous avons vérifié les écritures de l'exercice, les balances des comptes, les inventaires et le bilan qui les résume. Nous vous apportons l'affirmation de la parfaite concordance de ces documents entre eux et avec ceux qui ont servi à les établir.

Il est résulté des écritures arrêtées au 28 février 1914 le bilan suivant :

BILAN AU 28 FEVRIER 1914

ACTIF

Immobilisations :	
Apports et frais de premier établissement	342.400 58
Brevets	233.039 »
Mobilier, matériel, installation et outillage :	
En France	15.040.810 63
A l'étranger	3.556.111 36
Terrains et usines en France :	
Chatou, Joinville, Vincennes, Montreuil	15.335.010 15
Terrains et usines à l'étranger	3.135.280 76
Négatifs non édités	1 »
Originaux Phono	1.370.991 94
Cautionnements et avances	608.863 50
Approvisionnements :	
Matières premières	8.250.266 34
Marchandises fabriquées :	
Usines et magasins, en cours de route, succursales	10.219.443 66
Disponibilités :	
Espèces en caisse et en banque	6.798.156 04
Effets à recevoir	1.751.542 27
Débiteurs divers	11.779.064 94
Total de l'actif	78.420.982 17

PASSIF

Capital ....Fr.	30.000.000 »
Réserve légale	1.168.562 56
Amortissements	26.734.643 75
Obligations	340.000 »
Créditeurs divers :	
Créditeurs et fournisseurs	7.018.493 41
Effets à payer	2.537.494 50
Coupons à payer (n° 29 au 1er mars 1914 et divers)	1.806.037 33
Profits et pertes :	
Report de l'exercice 1912-1913	382.471 07
Bénéfices de l'exercice 1913-1914	8.433.279 55
Total du passif	78.420.982 17

Si nous comparons le bilan actuel avec celui de l'exercice précédent, nous constatons des différences dont nous allons expliquer les principales :

DIFFERENCE A L'ACTIF

Augmentations :

Le coût des mobilier, matériel, installation et outillage s'est augmenté.

En France de 2.537.047 42
A l'étranger de 885.822 65

Le coût des « Terrains et Usines » s'est également augmenté :

En France de 3.696.970 50
A l'étranger de 371.085 94

En d'autres termes, le montant des « Immobilisations » se trouve accru :

En France de 6.234.017 92
A l'étranger de 1.256.908 59
soit dans l'ensemble de 7.490.926 51

Cette augmentation résulte de l'achèvement des nouvelles usines et de leur aménagement en matériel et outillage.

Les sommes payées d'avance pour loyers, cautionnements et avances diverses, sont supérieures de .... 185.262 35 à celles de l'exercice antérieur à pareille époque.

Le stock des « Matières premières » ressort en augmentation de 2.101.675 90

Cette augmentation, qui porte entièrement sur la branche cinématographique, est corrélative de ce que la Compagnie fait actuellement de l'industrie intégrale. Elle est devenue son propre fournisseur de support qu'elle produit pour la totalité de ses besoins.

La trésorerie s'élève à ....Fr. 307.189 50 de plus que celle de l'année précédente à pareille époque.

Les débiteurs se présentent avec un total supérieur de ....Fr. 1.804.624 24 à ceux de l'exercice antérieur à pareille époque. Cette augmentation découle naturellement de l'accroissement des ventes.

Diminutions :

La rubrique « Travaux en cours » a disparu du bilan ; les sommes qui y figuraient ayant été réparties dans les immobilisations.

Le stock des produits fabriqués se trouve diminué de ....Fr. 673.928 55

Tous les actionnaires ayant acquitté entièrement leurs souscriptions, la rubrique « Actionnaires » ne figure plus au bilan.

Les effets à recevoir présentent une diminution de ....Fr. 596.813 71

DIFFERENCES AU PASSIF

Augmentations :

La « Réserve légale » se trouve accrue de .... 366.015 21 suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 1913.

Le total des « Amortissements » se trouve augmenté de ....Fr. 4.100.000 »

dont :

Fr. 3.500 000 suivant décision de l'assemblée générale ordinaire précitée, et
600.000 suivant décision du conseil comme charge sociale, avant tout inventaire et détermination de bénéfice.
Fr. 4.100.000 somme égale.

Il reste dû aux « Créditeurs et Fournisseurs » ....Fr. 149.314 88 de plus qu'à pareille époque de l'exercice précédent.

Les engagements par « Effets à payer » présentent un total supérieur de ....Fr. 2.306.475 » à celui de la clôture de l'exercice antérieur.

Diminutions :

Au bilan précédent figuraient pour « Primes sur émissions d'actions » 421.124 fr. 98 et pour « Réserve pour travaux en cours » 500.000 fr.

Ces deux rubriques disparaissent du bilan actuel, l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 1913 ayant disposé de ces sommes.

Il a été remboursé 40 obligations pour un total de ....Fr. 20.000 »

Le compte de « Profits et Pertes » de l'exercice 1913-1914 présente un solde créditeur de ....Fr. 8.433.279 55 déduction faite des 600.000 francs portés aux « Amortissements » avant tout inventaire, ainsi qu'il est dit d'autre part.

Celui de l'exercice précédent présentait un solde créditeur de seulement ....Fr. 7.320.304 39
d'où une augmentation de ....Fr. 1.112.975 16
en faveur de l'exercice actuel.

Votre conseil vous propose de répartir les bénéfices comme suit :

Bénéfice de l'exercice 1913-1914 Fr.	8.433.279 55
à la réserve légale	421.663 97
Reste ....Fr.	8.011.613 58
1er dividende. Intérêt 5 fr. par action	1.500.000 »
Reste ....Fr.	6.511.615 58
Attributions statutaires	450.000 »
Reste ....Fr.	6.061.615 58
sur lesquels seraient prélevés pour 2e dividende de 10 francs par action	3.000.000 »
Il resterait alors	3.061.615 58
auxquels il y a lieu d'ajouter :	
Report de l'exercice 1912-1913	382.471 07
ce qui forme un total de	3.444.086 65
sur lequel il serait prélevé	3.265.356 25
pour porter le compte « Amortissements » à trente millions.	
Le solde de ....Fr.	178.730 40

serait reporté à nouveau.

Si vous acceptez la répartition qui précède, le bilan au 1er mars 1914 se présentera comme suit :

BILAN AU 1er MARS 1914

ACTIF

Immobilisations :	
Apports et frais de premier établissement	342.400 58
Brevets	233.039 »
Mobilier, matériel, installation et outillage :	
En France	15.040.810 63
A l'étranger	3.556.111 36
Terrains et usines en France : Chatou, Joinville, Vincennes, Montreuil	15.335.010 15
Terrains et usines à l'étranger	3.135.280 76
Négatifs non édités	1 »
Originaux Phono	1.370.991 94
Cautionnements et avances	608.863 50
Approvisionnements :	
Matières premières	8.250.266 34
Marchandises fabriquées :	
Usines et magasins, en cours de route, succursales	10.219.443 66
Disponibilités :	
Espèces en caisse et en banque	6.798.156 04
Effets à recevoir	1.751.542 27
Débiteurs divers	11.779.064 94
Total de l'actif	78.420.982 17

PASSIF

Capital ....Fr.	30.000.000 »
Réserve légale	1.590.226 53
Amortissements	30.000.000 »
Obligations	340.000 »
Créditeurs divers :	
Créditeurs et fournisseurs divers	7.468.493 41
Effets à payer	2.537.494 50
Coupons à payer (n° 29 au 1er mars 1914 et divers)	1.806.037 33
Dividende de 15 francs par action (exercice 1913-1914)	4.500.000 »
Report à nouveau du solde des bénéfices	178.730 40
Total du passif	78.420.982 17

La législation russe faisant une obligation de mentionner ici le bilan des opérations en Russie, nous en donnons, ci-après, le relevé, arrêté au 15/28 février 1914. Nous faisons remarquer que tous les chapitres de ce bilan sont englobés dans le bilan général qui vient de vous être présenté.

BILAN DES OPERATIONS EN RUSSIE
AU 15/28 FEVRIER 1914

ACTIF

Achats de fonds ....Roubles	3.859 90
Installation, Moscou et succursales	51.438 02
Mobilier et matériel, Moscou et succursales	61.875 82
Usine de Moscou (Pathéphone)	438.211 48
Laboratoire de Moscou (cinématographe)	77.867 77
Théâtre de Moscou (cinématographe)	30.611 98
A reporter....	
Report.....	
Comptes courants de banque	1.171 60
Effets à l'encaissement	428 80
Effets à recevoir	126.070 17
Caisse, Moscou et succursales	16.250 24
Marchandises, Moscou et succursales	539.422 63
Remboursements	14.068 08
Dépôts et consignations	213 »
Cautionnements	16.249 38
Créances hypothécaires	50.100 »
Débiteurs divers, Moscou et succursales	630.652 46
Transferts	2.300 »
Timbres d'édition	647 78
Sommes transitoires	41.330 47
Service central cinématographe	5.000 »
Total de l'actif ....Roubles	2.107.769 58

PASSIF

Capital ....Roubles	1.000.000 »
Siège social à Paris	938.727 73
Dépositaires	22.909 38
Créditeurs divers	73.914 49
Amortissements	71.074 74
Sommes transitoires	1.143 24
Total du passif ....Roubles	2.107.769 58

PROFITS ET PERTES

DEBIT

Frais généraux ....Roubles	612.669 19
Créances irrécouvrables	60.776 94
Amortissements	13.911 13
Bénéfice pour balance	59.962 01
Total ....Roubles	747.319 27

CRÉDIT

Bénéfice brut sur marchandises Roub.	745.419 09
Rentrées sur créances irrécouvrables	1.863 23
Cession de droit d'édition	36 95
Total ....Roubles	747.319 27

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes et bilan, ainsi que la répartition des bénéfices qui vous sont proposés.

Paris, le 5 juin 1914.

Les Commissaires :

VALETTE, G. FOURÉ, MOREL.

Faillites

Meslot (Henri-Charles-Léopold), fabricant de faux-cols à Paris, 12, rue Saint-Sauveur, exploitant un *Cinématographe* à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), 2, rue de Chateaufort et demeurant à Pomponne (Seine-et-Marne), 4, route Nationale. M. Rochette, 1, rue Séguier, syndic (N° 25378 du greffe).

A. Boullier et Cie, société en commandite simple ayant pour objet l'*exploitation d'un établissement cinématographique* et siège à Puteaux (Seine), rue Eichenberger, 35, composée de Albert-Paul Boullier, demeurant à Nanterre (Seine), rue de la Mairie. 5, et d'un commanditaire M. Armand, 17, rue Séguier. (N° 25249 du greffe).

Répertoire Cinématographique

Adresses Artistiques

Agences

E. Duhem, Imprésario, 6, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Artistes Dramatiques

B. Auvertin, villa des Tilleuls, rue du Faubourg d'Arras, Lille (Nord).

Artistes Lyriques

Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Attractions

Serge Avril, Rue des Chartreux, Valenciennes. (Les « Comic' Variety », scénistes militaires comiques).

Chefs d'Orchestres

Bozzi, 48, rue Rochechouart, Paris.
Louis Suès, 104, Boulevard Rochechouart, Paris.
P. Mendez, 15, rue Lebon, Paris (XVIIe).
Marius Cattin, Cinéma-Concert, Besançon (Doubs)

Impresarios Artistiques pr Cinémas

D. G. Dalos, 66, passage Brady, Paris.

Adresses Industrielles

Achat de Résidus Photographiques

Pichereau et Cie, 62, rue de Turenne, Paris.
Affiches Lumineuses, M. Minon, 7, Faubourg St-Denis, Paris.

Appareils Cinématographiques

Sté Pathé frères, 30, boulevard des Italiens, Paris.
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Prévost, 54, rue Philippe-de-Girard, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Debrie, 111, Rue Saint-Maur, Paris.
H. Ernemann, 9, Cité Trévise, Paris.
Guilbert, 4, Allée Verte, Paris.

Accessoires et Matériel Divers

Blériot, 187, rue du Temple, Paris.

Appareils de Photographies

Etablissements J. Demaria 35, rue de Clichy Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Appareils de Sécurité contre l'Incendie,

Desmettre et Terasse, 121, rue de l'Epeule, Roubaix, Nord.

Calicots

Marius Jubin, peintre, 98, rue de Montreuil, Paris.

Charbons pour Lampes à Arc

Eric Boussuge, Société Anonyme Electrocarbon, 21, rue Réaumur, Paris.

Condensateurs

Ch. Laviolette, 8, rue Haxo, Paris (XXe).
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Guilbert, 4, Allée Verte, Paris.

Convertisseurs Electriques

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.
Westinghouse Cooper Hewit Co Ltd (the), 11, r. du Pont, Suresnes (Seine).

Editeurs de Films

Pathé Frères, 30, Boulevard des Italiens, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue St-Roch, Paris.
Lubin. Représentant : L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
Edison 59 et 61, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Essanay Film, Pharos. Représentant, M. Janin. 17, rue Grange-Batelière.
Itala-Film, Bison 101, Reliance. Représentant M. Hodel, 3, rue Bergère, Paris.
Monat-Film, 35, rue Bergère, Paris, tél. 47-77, télégr. Filmonat-Paris.

Enseignes et Décorations lumineuse

Standard Signs, 7, faubourg Montmartre, Paris.

Extincteurs

Extincteur automatique Français système, Ch. Blon, 17, rue des Messageries, Paris.

Fauteuils automatiques pr Cinés et Théâtres

L. Marchand, 4, rue Hubert, La Varenne Saint-Hilaire, Seine.

Fauteuils à bascule pour cinématographes

Maison Brocheriou et Cie, 137, r. Lafayette, Paris.

Fauteuils automatiques Gramophones et Phonographes

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Groupes Electrogènes

P. Bachelet, 290, boul Voltaire. Tél. 952-23.

Imprimeurs

Barroux, 58, rue Greneta, Paris. Tél. 266-64.
Louchet, Picard, de Cooman et Cie, 17, passage Kuszner, Paris. — Téléphone 401-19.
Rincheval et fils, imprimeurs, 20 bis, rue de Paris, Saint-Denis (Seine). Spécialités pour théâtres, cinémas et cirques.
Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris. Spécialité d'impressions pour cinémas.

Installation de Postes

Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.

Journaux Corporatifs

Le Courrier Cinématographique, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. 456-33.

Lampes à Arcs Lampes à Incandescence

E. Grandjean, 21, boulevard de Grenelle, Paris. Tél. 745-33.

Locations de Films

Pathé Frères, 104, rue de Paris, Vincennes-Seine.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris
Bonaz, 21, rue du Faubourg-du-Temple, Paris.
L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
L. Aubert, 56, rue des Ponts de Commines, Lille.
Aubert, 24, rue Lafon, Marseille.
L. Aubert, 15, Montée de la Butte, Lyon.
L. Aubert, 53, Boulevard Carnot, Toulouse.
L. Aubert, 40, Place Brouckère, Bruxelles.
L. Aubert, 109, rue Ste-Croix. Bordeaux.
L. Aubert, 3, rue Généraux Norris, Alger.
L. Aubert, 24, rue d'Italie, Tunis.
Société Internationale Cinématographique, 5, rue de Provence, Paris.
Société Générale des Cinématographes et Films Roux et Cie, 3, rue Larochelle, Paris.
Agence Cinémato, 27, rue de Paradis, Marseille.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Foucher et Joannot 31. Bd. Bonne-Nouvelle, Paris.
E. Tisson, Cinéma-Comptoir, 30, rue de l'Académie, Marseille. Télép. 51-80.
Comptoir Cinématographique, 58, rue de Paris, à Lille.
Comptoir International de Cinématographie, 11-13, Parvis Saint-Maurice, Lille.
Union Eclair Location, 12, rue Gaillon, Paris
Etoile-Cinema, 39, r. des Petits-Carreaux Paris.
Central Cinéma, 15, rue d'Enghien, Paris.
Société Commerciale du Film, Ch. Mary, directeur, 18, rue Favart, Paris. Télég. *Comerfilm-Paris.* Télép. Louvre 32-79.
Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.
Film-Office, 9, rue Chavanne, Lyon.
Comptoir International de Cinématographie, 140, rue de Cologne, Bruxelles.
Agence Cinématographique de l'Est, 33, rue du Faubourg St-Jean, Nancy.

Location de Postes complets

Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.

Mobilier de Salles de Spectacles

Veuve Martin et G. Pebeyre, 64, Orfila, Paris.
Wessbecher, père et fils, 59 à 67, rue Grange-aux-Belles, Paris (Xe).

Objectifs

Etablissements J. Demaria, 35, r. de Clichy, Paris
Fleury-Hermagis, 18, rue Rambuteau, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Louis Feuillet, 60, rue Botzaris, Paris.
Optique Réunie, 33, rue Emile Zola, Pré St-Gervais Seine.
Guilbert, 4, Allée Verte, Paris.

Orgues

Gasparini, 17 et 19, Rue de la Véga, Paris (XIIe) (téléph. 935-20).

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.

Tickets à souches

Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris, Spécialité de tickets numérotés pour Cinémas.
A. Genty, 56, rue Pelet, Alfortville.

Ventilateurs

E. Grandjean, 21, bd de Grenelle, Paris. Tél. 745-33
P. Bachelet, 90, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Appareils de Synchronisme

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

Secours contre l'Incendie Travaux Cinématographiques à façon Ventes et Achats de Cinémas

Piazza, Avocat-Conseil, 7, boulevard St-Denis, Paris, s'occupe spécialement de toutes affaires litigieuses ou contentieuses concernant les établissements cinématographiques. — Vente e Achat. — Conseils gratuits aux Directeurs.

Adresses Professionnelles

Directeurs

J. Ferret, 66, rue Rochechouart, Paris.

Propriétaires de Cinémas

Meillat et Hanhart, Nouveau Cinéma, 125 rue Ordener, Paris.

Architecte spécialiste

Garnier, 13 *bis*, rue Alphonse-Daudet, Paris, reçoit mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.

Électriciens

Ch. Borzecki, Installations spéciales cinématographiques, 27, rue Bouchardon, Paris.

Réparation d'appareils cinématographiques

Vénat, 95, faubourg Saint-Martin, Paris. Pièces détachées de tous systèmes.

Réprésentant location, vente et achat de films

M. C. de Dauë, 31, rue Bergère, Paris, Téléph Bergère 45-80 ; télégr. : Vio-Films Paris.

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

La Coopérative du Film, 199, rue St-Martin, Paris.
Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 54, rue Etienne-Marcel, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 19, boulevard Saint-Denis, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue St-Martin, Paris. (1037-39).
Syndicat des Loueurs et Exploitants de films Cinématographiques et des Industries qui s'y rattachent pour le Nord et le Pas-de-Calais. Siège social, 39, rue de Tournai, Lille.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, à Paris, France.
Union Amicale du Cinématographe, 26, boulevard de La Villette, Paris.
Association Belge du Cinéma, 15, place Brouckère, Bruxelles.
Syndicat des Exploitants de la Côte d'Azur, 3, rue Paganini, Nice.
Syndicat des Exploitants du Sud-Est, 39, rue de l'Arbre, Marseille.
Union Professionnelle des Exploitants de Cinémas Belges, 1, boul. Anspach, Bruxelles (Belgique).
Syndicat des Directeurs de Cinémas du Sud-Ouest Café Albrighi, boulev. de Strabourg, Toulouse.

PETITES ANNONCES

0 fr. 50 la ligne de 45 lettres

Le Courrier *rappelle à tous ses annonciers que les réponses aux annonces publiées sous initiales et adressées dans nos bureaux doivent être retirées par les destinataires.*

Il ne sera tenu aucun compte des petites annonces non accompagnées de leur montant, ou de la dernière bande d'adresse du journal pour les abonnés qui bénéficient de **quatre insertions gratuites**.

Passé mercredi midi il ne sera plus accepté aucun ordre pour le numéro de la semaine. MM. les annonciers sont avisés qu'il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre ou un coupon-réponse et que les textes d'annonces non insérés ne seront en aucun cas retournés.

ACHATS ET VENTES DE FONDS

LES SABLES D'OLONNE

Vente aux enchères, le 25 Juin en l'étude de Me Lamotte, notaire, d'un *vaste immeuble*, situé au *Centre du Remblai*, comprenant maison d'habitation, salle de spectacle et de café, terrasse sur la mer. S'adresser à M. Peschard, arbitre du Commerce. Angoulême, 5, rue d'Epernon. (24)

ACHAT ET VENTE DE FONDS (suite)

DANS CHARMANTE VILLE à 35 minutes de Paris, Cinéma, sans concurrence. Rapport pour samedi et dimanche, 10.000 fr. par an, à enlever avec 12 000 fr. comptant. — Ecr. C. H. Bureau du Journal. (25)

DISPOSANT DE 100.000 FR. comptant Mr achèterait bon cinéma préférence Paris. Faire offres à Carnet de Chèques, nº 13.619, Bur. 103. (24)

LOCATION DE SALLES

RECHERCHE Salles pour Cinémas dans ville minimum 5.000, électricité ou non, dans Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Ain, Rhône et limitrophes. Faire offres à Louis, Nº 500, Bureau Journal.

ACHATS ET VENTES DE MATÉRIEL ET DE FILMS

IMPORTANT STOCK **de toutes marques toujours disponibles à vendre. Ecrire à Juan Sala, 167, rue Montmartre, Paris.** (1)

AFFICHES EN COULEUR Superbes affiches couleurs, double colombier 140×100 (50 sujets différents). Solde 10 fr. le cent (par minimum d'un cent). Adresser mandat Paul Hodel, Itala-Film, 3, rue Bergère, Paris. (18)

A VENDRE Moteur Niel 12 chx à gaz et essence, avec dynamo Edison, 60 à 70 volts. S'adr Vignal, Cinéma, Versailles. (20)

A VENDRE **Occasion exceptionnelle** : 1 Poste Synchro Gaumont av. 14 films et disques. — 1 Poste Mendel av. 5 films et disques. — 1 Poste Gentilhomme av. 15 disques et films. — 1 Poste Ciné-Pathé, dern. modèl. Tab. pied fer, complet. — Plus. autres Postes, lanternes, arcs, lampes arc d'éclairage. — Décors, tentures. — Fauteuils à bascule neufs (fabrique spéciale). — Fauteuils et Banquettes occasion. — Chaises pliantes depuis 1 fr. 50. — Orgues, Pianos, Moteurs de toutes forces et groupes. — Ecrire avec timb. pour réponse à MM. Brocheriou & Co, 137, rue Lafayette, Paris (Maison de confiance). (25)

MATÉRIEL d'exploitation cinéma, plein air, composé de banquettes et charpentes. A vendre. S'adresser à M. Maillot, 373, rue des Pyrénées, Paris. (22)

APPAREIL PARLANT **GAUMONT**, dernier modèle, excellent état, à céder. Ecrire Roméo Bosetti, route de Turin, Nice. (24)

A VENDRE d'occasion une **batterie Heinz**, 63 éléments, 120 volts, 140 ampères et accessoires, le tout en très bon état. Valeur 3.500 fr., pour 1.000 fr. Orgue Limonaire avec nombreux cartons perforés, convient pour accompagner vues cinématographiques et bal. Valeur 2.500 fr. Piano usagé, bon état 200 fr. — S'adresser à M. C. Moret, Cinéma Chauny (Aisne). (25)

A VENDRE un lot important de boîtes fer-blanc, de toutes dimensions, pour films. Ecrire G. C., au *Courrier*. (25)

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

PLUSIEURS Opérateurs-Mécaniciens, Electriciens, Conférenciers, Contrôleurs, Bonisseurs, Comptables, Caissiers, Représentants, Courtiers, etc., demandent emploi. S'adresser au Siège Social de l' « Union Amicale du Cinématographe », 26, boulevard de la Villette, Paris-19e. (36)

PIANISTE 5 ans ciné, sera libre 20 courant. Paris, Banlieue seulement. Ecr. Garnot, compositeur, 57, boulevard de Strasbourg, Paris. (23)

PHOTOGRAPHE CINÉMATOGRAPHISTE Meilleures références, connaissant tous travaux, possédant appareil de prise de vues professionnel, muni de trois objectifs Zeiss Iéna, ouverture F. 3/3, avec pied plate-forme panoramique, demande place dans bonne Maison d'édition. Ecrire à M. Creusevant, 2, rue Jessaint, Paris. (24)

CAISSIÈRE & OUVREUSE très au courant, demande place dans Cinéma. Ecrire Mme Roch, 190, rue Cardinet. (25)

ON DEMANDE de suite un très bon Opérateur-Electricien, libéré du service militaire, marié et muni de très sérieuses références. Ecrire âge et prétentions à M. Lelluin, 123, rue d'Isle, à Saint-Quentin (Aisne). Joindre un timbre pour réponse. (25)

DIVERS

NOTICES ILLUSTRÉES de *PÈRE*, grand format, absolument indispensables pour assurer la publicité méthodique et fructueuse de ce film sensationnel de la Société Itala, sont mises en vente à **3 fr. 50** le cent, chez M. Paul Hodel, 3, rue Bergère, Paris. Lui adresser les demandes accompagnées de leur montant. (13)

COLORIS Mlle Montas, entreprise de coloris à la main, 9, rue Saint-Sulpice, Paris. (30)

LES NOUVEAUTÉS

Présentées les 15, 16 et 17 Juin 1914

Agence Générale Cinématographique
16, rue Grange-Batelière.
Téléph. : Gutenberg, 30-80. — Central, 00-48.

LIVRABLE LE 3 JUILLET

Selig. *L'appel de minuit,* dr., aff. 260
London-Film. *Tout son devoir,* dr., aff. 390
Continental. *La chambre 22,* coméd., aff. 590
Eclair. *Le Corso rouge,* dr., aff. 870
— *Le 1er duel de Willy,* com. 192
Eclipse. *Tenès,* pl. air 99
— *Le retour du coupable,* dr., aff. 515
— *Séraphin n'a pas le compas dans l'œil* comique 146
— *La fabrication des montres de précision*
Minerva. *Un drame au phare,* dr., aff. 780
Monofilm. *Riri garçon de recettes* 115

Etablissements L. AUBERT
19, rue Richer, Paris
Téléph. : Bergère, 45-04. — Louvre, 03-91.

LIVRABLE LE 3 JUILLET

Nordisk. *La faute d'un père,* dr., aff. 710
Continental. *L'homme de la cave,* dr., 2 aff. 1445
Geo Janin. *Madame veut divorcer,* coméd., aff. .. 665
Cricks. *La poudre magique,* com., aff. 168
Luca Comerio. *Le peintre sans bras,* attract., aff. 205
Milano. *Paysages basques,* pl. air 105
Edison. *Les chroniques de Cleek n° 4, Les diamants du Radjah,* dr. policier, aff. 323

Société Italienne CINÈS
(Filiale de Paris)
8, rue Saint-Augustin
Télégr. : Cinesital *Téléph.* : Louvre 20-25

LIVRABLE LE 3 JUILLET

Groupe n° 263. *La jeune vieille,* sentim., aff. .. 600
— *Le suicide de Bidoni,* com., aff. 135
— *Un vêtement pas cher,* com., aff. 163
— *Liri pittoresque,* panor. 120

EDISON
59, rue des Petites-Ecuries, Paris
Téléph. : Gutenberg, 07-43.

LIVRABLE LE 3 JUILLET

Comment s'écrit l'histoire, coméd., aff. 200
André monte sur les planches, coméd., aff. 306

U. N. M. C.
Représentant M. HARRY
61, rue de Chabrol, Paris
Téléph. : Nord 66-25

Hongrio-Film. *Monsieur Petitbois, protecteur des animaux,* com., aff. 235

M. Charles HELFER,
16, Rue Saint-Marc, Paris
Adr. tél. : Ergès-Paris *Téléph.* : Louvre 27-20

LIVRABLE LE 3 JUILLET

Ambrosio. *Le Naufragé de la vie,* dr., aff. 614
— *Robinet a le type américain,* com., aff. 171

LIVRABLE LE 10 JUILLET

Selig. *Jean le trieur,* dr., aff. 640

C. HALLEY
19, Rue Richer, 19
Téléphone : Central 32-04

LIVRABLE LE 3 JUILLET

Damnark. *Le médium ou Zigo,* dr., 3 aff. 675

FOUCHER et JOANNOT
31, boulevard Bonne-Nouvelle, 31
Téléph. : Gutenberg 11-77

London-Films C°. *La cage*, grand dr. en coul., 2 aff., exclusif 640

Agence Améric. de Location (Sales Agency)
37, rue de Trévise
Téléph, : Central 34-80

Solax. *Le mystère de Londres*, dr. sens., 4 aff. exclusif 1180
Lubin. *La fille du mineur*, dr., 2 aff. 320
Biograph. *Les voluers volés*, coméd., aff. 190
Nature-Film. *L'agouti et la mangouste*, doc. 88

Transatlantic Film Co Ltd
6, rue de Hanovre
Téléph. : Gutenberg 72-51

LIVRABLE LE 3 JUILLET

Bison 101. *Sous les griffes du lion*, d. sens., 3 af. 620
Sterling. *Amour et vengeance*, coméd., 3 aff. 590
Victor. *Le retour au bien*, dr., aff. 295

UNION ECLAIR LOCATION
12, rue Gaillon, Paris.
Téléph. : Gutenberg 30-92. — Louvre 14-18.

LIVRABLE LE 3 JUILLET

Eclair. *Jardin botanique de Colombo*, pl. air 114
— *Gontran monte sur le trône de Balanie*, com., aff. 432
Savoia. *Un homme inutile*, grand dr., aff. 540

THE VITAGRAPH Co
15, rue Sainte-Cécile, Paris
Téléph. : Louvre 23-63

LIVRABLE LE 3 JUILLET

La bande des capuchons noirs (I, II, III), dr., aff. 927
La tabatière d'argent, dr., aff. 323
Le bonheur d'être sale, coméd., aff. 307
L'attaque de la chaise de poste 195

Western Import Co Ltd
83bis, rue Lafayette
Téléph. : Louvre 39-60

LIVRABLE LE 3 JUILLET

Apollo. *O'Brien et le collégien*, coméd. com., aff. 307
Kay-Bee. *Rêve tragique*, dr., 3 aff. 619

Etablissements GAUMONT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000
57, rue Saint-Roch. Paris
Téléph. : Central 30-87.
28, rue des Alouettes, Paris.
Téléph. : Nord 14-23.

PROGRAMME N° 30

Le fils de la divette, coméd. en coul., aff. 380
L'enfant et le chien, coméd. dram , aff. 520
Oh ! les femmes, coméd. 197
De la Meije à Briançon, panorama 100
Une visite à l'Abbaye de Fécamp, docum. 124

SÉRIE ARTISTIQUE

CES DEMOISELLES PERROTIN
586 mètres, Comédie roman., 1 aff. 7 photos gd format.

Compagnie Générale des Établis. PATHÉ Frères
CAPITAL 30 MILLIONS DE FRANCS
Siège Social : 30, Bd des Italiens, Paris
Téléph. : Louvre 15-89.
Location et Vente de films et Appareils PATHÉ Frères,
104, rue de Paris, Vincennes
Téléph. : Roquette 34-95.

PROGRAMME N° 21

Prince. *Rigadin et l'homme qu'il assassina*, com., aff. 300
American Kinema. *Jusqu'où va la haine*, dr., aff. 575
S.C.A.G.L. *Les yeux du cœur*, dr., aff. 1005
Etude d'oiseaux, instruct. 130
Color : 70
La vallée de la Jonte, pl. air 125
Color : 10
Mariage morgatique, dr., aff. 845
Britannia Films. *Black Roderick*, dr. 605
Comica. *Caroline et le photographe*, com. 175
Un fiancé sous sequestre, com. 145
Film Russe. *Le vieux Samarkand et ses Temples antiques*, pl. air 115
Swedish Film. *Les rapides de Lerforsen*, pl. air 75

Il y a lieu d'ajouter au programme des Nouveautés **L. AUBERT**, publié d'autre part :

Grands Films Populaires

Ne touchez pas au Drapeau

1 affiche — Drame patriotique — 380 mètres

Le Gérant : Charles Le Frapep,
Directeur-Propriétaire du *Courrier Cinématographique*.
Paris. — Imp. du Centre de Paris, F. Barroux, 58, rue Greneta.

TABLE DES MATIÈRES

Quatrième année. — N° 25. — 20 Juin 1914.

ANNONCIERS

N. B. — *Comme les pages d'annonces n'ont pas de numéros, regarder, pour trouver une annonce, soit à la page qui précède, soit à la page qui suit une page numérotée. — F. R. veut dire Feuillets Roses.*